

PLANS ANNUELS DE GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES

2023 - 2024

**PLANS ANNUELS DE GESTION
DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
EN INFRASTRUCTURES**

2023 - 2024

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2023-2024

Dépôt légal – Mars 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-94176-7 (en ligne)

TERMES APPARAISSANT AU DOCUMENT

AJOUT

Acquisition ou construction d'une nouvelle infrastructure.

AMÉLIORATION

Accroissement du potentiel de service d'une infrastructure existante.

BONIFICATION DU PARC

Augmentation de l'offre de service gouvernementale par l'ajout d'une nouvelle infrastructure ou par l'amélioration d'une infrastructure existante.

DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Valeur des travaux requis pour rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau au moins satisfaisant (indice d'état gouvernemental de A, B ou C) afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins de laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

DISPOSITION

Aliénation d'un immeuble, d'un ouvrage de génie civil ou d'un équipement par la vente, la cession ou la mise au rebut.

ENTRETIEN

Travaux de faible envergure normalement réalisés dans le cadre de l'exploitation quotidienne d'une infrastructure. Les travaux d'entretien sont exclus du maintien d'actifs.

IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE

Immeuble appartenant à un organisme public pour lequel aucune utilisation, aux fins de la prestation de l'offre de service gouvernementale, n'est prévue.

INFRASTRUCTURE

Immeuble, équipement ou ouvrage de génie civil contribuant à l'offre de service gouvernementale.

INVESTISSEMENT PRÉVU

Coût prévu de la contribution financière du gouvernement du Québec pour un investissement public en infrastructure inscrit au Plan québécois des infrastructures.

INVESTISSEMENT PROBABLE

Coût probable de la contribution financière du gouvernement du Québec à un projet pour l'exercice financier gouvernemental qui se termine.

INVESTISSEMENT RÉALISÉ

Coût réel de la contribution financière du gouvernement du Québec à un projet pour un exercice financier gouvernemental clos.

MAINTIEN D'ACTIFS

Valeur des travaux requis pour maintenir l'état physique d'une infrastructure dans un état au moins satisfaisant afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins à laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

MAINTIEN DU PARC

Pouvoir à la pérennité des infrastructures par le maintien d'actifs et la prise en charge du déficit de maintien d'actifs, ainsi que par le remplacement d'équipements et la reconstruction d'immeubles ou d'ouvrages de génie civil.

PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Investissements (projets et enveloppes de maintien du parc) prévus au Plan québécois des infrastructures spécifiquement identifiés pour résorber le déficit de maintien d'actifs répertorié sur les infrastructures présentées au Plan annuel de gestion des investissements d'un organisme public.

PROJET MAJEUR

Projet d'infrastructure publique assujéti à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, car son coût estimé est égal ou supérieur à 50 M\$, ou à 100 M\$ dans le cas d'un projet d'infrastructure routière ou d'un projet d'infrastructure de transport collectif. De plus, le Conseil du trésor peut décider de considérer comme majeur tout projet d'infrastructure s'il le juge à propos.

REPLACEMENT

Acquisition, construction ou reconstruction d'une infrastructure en remplacement d'une infrastructure existante, normalement à la fin de sa vie utile, de manière à assurer la continuité de la prestation des services.

VALEUR DE REMPLACEMENT

Estimation de la somme des investissements requis pour construire ou acquérir une infrastructure de mêmes dimension et utilité, possédant des caractéristiques techniques équivalentes, selon les techniques de construction, les codes et les matériaux ou les spécifications techniques en vigueur au moment de l'estimation.

VIE UTILE (durée de)

Période durant laquelle une infrastructure ou un composant devrait assurer adéquatement les fonctions auxquelles il est destiné.

ACRONYMES

ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CERIU	Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines
CHSLD	Centres d'hébergement et de soins de longue durée
CHU	Centre hospitalier universitaire
CHUM	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
CISSS	Centres intégrés de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux
CLSC	Centres locaux de services communautaires
CRSSS	Centre régional de santé et de services sociaux
CTI	Centre de traitement informatique
CTQ	Centre des transports du Québec
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
CVAC	Climatisation, ventilation et air climatisé
DMA	Déficit de maintien d'actifs
EBI	Entente bilatérale intégrée
FAAC	Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
FEPTU	Fonds d'eau potable et de traitement des eaux usées
FIMEAU	Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau
GES	Gaz à effet de serre
GIEES	Gestion des infrastructures de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
HLM	Habitation à loyer modique
IEG	Indice d'état gouvernemental
IEP	Indice d'état du ponceau
IRI	Indice de rugosité international
IUCPQ	Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec
IVP	Indice de vétusté physique
LPC	Loi sur le patrimoine culturel
MA	Maintien d'actifs
MACM	Musée d'Art contemporain de Montréal
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAOB	Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDA MA	Maison des aînés et maisons alternatives
MELCCFP	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MNBAQ	Musée national des beaux-arts du Québec
MO	Ministères et organismes
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
NFCCQ	Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec
NM	Navire à moteur
OSBL	Organisme sans but lucratif
PAFFITC	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun
PAGI	Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures
PAGTCP	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
PAGITC	Programme d'aide gouvernementale d'infrastructures en transport collectif
PCEM	Plan de conservation de l'équipement et du mobilier
PCFI	Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières
PGA	Plan de gestion des actifs
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIEMQ	Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec
PIQM	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
PQI	Plan québécois des infrastructures
PRABAM	Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux
PRACIM	Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales
PRAFI	Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations
PRIMA	Programme d'infrastructures pour les aînés
PRIMADA	Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés
PRIMEAU	Programme d'infrastructures municipales d'eau
PSBL	Programme de logement sans but lucratif
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
RÉCIM	Réfection et construction des infrastructures municipales
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
RSSCE	Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
RTC	Réseau de transport de la Capitale
RTL	Réseau de transport de Longueuil
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
SPDAM	Société de la Place des Arts de Montréal
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SQ	Sûreté du Québec
SQI	Société québécoise des infrastructures
STL	Société de transport de Laval
STLévis	Société de transport de Lévis
STM	Société de transport de Montréal
STO	Société de transport de l'Outaouais

STQ	Société des traversiers du Québec
STTR	Société de transport de Trois-Rivières
STS (Saguenay)	Société de transport du Saguenay
STS (Sherbrooke)	Société de transport de Sherbrooke
TAT	Tribunal administratif du travail
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec
TIM	Techniques d'intégration multimédia
UAB	Utilisation de l'accotement par les autobus
VCA	Véhicule sur coussin d'air

Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2023-2024

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION	11
LES MUNICIPALITÉS	11
LA SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC	25
LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LA SHQ	26
CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE	37
LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES	37
CULTURE ET COMMUNICATIONS	49
LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D’ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	49
ÉDUCATION	61
LES ORGANISMES SCOLAIRES	61
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	75
LES CÉGEPS	76
LES UNIVERSITÉS	76
ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS	99
LE MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS	99
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	115
LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	116
TOURISME	133
PARC OLYMPIQUE	133
TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE	143
LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE	143
LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN	158
LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC	169

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

VISION

La vision du MAMH consiste à assurer une action publique cohérente et innovante en faveur de collectivités dynamiques et résilientes.

ORIENTATIONS

Le MAMH a pour mission de soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire.

En participant de façon importante au financement du maintien, de la remise en état et de la construction d'infrastructures municipales au Québec, le MAMH contribue à assurer la pérennité de ces infrastructures, à résoudre d'importants enjeux environnementaux, de santé et de sécurité pour les collectivités, à améliorer leur qualité de vie et à accroître, par le fait même, leur résilience, notamment face aux changements climatiques.

RESPONSABILITÉS

LE MAMH

Le MAMH administre des programmes et des initiatives d'aide financière¹ pour répondre aux besoins prioritaires des municipalités en matière d'infrastructures municipales. Ceux-ci visent principalement les infrastructures d'eau (ponctuelles et linéaires), certains bâtiments municipaux ainsi que les infrastructures résilientes. Le MAMH doit, entre autres, effectuer l'analyse des demandes d'aide financière des municipalités, appliquer le cadre normatif aux projets retenus aux fins d'aide financière, verser l'aide financière aux municipalités et effectuer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Dans le cadre des programmes d'infrastructures d'eau, le MAMH accompagne également les plus petites municipalités dans le développement de projets plus complexes afin de les guider vers des solutions plausibles, compte tenu des résultats souhaités et acceptables sur le plan financier.

LES MUNICIPALITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les quelque 1 100 municipalités du Québec sont responsables de la construction, de l'entretien, du maintien, de l'exploitation et du financement de leurs projets d'infrastructures, ainsi que du respect des lois, des normes et des réglementations applicables.

Par conséquent, il revient aux municipalités d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures, de définir leurs besoins et d'assurer une planification de leurs interventions et des investissements à effectuer pour assurer le maintien optimal de leurs infrastructures. Elles doivent donc exercer une gestion adéquate de leurs actifs en fonction du niveau de service recherché incluant la mise à jour périodique des données à l'égard de leur parc d'infrastructures et de la mise en place d'une stratégie d'investissement.

¹ Les principaux programmes et initiatives d'aide financière relatifs aux infrastructures sont énumérés à l'annexe 1.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des municipalités est varié. Bien que le PAGI 2023-2024 présente uniquement l'état des infrastructures d'eau ainsi que des chaussées au-dessus des conduites, le parc comprend également les bâtiments administratifs, les casernes de pompiers, les garages et les entrepôts incluant les abris à abrasifs, les centres et les salles communautaires de même que la voirie locale et les infrastructures résilientes.

INFRASTRUCTURES D'EAU ET CHAUSSÉES AU-DESSUS DES CONDUITES

Le parc d'infrastructures d'eau des municipalités se compose d'installations de captage, de conduites d'eau potable et d'eaux usées, d'usines de traitement de l'eau potable, de réservoirs, de postes de contrôle de pression, de bassins de rétention, de stations d'épuration des eaux usées, de postes de pompage et d'ouvrages de surverse ainsi que des chaussées au-dessus des conduites.

L'information dont dispose le MAMH concernant l'état de ces infrastructures provient des résultats des travaux du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre de l'élaboration du *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*² (PIEMQ). Les détails relatifs à la méthodologie de collecte des données et d'évaluation de l'état sont présentés à l'annexe 2.

Par ailleurs, le MAMH et ses partenaires du monde municipal collaborent actuellement à la démarche d'élaboration et de mise en œuvre de *Plan de gestion des actifs* (PGA) à l'intention des municipalités concernant leurs infrastructures d'eau. Les PGA constitueront un outil de planification intégrée des investissements en fonction des priorités, sur un horizon de 10 ans. Une première version de ces PGA sera disponible en 2026.

AUTRES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Les autres bâtiments municipaux pour lesquels le MAMH accorde également une aide financière aux municipalités sont les suivants :

- Bureaux administratifs;
- Casernes de pompiers;
- Garages et entrepôts incluant les abris à abrasifs;
- Centres et salles communautaires.

Actuellement, le MAMH ne dispose pas d'information à l'égard de l'état de ces autres bâtiments municipaux. Toutefois, le MAMH a déjà entrepris des démarches ayant pour objectif de connaître l'état de ces infrastructures municipales. Un portrait devrait être disponible en 2027.

INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES

Les infrastructures résilientes permettent aux municipalités de mitiger certains risques liés aux effets des changements climatiques. À titre d'exemple, les ouvrages de protection contre les inondations, tels que les bassins de rétention et les digues, permettent de limiter la probabilité d'inondation dans un secteur situé en zone inondable.

Le Plan de protection du territoire face aux inondations du MAMH vise notamment à mieux encadrer les pratiques des municipalités, tant en ce qui a trait à la planification de l'aménagement du territoire qu'en ce qui concerne la gestion des risques et l'entretien de leurs infrastructures résilientes.

² Ce rapport peut être consulté à l'adresse suivante : [Rapport annuel 2022 du Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec | CERIU](#).

Actuellement, le MAMH ne dispose pas d'information à l'égard de l'état de ces infrastructures. Toutefois, dans le cadre du déploiement du Plan de protection du territoire face aux inondations, un budget est prévu pour recenser et localiser les ouvrages de protection contre les inondations dans les municipalités du Québec. À terme, cet inventaire permettra de présenter un portrait de l'état de ces infrastructures et d'effectuer un suivi de l'application des normes à l'égard de l'entretien de ces ouvrages. De plus, la connaissance de leur état permettra de guider les intervenants dans la planification des investissements en matière d'infrastructures résilientes ainsi que d'orienter les interventions sur le territoire. Ce portrait devrait être disponible au courant de l'année 2023.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen ² (ans)	Quantité			Dimension (km) ³		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024	
Immeubles							
Infrastructures d'eau ponctuelles							
Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable	46	4 213	4 244	31	ND	ND	s. o.
Installations de traitement des eaux usées	31	5 689	5 798	109	ND	ND	s. o.
Total – Immeubles		9 902	10 042	140	ND	ND	s. o.
Ouvrages de génie civil							
Infrastructures linéaires							
Conduites d'eau potable	40	s. o.	s. o.	s. o.	44 078	44 361	283
Conduites d'eaux usées	41	s. o.	s. o.	s. o.	35 406	35 837	431
Conduites d'eaux pluviales	35	s. o.	s. o.	s. o.	18 862	19 156	294
Chaussées au-dessus des conduites	ND	s. o.	s. o.	s. o.	40 328	40 748	420
Total – Ouvrages de génie civil		s. o.	s. o.	s. o.	138 674	140 102	1 428

¹ Données du 30 novembre 2022. Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

² L'âge moyen est celui des infrastructures des municipalités consultées, soit 880 municipalités pour les infrastructures linéaires et 891 municipalités pour les installations d'eau ponctuelles.

³ Les dimensions fournies sont des estimations à l'ensemble du Québec à partir d'un bilan partiel.

Variation à l'inventaire

Les variations de l'inventaire par rapport au PAGI 2022-2023 sont principalement attribuables à l'élargissement de l'échantillon de municipalités consultées par le CERIU pour l'élaboration du PIEMQ, permettant de présenter un portrait plus précis pour l'ensemble du Québec. L'échantillon a augmenté de 15 municipalités pour les infrastructures linéaires et de 7 municipalités pour les infrastructures ponctuelles, pour atteindre un total respectivement de 880 et de 891 municipalités consultées.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES MUNICIPALITÉS

État des infrastructures d'eau Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ¹ (IEG) (%)					
	A	B	C	ABC	D	E
Immeubles						
Infrastructures d'eau ponctuelles						
Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable ²	22	56	16	94	5	1
Installations de traitement des eaux usées ³	25	40	27	92	7	1
Total – Immeubles	23	48	22	93	6	1
Ouvrages de génie civil						
Infrastructures linéaires						
Conduites d'eau potable	18	31	40	89	8	3
Conduites d'eaux usées	55	25	8	88	4	8
Conduites d'eaux pluviales	65	26	4	95	2	3
Chaussées au-dessus des conduites	23	19	17	59	15	26
Total – Ouvrages de génie civil	38	25	18	81	8	11
Total – Infrastructures	36	28	19	83	8	9

¹ Ces pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

² 93 % de 4 244 installations d'approvisionnement et de production d'eau potable sont estimées dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de ABC), représentant 94 % de la valeur de remplacement.

³ 91 % de 5 798 installations de traitement des eaux usées sont estimées dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de ABC), représentant 92 % de la valeur de remplacement.

Objectifs

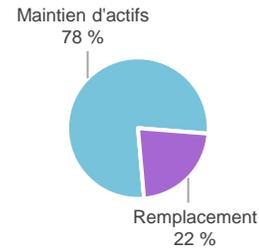
Les programmes d'aide financière aux municipalités du MAMH visent essentiellement à appuyer la réalisation de travaux assurant le maintien, le renouvellement et la construction d'infrastructures municipales offrant des services de base de qualité aux collectivités. Dans le cadre de ces programmes, le MAMH s'est donc fixé les objectifs suivants :

- Remplacer ou améliorer les infrastructures municipales dont l'état est vulnérable ou présentant des problématiques importantes;
- Maintenir fonctionnelles et sécuritaires des infrastructures municipales contribuant à la qualité de vie et offrant des services aux citoyens;
- Assurer la mise aux normes des infrastructures municipales afin qu'elles respectent les réglementations applicables, dont celles relatives à l'environnement;
- Doter les municipalités d'infrastructures afin qu'elles puissent offrir des services de base à leurs citoyens et favoriser leur mise en commun;
- Accroître la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis face aux aléas des changements climatiques, dont les risques d'inondation.

Investissements¹ en maintien du parc au PQI 2023-2023

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Municipalités	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	5 069,4	78
Remplacement	1 460,9	22
Total	6 530,3	100



¹ Les investissements présentés concernent l'ensemble des infrastructures municipales subventionnées par le MAMH (infrastructures d'eau et autres infrastructures municipales).

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du MAMH se concrétise dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'aide financière pour :

- Répondre aux besoins prioritaires des municipalités afin qu'elles puissent maintenir les services de base offerts par le biais, notamment, des infrastructures d'eau et ainsi contribuer à la qualité de vie des citoyens;
- Soutenir le milieu municipal dans la réalisation d'aménagements résilients face aux inondations;
- Permettre aux municipalités de prendre en charge leur DMA cumulé sur leurs infrastructures;
- Prioriser les projets visant la conformité à la réglementation ainsi que les problématiques importantes touchant, notamment, les questions de santé et de salubrité publiques;
- Assurer un traitement transparent et équitable des demandes d'aide financière des municipalités;
- Exiger des municipalités la réalisation, par leurs propres moyens financiers, d'un minimum d'interventions sur leurs infrastructures sans recourir aux subventions gouvernementales.

Le MAMH procède à la révision des modalités et des enveloppes des programmes, sous réserve des approbations nécessaires, afin de les adapter à l'évolution de l'état des infrastructures, des besoins d'investissements et des réglementations applicables. De nouvelles initiatives de financement peuvent également être développées afin de faire face à certaines réalités, telles que l'adaptation aux changements climatiques.

De plus, les programmes d'aide financière du MAMH prévoient un accompagnement financier supplémentaire aux plus petites municipalités afin de favoriser la concrétisation de leurs projets d'investissements, car elles ont des besoins importants, mais souvent des moyens financiers limités.

INFRASTRUCTURES D'EAU ET CONDUITES AU-DESSUS DES CHAUSSÉES

Dans le processus menant au PIEMQ, le CERIU collecte auprès des municipalités des données quant à l'état de leurs infrastructures destinées aux services municipaux d'eau et des chaussées au-dessus des conduites. Une fois complété, ce portrait précise notamment les besoins prioritaires des municipalités qui devront faire l'objet d'investissements au cours des prochaines années. Le MAMH prend en compte ces besoins prioritaires dans le cadre de ses programmes d'aide financière et des priorités d'investissements.

Le portrait indique d'ailleurs que 17 % (IEG de D à 8 % et IEG de E à 9 %) des infrastructures d'eau (ponctuelles et linéaires) et des chaussées au-dessus des conduites des municipalités du Québec sont en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) et qu'elles devront faire l'objet d'investissements importants afin de les rétablir en bon état (IEG de A, B ou C). De plus, une attention particulière doit être accordée aux infrastructures vieillissantes et susceptibles de défaillance modérée (IEG de C).

En plus des besoins pour la remise en bon état du parc d'infrastructures municipales, les municipalités doivent réaliser des travaux de mise aux normes de leurs infrastructures ponctuelles pour se conformer à la réglementation (*Règlement sur la qualité de l'eau potable* et *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*).

AUTRES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Le portrait des autres bâtiments municipaux à faire au cours des prochaines années permettra de soutenir la planification des investissements à l'égard de ces infrastructures et de suivre les répercussions de ces investissements sur l'évolution de leur état. À terme, un tel portrait permettra également aux municipalités d'être mieux outillées pour élaborer, pour maintenir ou pour bonifier leur stratégie d'investissements pour ces infrastructures.

INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES

Pour les mesures de prévention face aux risques d'inondations, le MAMH s'est doté en 2021 de dix bureaux de projets qui couvrent l'essentiel du territoire à risques d'inondations. Ceux-ci permettront de cibler les interventions les plus porteuses à l'échelle des bassins versants. À partir de 2023, les bureaux de projets élaboreront des plans d'intervention, en concertation avec les acteurs du milieu et les ministères et organismes concernés. Ces plans permettront de prioriser et de coordonner les investissements par bassin versant.

Le plan prévoit de regrouper et de diffuser l'information officielle concernant la présence d'une zone inondable sur le terrain et de la représenter en relation avec le cadastre du Québec. À terme, cela implique, par exemple, le recensement et la localisation des ouvrages de protection contre les inondations. Cette information sera mise à jour au fur et à mesure de la production des cartographies des zones inondables et pourra orienter les programmes d'aide financière et les priorités d'investissements, en conformité avec les plans d'intervention des bureaux de projets.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements¹ inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Municipalités						
2021-2022						
Réal	174,3	–	205,8	380,1	128,1	508,2
Prévu ²	286,3	–	200,0	486,3	180,3	666,6
Écart	(112,0)	–	5,8	(106,2)	(52,2)	(158,4)
2022-2023						
Probable	447,5	–	288,9	736,4	106,0	842,4
2023-2024						
Prévu	368,9	–	185,5	554,4	51,8	606,2

¹ Les investissements présentés concernent l'ensemble des infrastructures municipales subventionnées par le MAMH (infrastructures d'eau et autres bâtiments municipaux).

² Prévu au PQI 2021-2031.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écarts entre les investissements prévus et réels

L'aide financière du MAMH ayant servi à soutenir les investissements en infrastructures municipales réalisés en 2021-2022 s'élève à 508,2 M\$, soit moins que ceux prévus pour la période correspondante de 666,6 M\$. Cet écart s'explique en grande partie par le report de la réalisation de certains projets de maintien d'actifs d'envergure, principalement en raison de leur complexité et des multiples contraintes liées à la pandémie. On remarque que les municipalités ont priorisé la concrétisation de projets moins complexes, comme le remplacement de conduites.

Investissements prévus et probables

Les investissements prévus au PQI par le MAMH se réalisent en fonction de la planification des travaux des municipalités et de leur capacité à réaliser ces travaux. N'étant ni propriétaire ni maître d'œuvre des projets d'infrastructures qu'il subventionne, le MAMH n'a pas de contrôle sur le rythme de réalisation des investissements par les municipalités. Tout de même, les prévisions d'investissements du MAMH tiennent compte de ces facteurs et visent à être les plus probables possible.

Pour l'année en cours, les investissements probables devraient totaliser 842,4 M\$ et ceux prévus pour l'année 2023-2024 sont estimés à 606,2 M\$. La variation à la baisse du niveau d'investissements entre 2022-2023 et 2023-2024 s'explique principalement par la fin, en 2023-2024, de certains programmes de subvention comme la TECQ 2019-2023 et le PRIMEAU. De nouveaux programmes sont en cours d'élaboration. Les modalités et les niveaux d'investissements prévus seront connus ultérieurement.

Entre autres, les investissements du MAMH pour l'année en cours et ceux prévus pour 2023-2024 vont contribuer à la réalisation des projets suivants :

- Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, unité de désinfection – Montréal – Construction;
- Bassins de rétention des eaux usées Rockfield, Lavigne, Leduc et William – Montréal – Construction;

- Station d'épuration des eaux usées – Saint-Hyacinthe – Réfection;
- Assainissement des eaux usées – Saint-Pierre-les-Becquets;
- Assainissement des eaux usées – L'Anse-Saint-Jean.

Évolution de l'état des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)		
	PAGI		Variation	PAGI		Variation
	2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024	
Immeubles						
Infrastructures d'eau ponctuelles						
Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable	6	5	(1)	7	1	(6)
Installations de traitement des eaux usées	3	7	4	1	1	0
Total – Immeubles	4	6	2	4	1	(3)
Ouvrages de génie civil						
Infrastructures linéaires						
Conduites d'eau potable	8	8	0	3	3	0
Conduites d'eaux usées	4	4	0	8	8	0
Conduites d'eaux pluviales	2	2	0	3	3	0
Chaussées au-dessus des conduites	15	15	0	28	26	(2)
Total – Ouvrages de génie civil	8	8	0	11	11	0
Total – Infrastructures	8	8	0	10	9	(1)

¹ Ces pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

L'évolution de l'état des infrastructures d'eau en mauvais (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) s'appuie sur les travaux et les données compilées par le CERIU dans le cadre de la mise à jour annuelle du PIEMQ. Les proportions des infrastructures en mauvais et en très mauvais état pour la période visée par le présent PAGI comprennent un plus grand nombre d'observations qu'au PAGI 2022-2023 (ajout des données d'inventaire d'état des conduites et des chaussées de 15 municipalités additionnelles) et tiennent compte de la dégradation naturelle des infrastructures d'eau ainsi que de la mise à jour des données de plusieurs municipalités en date du 30 novembre 2022.

Les indices d'état demeurent globalement stables pour l'ensemble du parc d'infrastructures des municipalités. On note une diminution de la proportion des installations d'approvisionnement et de production d'eau potable en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) ainsi qu'une diminution de la proportion des chaussées au-dessus des conduites en très mauvais état (IEG de E) lesquelles s'expliquent principalement par la réalisation de travaux pour rétablir ces infrastructures en bon état.

ANNEXE 1

LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MAMH

Les programmes du MAMH proposent un soutien financier aux municipalités du Québec afin qu'elles puissent offrir et maintenir les services de base à leurs citoyens. Les investissements peuvent aussi contribuer à améliorer la qualité de vie des collectivités ainsi que leur environnement. Différents mécanismes formels et informels sont utilisés par le MAMH pour consulter le milieu municipal, ce qui permet d'évaluer si les programmes répondent aux besoins. Plusieurs programmes sont modulés pour tenir compte du fait que les municipalités de petite taille éprouvent souvent des difficultés à réaliser les investissements nécessaires à la mise aux normes et à la mise à niveau de leurs infrastructures de base, étant donné la complexité des projets, leur capacité financière limitée, les enjeux de ressources, leur faible population et la dispersion de celle-ci sur le territoire.

Les modalités des programmes sont encadrées par des règles et des normes approuvées par le Conseil du trésor. Ces normes et autres modalités administratives en vigueur encadrent l'aide financière octroyée par le MAMH. Les projets visant la conformité à la réglementation (*Règlement sur la qualité de l'eau potable* et *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*) ainsi que les problématiques touchant les questions de santé et de salubrité publiques sont une priorité pour le MAMH. L'aide financière attribuée visant à maintenir fonctionnels les bâtiments municipaux contribue à la qualité de vie des citoyens et accroît la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis.

Les programmes suivants, gérés par le MAMH, soutiennent les municipalités à l'égard de leurs projets d'infrastructures.

Programmes du MAMH offrant un financement du Québec uniquement

Ces programmes évoluent en fonction des besoins des municipalités et des investissements autorisés au PQI :

- **PRIMEAU** : ce programme vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ainsi que des projets de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts;
- **RÉCIM** : ce programme offre une aide aux municipalités afin qu'elles réalisent des travaux visant à résoudre des problématiques associées à l'état de leurs infrastructures. Les infrastructures visées par ce programme sont les bureaux administratifs (hôtel de ville, bureaux d'arrondissement), les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ainsi que les centres communautaires;
- **PRACIM** : ce programme offre une aide aux municipalités afin qu'elles réalisent des travaux visant à résoudre des problématiques associées à l'état de leurs infrastructures. Les infrastructures visées par ce programme sont les bureaux administratifs (hôtel de ville, bureaux d'arrondissement), les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ainsi que les centres communautaires. L'aide financière est modulée en fonction de la capacité des municipalités à assumer de nouvelles charges et de la taille des municipalités;
- **PRIMA et PRIMADA** : ces programmes d'infrastructures permettent de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et le Plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;
- **PRABAM** : ce programme offre aux municipalités de 5 000 habitants et moins un soutien financier pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux dans un contexte de relance économique. Les infrastructures visées par ce programme sont les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ainsi que les centres communautaires;
- **PRAFI** : ce programme soutient les municipalités dans la réalisation d'aménagements résilients permettant de protéger la population et de réduire les dommages aux bâtiments causés par les inondations.

En 2022, le MAMH a lancé le PRIMA et le PRACIM dotés respectivement d'une enveloppe de 24,0 M\$ et de 621,3 M\$. Ceux-ci sont venus remplacer le PRIMADA et le RÉCIM.

Par ailleurs, les projets financés par les programmes listés précédemment font l'objet de vérifications par le MAMH. Ces vérifications visent à donner au MAMH l'assurance que les modalités des programmes ont été respectées par les municipalités et permettent le versement de l'aide financière.

Programmes du MAMH offrant un financement du Québec et du Canada

Ces programmes découlent d'ententes spécifiques entre les gouvernements du Québec et du Canada :

- **TECQ** : ce programme permet le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour réaliser des travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. La TECQ permet le remboursement de la totalité des dépenses admissibles des projets. La phase de financement en cours est celle pour la période 2019-2023;
- **NFCCQ volet Fonds des petites collectivités** : ce programme offre aux municipalités de moins de 100 000 habitants un soutien financier pour le maintien et la mise aux normes de leurs infrastructures d'eau de même que pour leurs infrastructures culturelles, touristiques, de loisirs et de sports ainsi que pour les aéroports locaux et régionaux;
- **FEPTEU** : ce programme vise la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable et de traitement des eaux usées dans un contexte de relance de l'économie;
- **FIMEAU** : ce programme découle de la mise en œuvre du volet Infrastructures vertes de l'EBI relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Il vise la réalisation de travaux de construction, de réfection, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées.

Pour les programmes Canada-Québec, le MAMH assure la gestion d'ententes intervenues avec le gouvernement du Canada.

Par ailleurs, les projets financés par ces programmes font l'objet de vérifications par le MAMH ou par un auditeur externe. Ces vérifications visent à donner au MAMH l'assurance que les modalités des programmes ont été respectées par les municipalités et permettent le versement de l'aide financière.

Autres initiatives offrant un financement du Québec et du Canada

FAAC : programme fédéral dont la gestion, pour les projets municipaux retenus, a été déléguée au MAMH. Le gouvernement du Québec a prévu des sommes au PQI entre autres pour contribuer financièrement aux projets découlant des inondations de 2017 et de 2019. Il vise des projets permettant aux municipalités d'atténuer les conséquences liées aux catastrophes naturelles par des mesures d'adaptation. Le financement des gouvernements nécessite des autorisations par décrets.

Programmes fermés

Les programmes RÉCIM, PRIMADA, NFCCQ, FEPTEU et FIMEAU sont fermés aux nouvelles demandes de subvention, mais les projets ayant déjà fait l'objet d'une confirmation d'aide financière se poursuivent.

ANNEXE 2

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES – INFRASTRUCTURES D'EAU

Depuis 2014, le CERIU recueille auprès des municipalités du Québec des données qui lui ont permis de structurer et de consolider les connaissances relatives au parc d'infrastructures municipales d'eau. Le projet du CERIU est réalisé en collaboration avec les principaux acteurs du monde municipal.

Au Québec, on estime qu'environ 930 municipalités sont desservies par un réseau d'eau. L'inventaire du parc d'infrastructures linéaires est établi à partir des données de 880 municipalités, représentant 99 % de la population totale desservie et 94 % des municipalités du Québec possédant des infrastructures linéaires d'eau. L'inventaire des installations d'eau, quant à lui, est établi à partir des données de 891 municipalités participantes considérant que celles-ci sont représentatives de l'ensemble du parc d'infrastructures d'eau.

La liste des municipalités participantes se trouve à l'annexe 1 du rapport 2022 du CERIU sur le PIEMQ³.

La collecte et le traitement des données se poursuivront au cours des prochaines années afin de tenir à jour un portrait plus complet et représentatif de l'état des infrastructures municipales d'eau au Québec, et ce, en adéquation avec les lignes directrices gouvernementales.

Méthodologie

Étant donné que le MAMH n'est pas propriétaire du parc d'infrastructures d'eau, l'inventaire et l'évaluation de l'état se basent sur les données disponibles et fournies par les municipalités. À cet égard, en l'absence d'inspections ou de diagnostics précis, les données manquantes ont été estimées selon l'information la plus probante accessible, y compris le nombre de bris et la durée de vie restante de l'infrastructure. Cette méthodologie permet d'établir, aux fins du PAGI, un indice d'état représentatif de la réalité, de soutenir une planification des investissements et de tenir un suivi de l'effet des investissements sur l'évolution de l'état des infrastructures.

Collecte des données

Le CERIU collige la majorité des données sur les ouvrages de génie civil à partir des plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées qui ont pour but de déterminer les travaux prioritaires à réaliser par les municipalités. Pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles), le CERIU obtient des données par l'entremise d'un formulaire ciblé rempli par les municipalités participantes. Il est à noter que l'ensemble des données (état, valeur de remplacement, etc.) ont été fournies par les municipalités au mieux de leur connaissance et la qualité de celles-ci s'améliorera dans les années à venir. Le CERIU procède ensuite à la validation des informations obtenues, à la standardisation de la nomenclature ainsi qu'à l'estimation de certaines données manquantes.

Évaluation de l'état des infrastructures d'eau

L'évaluation par le CERIU de l'état physique des ouvrages de génie civil a été réalisée à l'aide d'une modélisation de l'ensemble du réseau basée, d'une part, sur des données résultant des inspections et des analyses détaillées et, d'autre part, pour certains segments du réseau n'ayant pas été inspectés ou ne possédant pas de registres de bris ou d'inspections, sur leur durée de vie restante théorique. Dans ce cas précis, l'évaluation reflète plutôt un état théorique en fonction d'un risque de défaillance associé à l'âge.

³ Ce rapport peut être consulté à l'adresse suivante : [Rapport annuel 2022 du Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec | CERIU](#).

Pour les infrastructures ponctuelles, telles que les usines de traitement et les stations de pompage, l'évaluation est établie à partir d'un nouveau formulaire détaillé rempli par les municipalités. À travers ce formulaire, les répondants municipaux sont invités à évaluer l'état des principales composantes de leurs installations d'eau sur une échelle de 1 (très bon) à 5 (très mauvais). Cette évaluation représente donc l'opinion des répondants municipaux sur l'état global des composantes de ces installations plutôt qu'un état physique basé sur une liste de travaux découlant d'une inspection.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés en fonction de la valeur de remplacement.

Il est important de mentionner que les indices d'état présentés ne reflètent que l'état fonctionnel actuel et ne prennent pas en compte les modifications ou les améliorations exigées pour répondre à de nouvelles exigences découlant du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* ou du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*.

Inspection et mise à jour des données

La constitution d'un portrait exhaustif des infrastructures en eau des municipalités du Québec est un projet d'envergure devant s'échelonner sur plusieurs années et qui est actualisé en continu. Ce projet nécessite la collaboration des municipalités, notamment en ce qui a trait à la collecte de données pour assurer un portrait fiable de ces infrastructures dans le temps.

La continuité du projet implique une mise à jour des données. Les municipalités sont donc invitées à transmettre annuellement une version révisée de leur plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi qu'une nouvelle version de leur formulaire sur les immobilisations ponctuelles. Ces mises à jour sont transmises, notamment, à la suite de l'inspection de leurs infrastructures ou après la réalisation de travaux.

De plus, le CERIU intègre annuellement certains travaux subventionnés par le MAMH à son rapport, au fur et à mesure que les municipalités transmettent les redditions de comptes y étant associées. À cet égard, le CERIU a intégré, à son rapport de 2022, les travaux de renouvellement de conduites effectuées par 592 municipalités, entre 2015 et 2021, dans le cadre des programmes de subvention FIMEAU volets 1 et 2, TECQ 2014-2018, FEPTEU, PRIMEAU volet 2, PIQM sous-volet 1.5, NFCCQ-FPC ainsi que des données à jour provenant de 61 municipalités, dont 7 villes de plus de 100 000 habitants.

Pour l'ensemble des municipalités mentionnées au rapport de 2022 du CERIU sur le PIEMQ, l'état des infrastructures linéaires a été évalué entre 2015 et 2022. Un portrait plus précis sera réalisé tous les cinq ans lorsque les municipalités auront soumis une mise à jour de leurs plans d'intervention. D'ici là, la mise à jour des données des grandes villes, représentant plus de 50 % de la valeur des actifs, se poursuivra. Les infrastructures ponctuelles, quant à elles, continueront d'être réévaluées annuellement grâce aux différents formulaires plus précis élaborés à cet effet.

Les PAGI des années subséquentes devraient permettre d'en arriver à une meilleure description de l'évolution de l'état de chacune des catégories d'infrastructures puisque la banque de données sera alimentée et mise à jour, et que la connaissance de l'état des infrastructures sera bonifiée.

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

VISION

La SHQ a pour vision d'être reconnue comme la référence en habitation au Québec par son expertise et ses services aux citoyens. Les valeurs qui guident la SHQ dans toutes ses activités et qui soutiennent sa prestation de services aux citoyens sont :

- La qualité du service;
- L'innovation;
- La cohérence;
- La collaboration.

ORIENTATION

Pour mener à bien sa mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable, la SHQ s'est fixé l'orientation suivante dans son Plan stratégique 2021-2026 à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité :

- Innover dans l'approche d'affaires afin d'assurer une meilleure prestation de services aux citoyens.

RESPONSABILITÉS

La SHQ, qui relève de la ministre responsable de l'habitation, agit comme principal organisme gouvernemental responsable en habitation au Québec. Selon sa loi constitutive, la SHQ a notamment la responsabilité :

- De mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- De faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété;
- De promouvoir l'amélioration de l'habitat;
- D'informer la ministre des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre dans tous les secteurs de l'habitation.

La SHQ élabore et met en œuvre différents programmes pour soutenir des organismes comme des offices d'habitation, des coopératives ou des OSBL d'habitation. La SHQ favorise une approche par laquelle elle accorde beaucoup d'autonomie aux organismes dans un cadre de gestion axée sur les résultats et le risque. Cette approche lui confère principalement un rôle d'encadrement, de soutien et de contrôle de la qualité.

Plus particulièrement, la SHQ administre le programme PSBL qui vise à soutenir les ménages à faible revenu sélectionnés en fonction de leurs conditions socioéconomiques. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSBL, la SHQ s'assure du maintien en bon état du parc de logements sociaux québécois. Ainsi, pour assurer la qualité et la pérennité de l'ensemble du parc de HLM, la SHQ ne fait pas de distinction entre les ensembles immobiliers dont elle est propriétaire et ceux qui sont la propriété d'organismes subventionnés dans le cadre du PSBL.

Le PSBL comporte quatre volets :

- **HLM public régulier** : immeubles qui sont soit la propriété de la SHQ ou d'organismes subventionnés par la SHQ (office d'habitation);
- **HLM public – Inuit** : immeubles qui sont soit la propriété de la SHQ, ou de l'Office municipal d'habitation Kativik, et gérés par ce dernier. À cela s'ajoutent deux centres de santé (Inuulitsivik et Tulattavik);
- **HLM privé – Autochtones hors réserve** : immeubles qui sont la propriété d'Habitat Métis du Nord, à l'exception de trois immeubles qui appartiennent à la SHQ, et qui sont gérés par la Corporation Waskahegen;
- **HLM privé régulier** : immeubles de propriété privée gérés par des coopératives ou des OSBL d'habitation.

Par ailleurs, les investissements faits dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et PHAQ, ainsi que pour la construction de certains autres logements privés ne sont pas considérés dans le PAGI, car dans ces cas, la SHQ n'est pas responsable du maintien d'actifs de ces infrastructures.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'immeubles appartenant à la SHQ, qui représente un total de 45 258 logements à loyer modique, est composé de 3 754 immeubles, soit :

- 2 445 pour le volet HLM public régulier;
- 1 306 pour le volet HLM public – Inuit;
- 3 pour le volet HLM privé – Autochtones hors réserve.

LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LA SHQ

RESPONSABILITÉS

Puisqu'ils sont propriétaires des immeubles, les organismes subventionnés par la SHQ sont responsables de la construction, de l'entretien, du maintien d'actifs, de l'exploitation et du financement de ceux-ci, y compris du respect des réglementations afférentes.

Il revient aux organismes subventionnés par la SHQ d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures dans le « bilan de santé » de l'immeuble, de définir les besoins et d'exercer une gestion d'actifs adéquate pour assurer la qualité et la pérennité des HLM sous leur responsabilité.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

- Le parc d'immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ, qui représente un total de 27 737 logements à loyer modique, est composé de 3 852 immeubles, soit :
- 1 989 appartenant à des offices d'habitation pour le volet HLM public régulier;
- 816 appartenant à l'Office municipal d'habitation Kativik pour le volet HLM public – Inuit;
- 1 047 appartenant à des coopératives, à des OSBL d'habitation et à des offices d'habitation, dont :
 - 397 pour le volet HLM privé régulier;
 - 650 pour le volet HLM privé – Autochtones hors réserve.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen ² (ans)	Quantité d'immeubles			Quantité de logements		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024	
Immeubles appartenant à la SHQ							
Volet HLM public régulier	39	2 445	2 445	0	43 479	43 479	0
Volet HLM public – Inuit	34	1 306	1 306	0	1 776	1 776	0
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	33	3	3	0	3	3	0
Total – Immeubles	39	3 754	3 754	0	45 258	45 258	0
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ							
Volet HLM public régulier	49	1 989	1 989	0	19 115	19 115	0
Volet HLM public – Inuit	10	794	816	22	1 690	1 770	80
Volet HLM privé régulier	32	398	397	(1)	4 984	4 977	(7)
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	32	650	650	0	1 875	1 875	0
Total – Immeubles	42	3 831	3 852	21	27 664	27 737	73

¹ Données au 1^{er} septembre 2022 (PAGI 2023-2024) et au 1^{er} septembre 2021 (PAGI 2022-2023).

² L'âge moyen est pondéré en proportion du nombre de logements.

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, le parc des immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ a augmenté de 21 immeubles, pour un nouveau total de 3 852. Cette variation s'explique par :

- La construction de 22 immeubles, pour un total de 80 logements, du volet HLM public – Inuit dans les villages d'Umiujaq, de Salluit, de Kuujuarapik, de Puvirnituk, d'Inukjuak et de Kuujuaq;
- La signature d'une entente de fin à l'accord d'exploitation entre la SHQ et l'organisme Les Résidences des Pins du Lac-Échemin concernant les Résidences Victor-Cloutier donnant lieu au retrait d'un immeuble de sept logements à Saint-Prosper.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs ³ (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles appartenant à la SHQ									
Volet HLM public régulier	22	21	17	60	27	13	129,2	408,2	537,4
Volet HLM public – Inuit	33	7	35	75	19	6	31,8	23,0	54,8
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	58	42	0	100	0	0	–	–	–
Total – Immeubles	25	17	21	63	25	12	161,0	431,2	592,2
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ									
Volet HLM public régulier	28	17	12	57	18	25			
Volet HLM public – Inuit	78	5	5	88	10	2			
Volet HLM privé régulier	36	33	8	77	16	7		s. o.	
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	49	34	14	97	3	0			
Total – Immeubles	40	18	10	68	15	17			
Immeubles du parc immobilier HLM public									
Volet HLM public régulier	24	19	15	58	24	18			s. o.
Volet HLM public – Inuit	48	6	25	79	16	5			
Total – Immeubles	30	16	17	63	22	15			

¹ Données du 1^{er} septembre 2022.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

³ Le DMA des infrastructures inspectées (soit un taux d'inspection de 97,9 %) a été extrapolé à l'ensemble du parc en proportion du nombre de logements totaux de ce parc.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les interventions de la SHQ visent à assurer la performance des organismes dans la mise en œuvre des programmes de la SHQ et des conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier. Les investissements de la SHQ visent à atteindre les objectifs suivants :

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats		Cible
	PAGI de référence	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI cible
Atteindre une proportion de 74 % du parc immobilier HLM public en bon état selon l'IEG (IEG de A, B ou C)¹	67 %			74 %
	PAGI 2022-2023	67 %	63 %	PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 59,8 M\$ de travaux visant la résorption du DMA²	0 M\$			59,8 M\$
	PAGI 2021-2022	26,6 M\$	72,7 M\$	PAGI 2024-2025

¹ La cible de cet objectif a été corrigée au PAGI 2023-2024 pour s'établir à 74 % comparativement au PAGI 2022-2023 où elle était à 81 %. Celle-ci était pondérée en fonction du nombre d'immeubles alors qu'elle est dorénavant pondérée en fonction de la valeur de remplacement.

² Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

État de situation

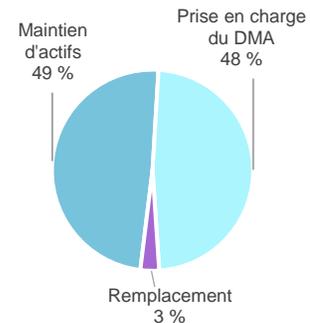
Les résultats constatés au cours de la période montrent un recul de 4 %, passant de 67 % à 63 %, de la proportion du parc immobilier HLM public en bon état par rapport au PAGI de référence. Ce résultat est principalement attribuable aux conditions de marché découlant de la pandémie. Face à ces contraintes, une part des travaux de maintien d'actifs a dû être reportée. Toutefois, des travaux visant la résorption du DMA ont été réalisés au cours des deux dernières années pour un montant total de 72,7 M\$, soit 12,9 M\$ au-dessus de la cible établie à 59,8 M\$.

Néanmoins, l'état des immeubles s'est globalement dégradé et le DMA a augmenté cette année de 198,9 M\$, passant de 393,3 M\$ à 592,2 M\$, en raison de la dégradation naturelle des composantes principales des immeubles et de la constatation de nouveaux besoins répertoriés lors des inspections.

Investissements en maintien du parc au PQI 2023-2033

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Logements sociaux et communautaires	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	613,9	49
Prise en charge du DMA	592,2	48
Remplacement	38,9	3
Total	1 245,0	100

**Prise en charge du déficit de maintien d'actifs****Stratégie d'investissement**

La stratégie d'investissement pour le maintien du parc d'immeubles s'appuie sur une connaissance de l'état de ses infrastructures et des besoins d'investissements afin d'assurer la santé et la sécurité des occupants et la pérennité des immeubles. Ainsi, la SHQ privilégie les interventions prioritaires identifiées aux bilans de santé des immeubles, notamment celles qui permettent de corriger les problèmes pouvant affecter la santé ou la sécurité des occupants ainsi que celles associées aux problèmes d'intégrité structurale de l'immeuble. Parallèlement, la SHQ mise sur la réalisation de travaux préventifs dans le but de prolonger la durée de vie des infrastructures en bon état.

Afin de répondre adéquatement aux besoins du parc de HLM, la SHQ procède à une répartition optimale du budget total prévu de 383,2 M\$, incluant une contribution du gouvernement du Québec de 171,2 M\$, entre les différents volets du PSBL en tenant compte, notamment, des priorités identifiées aux bilans de santé des immeubles. Ainsi, la SHQ alloue une enveloppe minimale aux organismes afin d'assurer le maintien d'actifs de leurs immeubles. À cette enveloppe, et en fonction de l'état des immeubles, des investissements supplémentaires sont alloués en considérant les besoins de maintien d'actifs identifiés lors des inspections et répertoriés dans les bilans de santé.

Par ailleurs, la SHQ réserve une part de l'enveloppe disponible pour des projets spéciaux. Le budget consacré aux projets spéciaux est le principal moyen pour prendre en charge les DMA les plus importants du parc de HLM. Les demandes de projets spéciaux présentées sont analysées, priorisées et autorisées par la SHQ. Le budget pour les projets spéciaux pour 2023 est de plus de 81,4 M\$.

Les projets spéciaux

Un projet spécial est un projet de rénovation de 35 000 \$ ou plus par logement touché, ou qui exigerait de prélever une part trop importante de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'organisme pour le maintien d'actifs. Les travaux effectués dans le cadre d'un projet spécial doivent répondre à au moins une des conditions suivantes :

- Être urgents en considération des conséquences sur la santé et la sécurité des occupants et ne pas pouvoir être reportés en tout ou en partie à une date ultérieure;
- Être urgents en considération de l'intégrité de l'immeuble et ne pas pouvoir être reportés en tout ou en partie à une date ultérieure;

- Concerner une remise en état d'ensembles immobiliers qui présentent un IEG de D ou E;
- Regrouper des interventions, qui touchent plusieurs composants d'un immeuble, et qui doivent être réalisées en même temps;
- Découler de besoins précis qui impliquent des travaux nécessaires en matière de modernisation, d'amélioration ou d'une mise aux normes obligatoire.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par organisme et par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc ¹	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla- cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société d'habitation du Québec						
2021-2022						
Réel	39,5	37,7	2,6	79,8	–	79,8
Prévu ²	68,0	21,0	2,9	91,9	–	91,9
Écart	(28,5)	16,7	(0,3)	(12,1)	–	(12,1)
2022-2023						
Probable	58,5	37,8	6,9	103,2	–	103,2
2023-2024						
Prévu	155,0	59,1	11,0	225,1	16,3	241,4
Organismes subventionnés par la SHQ						
2021-2022						
Réel	51,5	–	–	51,5	–	51,5
Prévu ²	52,3	–	–	52,3	–	52,3
Écart	(0,8)	–	–	(0,8)	–	(0,8)
2022-2023						
Probable	111,3	–	–	111,3	–	111,3
2023-2024						
Prévu	65,2	–	–	65,2	–	65,2

¹ Les investissements faits dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et PHAQ, ainsi que pour la construction de certains autres logements privés ne sont pas considérés dans le PAGI, car dans ces cas, la SHQ n'est pas responsable du maintien d'actifs de ces infrastructures.

² Prévu au PQI 2021-2031.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La réalisation et le suivi des projets d'infrastructure relèvent de la responsabilité des organismes d'habitation (offices d'habitation, coopératives ou OSBL d'habitation). Toutefois, la SHQ impose la méthodologie d'inspection des immeubles, assure le suivi de la réalisation des bilans de santé et effectue le contrôle de la qualité des bilans de santé pour s'assurer que ces derniers soient complets et représentatifs de l'état et des besoins des immeubles. De plus, la SHQ peut accompagner les organismes afin de les soutenir dans la réalisation de leurs projets d'interventions à réaliser.

La Société d'habitation du Québec

Les investissements réalisés en 2021-2022 par la SHQ pour les immeubles lui appartenant totalisent 79,8 M\$, soit 12,1 M\$ de moins que ceux prévus initialement. Les investissements en maintien d'actifs ont été plus faibles que prévu, soit 39,5 M\$ au lieu de 68,0 M\$ prévu. Cependant, les investissements en résorption de maintien d'actifs ont été plus élevés que prévu, soit 37,7 M\$ au lieu de 21,0 M\$. L'augmentation importante des coûts des travaux au cours des deux dernières années ainsi que la pénurie de main-d'œuvre ont forcé le report de la réalisation des projets de maintien d'actifs moins urgents. En contrepartie, malgré ce contexte, des projets urgents visant la prise en charge du DMA ont été réalisés.

Les investissements probables en 2022-2023 et prévus en 2023-2024 pour le maintien du parc totalisent respectivement 103,2 M\$ et 225,1 M\$. Ces investissements permettront la réalisation des travaux suivants :

- Remplacement de la tuyauterie d'alimentation et du drainage sanitaire et réfection des cuisines et des salles de bain sur trois immeubles de six logements à Mont-Laurier;
- Travaux majeurs de modernisation et de mise aux normes sur quatre ensembles de cinq maisons en rangée à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Les travaux incluent le remplacement des toitures et l'ajout de trappes d'accès aux combles, l'amélioration de l'isolation thermique, de l'étanchéisation et de l'insonorisation des murs extérieurs et mitoyens, la mise aux normes de l'électricité et de la plomberie. Ils incluent aussi la réfection des cuisines et des salles de bain, l'ajout d'une salle d'eau au rez-de-chaussée et la reconfiguration des pièces du sous-sol;
- Mise aux normes des séparations coupe-feu, réfection de la maçonnerie, remplacement des portes extérieures et de l'ascenseur ainsi que la réfection du stationnement sur un immeuble de 35 logements à Contrecoeur;
- Réfection d'enveloppes extérieures et mise à niveau de systèmes mécaniques (plomberie et ventilation) sur divers immeubles;
- Mise aux normes de séparations coupe-feu et de systèmes d'alarme incendie sur divers immeubles;
- Réfection de cuisines et de salles de bain dans divers immeubles.

Les organismes subventionnés par la SHQ

Les investissements probables en 2022-2023 et prévus en 2023-2024, qui totalisent respectivement 111,3 M\$ et 65,2 M\$, seront essentiellement alloués au maintien du parc. Ces investissements permettront la réalisation des travaux suivants :

- Remplacement de la tuyauterie d'alimentation et de l'électricité, modernisation des cuisines et réfection des espaces communs sur huit immeubles de quatre logements à Sainte-Croix;
- Réfection des toitures et des trottoirs affaissés sur cinq immeubles, 90 logements, à Lachute;
- Remplacement des fenêtres et du revêtement extérieur et amélioration de l'isolation sur un immeuble de huit logements à Ville Saguenay;
- Remplacement du revêtement extérieur, des balcons et des marquises et isolation des murs et des fondations. De plus, interventions diverses en plomberie et en mécanique sur neuf immeubles, 20 logements, quatre jumelés et un quadruplex, à New Richmond;
- Aménagement d'un accès extérieur direct aux 6 logements en rez-de-jardin, réfection des cuisines et des salles de bain, ajout d'un dispositif anti-retour et remplacement des chauffe-eaux sur un immeuble de 28 logements à Lac-Etchemin;
- Remise à neuf des systèmes mécanique et électrique, et de la ventilation et mise à niveau de l'alarme-incendie sur un immeuble de cinq logements à L'Épiphanie;
- Réfection d'enveloppes extérieures et mise à niveau de systèmes mécaniques (plomberie et ventilation) sur divers immeubles;
- Mise aux normes de séparations coupe-feu et de systèmes d'alarme incendie sur divers immeubles;
- Modernisation de logements.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2022-2023	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2023-2024
	2022- 2023	2023- 2024		2022- 2023	2023- 2024						
Immeubles appartenant à la SHQ											
Volet HLM public régulier	26	27	1	10	13	3	374,3	108,2	92,1	(37,2)	537,4
Volet HLM public – Inuit	4	19	15	5	6	1	19,0	5,3	39,4	(8,9)	54,8
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	ND	0	s. o.	ND	0	s. o.	ND	s. o.	s. o.	s. o.	—
Total – Immeubles	22	25	3	9	12	3	393,3	113,5	131,5	(46,1)	592,2
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ											
Volet HLM public régulier	23	18	(5)	18	25	7					
Volet HLM public – Inuit	11	10	(1)	4	2	(2)					
Volet HLM privé régulier	14	16	2	6	7	1					
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	5	3	(2)	0	0	0		s. o.			
Total – Immeubles	19	15	(4)	12	17	5					
Immeubles du parc immobilier HLM public											
Volet HLM public régulier	25	24	(1)	12	18	6					
Volet HLM public – Inuit	7	16	9	4	5	1					
Total – Immeubles	22	22	0	11	15	4					

¹ Les pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Immeubles appartenant à la SHQ

Globalement, les proportions des immeubles en mauvais (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) ont augmentées respectivement de 3 % par rapport à celles présentées au PAGI 2022-2023. Plus spécifiquement, la proportion des immeubles en mauvais état (IEG de D) pour le volet HLM public – Inuit a augmentée de 15 % en raison de nouveaux constats répertoriés découlant des défauts majeurs aux fenêtres de ces immeubles.

Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ

Globalement, la proportion des immeubles en mauvais état (IEG de D) a diminué de 4 % alors que celle des immeubles en très mauvais état (IEG de E) a augmenté de 5 % par rapport à celles présentées au PAGI 2022-2023.

Plus spécifiquement, la proportion des immeubles du volet HLM public régulier en mauvais état (IEG de D) a diminué de 5 % à la suite de la réalisation des travaux de maintien d'actifs prévus par les organismes. La proportion des immeubles en très mauvais état (IEG de E) a augmenté de 7 % en raison de la dégradation qui s'est poursuivie pour les infrastructures en mauvais état (IEG de D) considérant que certains projets prévus pour répondre aux besoins de maintien d'actifs n'ont pas été réalisés.

Évolution du déficit de maintien d'actifs

Dans l'ensemble, le DMA a augmenté de 198,9 M\$, passant de 393,3 M\$ à 592,2 M\$, au cours de la dernière année. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- L'augmentation de 113,5 M\$ du volet HLM public régulier découlant de la dégradation naturelle causée essentiellement par le vieillissement des composantes principales des immeubles en mauvais et en très mauvais état qui requiert des travaux de réfection ou de mise aux normes obligatoire;
- L'ajout de 92,1 M\$ provenant de nouveaux constats répertoriés lors de l'inspection des immeubles du volet HLM public régulier comme des travaux de réfection de la maçonnerie, de remplacement de portes et fenêtres, et de mise à niveau des systèmes mécaniques, électrique et de ventilation, ainsi que de réfection de cuisines et de salles de bain;
- L'ajout de 39,4 M\$ pour le volet HLM public – Inuit relativement aux nouveaux constats répertoriés découlant des déficiences majeures aux fenêtres des immeubles;
- Les travaux de réfection de toitures, de remplacement de fenêtres et de remise à neuf des systèmes mécaniques, électrique et de ventilation sur des immeubles en mauvais état (IEG de D) ou en très mauvais état (IEG de E) ont permis de résorber 46,1 M\$ du déficit de maintien d'actifs répertorié. Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie d'allocation des investissements qui cible les immeubles dont les besoins sont les plus urgents et dont le déficit de maintien d'actifs est important.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

La SHQ prévoit une inspection quinquennale de tous les immeubles. À cet égard, le quatrième cycle d'inspection du parc de HLM a commencé le 1^{er} janvier 2021. Le taux d'inspection des immeubles au présent PAGI est de 97,0 % (7 379 immeubles sur 7 606). Quant aux 227 immeubles non inspectés, 119 immeubles ont été construits depuis moins de cinq ans et sont considérés en très bon état (IEG de A).

Méthodologie

L'inventaire et l'inspection des immeubles sont réalisés lors de la production des bilans de santé des immeubles. Chaque bilan de santé est produit à la suite d'une inspection visant à poser un diagnostic sur chacun des composants des immeubles et des logements. Cette méthodologie uniforme et structurée permet de recueillir un ensemble d'informations techniques sur les composants qui pourraient affecter la santé et la sécurité des personnes, l'intégrité des immeubles, le fonctionnement du composant ou la disponibilité d'un service. À noter que des travaux sont en cours afin d'améliorer, en collaboration avec les organismes, le processus d'inspection des bâtiments pour mieux suivre l'évolution de leurs états ainsi que la progression des besoins.

De plus, l'état des immeubles peut évoluer entre les inspections à la suite de la mise à jour ou de l'ajout de déficiences nécessitant éventuellement la réalisation de travaux. Les processus d'inspection de la SHQ sont les mêmes pour ses immeubles que pour ceux appartenant aux organismes qu'elle subventionne.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur actuelle de remplacement.

Le DMA des infrastructures inspectées est extrapolé à l'ensemble du parc en proportion du nombre de logements totaux de ce parc.

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

VISION

Être le leader en gestion des actifs pour le parc immobilier du gouvernement du Québec, afin d'offrir des solutions innovantes et durables à l'ensemble des organisations publiques dans le respect des orientations gouvernementales, de lutte contre les changements climatiques et de transition vers une économie verte. Pour y parvenir, la SQI s'est fixé les objectifs suivants :

- Planifier un patrimoine immobilier durable en ayant un souci d'exemplarité en matière de qualité de construction, d'intégration du bâti au milieu et de limitation des impacts sur le cycle de vie complet du bâtiment;
- Bâtir l'excellence en mettant au service de ses clients les meilleures équipes d'experts du bâtiment, de la gestion de projets et de la gestion immobilière, pour offrir des milieux de travail confortables, sains et sécuritaires;
- Entretenir la confiance en réalisant sa mission avec rigueur, intégrité et transparence et en s'appuyant sur les meilleures pratiques en matière de gestion des actifs.

ORIENTATION

Pour mener à bien sa mission qui consiste, d'une part, à développer, à maintenir et à gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de ses clients et à l'évolution des normes et pratiques et, d'autre part, à fournir des services de gestion de projets, d'exploitation et de gestion immobilière qui encouragent l'optimisation des ressources et l'innovation, la SQI a établi, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Prioriser les investissements en maintien et en bonification du parc qui assurent la continuité des affaires et, par une transition vers des modes de conception, de réalisation, et d'exploitation qui considèrent le cycle de vie complet des infrastructures, permettent un développement durable et centré sur les besoins des ministères et organismes pour remplir leur mission.

RESPONSABILITÉS

La SQI doit maintenir le parc immobilier du gouvernement du Québec sous sa responsabilité dans un état de santé satisfaisant, tout en développant le parc de manière à combler les besoins en espaces des clients en optimisant les ressources humaines, matérielles et financières à sa disposition.

À cet égard, la SQI priorise ses investissements dans une démarche collaborative avec ses parties prenantes et systémiques en tenant compte des répercussions économiques, environnementales et sociales sur le cycle de vie des actifs. En bref, la SQI place la sécurité, le bien-être et la continuité des opérations de l'occupant au centre de ses décisions, en créant des milieux de travail sains, utilisant des technologies de pointe et respectant la capacité de payer des contribuables.

Dans son cadre de gestion des infrastructures publiques, la SQI a établi les conditions, les modalités et les lignes directrices relatives à la planification et à la gestion des investissements. Cet encadrement vise à prioriser le maintien d'actifs pour améliorer l'état des infrastructures dont la SQI est propriétaire.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc immobilier de la SQI se compose de 374 immeubles et ouvrages de génie civil en propriété, totalisant une superficie de plus de 1,9 million de mètres carrés. Il comprend des immeubles de bureaux destinés à l'administration gouvernementale, des centres de transport, des palais de justice, des établissements de détention, des postes de la Sûreté du Québec et d'autres immeubles spécialisés, notamment des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires, des entrepôts ainsi que des stationnements souterrains et des tunnels.

Inventaire des infrastructures^{1, 2}**Par type et par catégorie d'infrastructure**

	Âge moyen ³ (ans)	Quantité			Dimension ⁴ (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024	
Immeubles							
Immeubles de bureaux	37	63	63	0	507 289	500 431	(6 858)
Centres de transport	37	91	92	1	203 216	206 886	3 670
Palais de justice	42	43	42	(1)	437 388	432 231	(5 157)
Établissements de détention	26	14	14	0	208 557	208 557	0
Postes de la Sûreté du Québec	28	75	78	3	173 309	179 232	5 923
Autres immeubles spécialisés	35	64	62	(2)	208 583	208 022	(561)
Immeubles non locatifs et excédentaires	67	4	5	1	3 304	8 662	5 358
Ouvrages de génie civil							
Stationnements et tunnels	25	18	18	0	218 728	218 728	0
Total – Infrastructures		372	374	2	1 960 374	1 962 749	2 375

¹ Données au 17 octobre 2022.

² L'inventaire exclut les baux emphytéotiques (maintien d'actifs sous la responsabilité du locateur), les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly, à Québec.

³ L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond à l'âge estimé d'une infrastructure, compte tenu notamment de la date de construction et des travaux réalisés depuis.

⁴ Les données relatives à la dimension des immeubles représentent la superficie locative, conformément à la norme BOMA-96. Les immeubles non locatifs, les stationnements et les tunnels sont mesurés en fonction des superficies brutes de l'aménagement ou de la construction. Des variations peuvent être constatées en raison de la mise à jour des superficies locatives ou à la suite de l'acquisition ou de la disposition d'infrastructures.

Variation à l'inventaire

Depuis l'an dernier, la SQI a intégré les immeubles suivants à son parc immobilier :

- Le poste de la SQ mis en service à Rimouski;
- Les postes de la SQ acquis à Prévost et à Longueuil;
- Le centre de transport mis en service à Gaspé;
- Les deux immeubles de bureaux acquis à Rouyn-Noranda et à Québec.

La SQI a disposé des immeubles suivants :

- L'ancien établissement de détention de Saguenay (classé immeuble non locatif excédentaire);
- L'ancien palais de justice de Saint-Hyacinthe (démolition);
- Deux immeubles, du type autres immeubles spécialisés désuets, à Saint-Bernard-de-Lacolle et Stanstead-Est.

Finalement, les deux immeubles de bureaux sis aux adresses suivantes ont été reclassés aux immeubles excédentaires :

- 3450, rue Saint-Urbain, Montréal;
- 3700, rue Berri, Montréal.

D'ici le 31 mars 2023, des acquisitions sont à venir, lesquelles contribueront à atteindre la Vision immobilière du gouvernement du Québec visant à hausser progressivement la part des espaces de bureaux gouvernementaux en propriété.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures^{1, 2} Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ³ (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Immeubles de bureaux	15	7	24	46	38	16	80,0	120,7	200,7
Centres de transport	9	21	23	53	32	15	12,0	48,6	60,6
Palais de justice	36	13	8	57	38	5	80,9	35,3	116,2
Établissements de détention	33	36	7	76	0	24	–	133,6	133,6
Postes de la Sûreté du Québec	34	5	21	60	40	0	68,0	–	68,0
Autres immeubles spécialisés	54	15	11	80	19	1	13,3	4,9	18,2
Total – Immeubles locatifs	30	15	15	60	29	11	254,2	343,1	597,3
Immeubles non locatifs et excédentaires	0	2	0	2	82	16	1,7	12,5	14,2
Ouvrages de génie civil									
Stationnements et tunnels	27	2	5	34	8	58	1,5	52,0	53,5
Total – Infrastructures	29	15	15	59	30	11	257,4	407,6	665,0

¹ Données au 17 octobre 2022.

² L'inventaire exclut les baux emphytéotiques (maintien d'actifs sous la responsabilité du locateur), les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly, à Québec.

³ Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement des infrastructures.

Objectifs

Le tableau qui suit présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le PAGI 2023-2024.

Objectifs	Valeur de référence	Résultats		Cible
	PAGI de référence	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI cible
Atteindre une proportion d'immeubles locatifs en état satisfaisant (IEG de A, B ou C) de 71 %	62 %	65 %	60 %	71 %
	PAGI 2021-2022			PAGI 2024-2025
Réaliser au moins 150,0 M\$ de travaux visant la résorption du DMA ^{1,2}	0 M\$	58,8 M\$	108,2 M\$	150,0 M\$
	PAGI 2021-2022			PAGI 2026-2027

¹ Cet objectif ne tient pas compte de la dégradation naturelle des infrastructures qui s'ajoutera au DMA cumulé d'ici mars 2026.

² Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

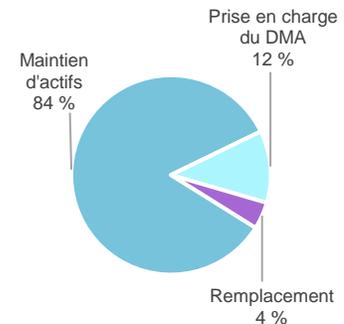
La proportion des immeubles locatifs dans un état satisfaisant (IEG de A, B ou C) a diminué de 5 %, passant de 65 % à 60 % depuis le dépôt du PAGI 2022-2023. Cette diminution s'explique notamment par la dégradation naturelle et les nouveaux constats observés lors des inspections lesquels sont supérieurs aux travaux de maintien d'actifs réalisés. Les sections « Stratégie d'investissement » et « Évolution de l'état et du DMA » de ce PAGI précisent les éléments qui sous-tendent ce constat.

De plus, des investissements en maintien d'actifs ont permis de résorber 49,4 M\$ (108,2 M\$ – 58,8 M\$) du DMA, en 2022-2023 portant ainsi le total des investissements de résorption du DMA à 108,2 M\$. Selon la projection actuelle, la cible de 150 M\$ devrait être atteinte d'ici au dépôt du PAGI 2026-2027.

Investissements en maintien du parc au PQI 2023-2033

(contribution du gouvernement du Québec en millions de dollars et en pourcentage)

	SQI	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 888,3	84
Prise en charge du DMA	263,4	12
Remplacement	98,4	4
Total	2 250,1	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



Stratégie d'investissement

Pour le premier objectif, qui consiste à investir en maintien d'actifs afin d'améliorer la proportion du parc immobilier dans un état satisfaisant (IEG de A, B ou C), des efforts soutenus des équipes pour concrétiser des travaux de maintien d'actifs prioritaires ont permis d'améliorer l'IEG de plusieurs immeubles dans la dernière année. Toutefois, pour augmenter l'indice d'état global du parc immobilier, la réalisation de projets majeurs de maintien d'actifs sur les immeubles d'une valeur de remplacement plus élevée sera nécessaire. À cette fin, la SQI a entamé des études, a amorcé certains projets majeurs et continuera à planifier de nouveaux projets majeurs dans les prochaines années. Des investissements plus importants en maintien d'actifs seront requis dans les prochaines années pour améliorer l'état global du parc immobilier.

Pour le second objectif, qui consiste à résorber 150 M\$ de DMA, une part importante des travaux de maintien du parc de 159,7 M\$ prévus en 2023-2024 vise à réaliser des travaux sur les infrastructures en mauvais et en très mauvais état (IEG de D ou E), afin de résorber le DMA actuel évalué à 665,0 M\$. Au PQI 2023-2033, les investissements prévus en maintien du parc sur un horizon de dix ans permettront de prendre en charge 263,4 M\$ du DMA, soit 40 %.

Les investissements prévus en résorption du DMA se concrétiseront notamment par :

- Des travaux sur les enveloppes extérieures, tels que les murs rideaux et les composantes architecturales sur certains immeubles de bureaux et palais de justice;
- Des travaux de mises aux normes, tels que le remplacement ou l'ajout de systèmes de protection des personnes et des biens et le remplacement de systèmes de refroidissement;

- Des travaux de rénovation sur certains établissements de détention;
- Des travaux de mise à niveau des composantes mécaniques et électriques;
- La reconstruction d'entrepôts pour abrasifs en fin de vie utile dans plusieurs centres de service du MTMD;
- La vente ou la démolition d'immeubles excédentaires ayant du DMA.

Enfin, le vieillissement du parc pourrait occasionner une accélération des besoins d'investissements en maintien. Comme le niveau d'investissements réalisés annuellement pour résorber le DMA cumulé est actuellement inférieur au rythme de dégradation naturelle, des projets majeurs qui permettront de réduire considérablement le DMA devraient être intégrés progressivement dans les prochains PQI afin d'accélérer la prise en charge du DMA de la SQI.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société québécoise des infrastructures						
2021-2022						
Réel	74,6	21,9	18,0	114,5	90,0	204,5
Prévu ¹	74,1	39,5	19,1	132,7	176,1	308,8
Écart	0,5	(17,6)	(1,1)	(18,2)	(86,1)	(104,3)
2022-2023						
Probable	105,7	35,6	26,8	168,1	141,9	310,0
2023-2024						
Prévu	109,4	33,2	17,1	159,7	170,3	330,0

¹ Prévu au PQI 2021-2031.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Les investissements en maintien du parc réalisés en 2021-2022 totalisent 114,5 M\$, soit 86 % des sommes prévues. Ce taux représente une amélioration significative par rapport aux années antérieures, malgré les enjeux liés à la pandémie. Les investissements moins élevés que prévu en bonification du parc s'expliquent principalement par des retards et des reports de plusieurs projets dans les établissements de détention et dans les palais de justice en raison de certains enjeux :

- Le réaménagement du palais de justice de Saint-Hyacinthe dont l'échéancier a été reporté au début 2022-2023 en raison de la relocalisation temporaire des occupants;
- Des acquisitions d'immeubles et de postes de la Sûreté du Québec qui ont été reportées;
- Des modifications apportées aux travaux à réaliser dans certains immeubles de bureaux à Québec et dans un centre de transport à Montréal.

Les investissements probables en 2022-2023 sont en hausse de 105,5 M\$ par rapport aux investissements réalisés en 2021-2022, passant de 204,5 M\$ à 310,0 M\$. Malgré la surchauffe du marché de la construction, pouvant mener entre autres à l'annulation d'appel d'offres, et les enjeux de disponibilité de la main-d'œuvre, pouvant nuire à la capacité de réaliser les projets planifiés, des efforts sont déployés pour répondre en priorité aux besoins d'investissements en maintien du parc.

Les investissements prévus en 2023-2024, totalisant 330,0 M\$, permettront la poursuite des projets en cours ainsi que la réalisation de projets reportés ou de nouveaux projets visant :

- La prise en charge du DMA et le maintien d'infrastructures existantes;
- Des acquisitions d'immeubles;
- Des réaménagements d'espaces dans les immeubles en location de la SQI;
- La construction de nouveaux postes de la Sûreté du Québec.

Maintien du parc

Les investissements prévus en maintien du parc visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme du parc immobilier de la SQI :

- La majorité des investissements en maintien d'actifs concernent essentiellement des travaux relatifs à la mise aux normes, à la structure et à l'enveloppe du bâtiment, à la circulation verticale motorisée, à l'intégrité des systèmes mécaniques et électriques d'un immeuble ainsi qu'à la rénovation fonctionnelle des espaces de travail;
- Les investissements sur les infrastructures en mauvais état, dont le risque de défaillance est élevé, sont ciblés lors de la planification des travaux, car ils permettent de résorber le DMA cumulé;
- Les investissements en remplacement qui visent principalement des entrepôts d'abrasifs, des centres de transport ainsi que des bâtiments modulaires pour les établissements de détention.

La majorité des investissements réalisés en maintien du parc en 2021-2022 (114,5 M\$) et ceux probables pour 2022-2023 (168,1 M\$) concernent des projets spécifiques et des projets de réfection et de mise aux normes obligatoires compris dans les enveloppes de maintien d'actifs.

Parmi ceux-ci, les projets suivants ont un effet considérable sur la résorption du DMA :

- Remplacement de système de ventilation à l'établissement de détention du 500, rue de la Faune, à Québec, permettant de résorber 10,0 M\$ du DMA;
- Remplacement de composantes électriques au palais de justice de Montréal, permettant de résorber 6,5 M\$ du DMA;
- Réfection de l'enveloppe extérieure de la chapelle des Sœurs-du-Bon-Pasteur au 1070-1080, rue de la Chevrotière, à Québec, permettant de résorber 5,2 M\$ du DMA;
- Remplacement des unités de ventilation de toiture au centre de transport du 5353, boulevard Pierre-Bertrand, à Québec, permettant de résorber 3,0 M\$ du DMA;
- Relocalisation du centre de transport de Gaspé, permettant de résorber 2,7 M\$ du DMA;
- Mise à niveaux des panneaux électriques au palais de justice de Montréal, permettant de résorber 1,2 M\$ du DMA;
- Remplacement de la tuyauterie du système de gicleurs à l'air au palais de justice de Québec, permettant de résorber 1,1 M\$ du DMA.

La SQI a également réalisé plusieurs projets de maintien d'actifs visant à maintenir l'état d'immeubles ayant un IEG satisfaisant, dont les projets suivants :

- Modernisation des escaliers mécaniques de l'immeuble de bureaux au 875, Grande Allée Est, à Québec;
- Remplacement des boîtes de ventilation de l'immeuble de bureaux au 600, rue Fullum, à Montréal;
- Modification des refroidisseurs au quartier général de la Sureté du Québec, à Québec.

Les investissements prévus en maintien du parc pour 2023-2024, totalisant 159,7 M\$, permettront d'amorcer et de terminer la réalisation de plusieurs projets, dont les suivants :

- Réparation des dalles de stationnement au palais de justice de Montréal, permettant de résorber 18,2 M\$ du DMA;
- Réfection de l'enveloppe de l'immeuble de bureaux du 1141, route de l'Église, à Québec, permettant de résorber 10,4 M\$ du DMA;
- Remplacement des disjoncteurs principaux à l'établissement de détention du 500, rue de la Faune, à Québec, permettant de résorber 9,7 M\$ du DMA;

- Étanchéisation des fondations de l'immeuble de bureaux du 835, boulevard René-Lévesque Est, à Québec, permettant de résorber 3,6 M\$ du DMA.

Bonification du parc

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2021-2022 (90,0 M\$) et ceux probables pour 2022-2023 (141,9 M\$) ont permis d'appuyer la Vision immobilière du gouvernement du Québec, dont l'un des objectifs est d'accroître la portion du parc immobilier en propriété par rapport à celui en location, notamment par l'acquisition des édifices suivants :

- L'immeuble de bureaux situé au 24, avenue Murdoch, à Rouyn-Noranda;
- L'immeuble de bureaux situé au 3460, rue de La Pérade, à Québec;
- Le poste de la Sûreté du Québec au 3044, boulevard du Curé-Labelle, à Prévost.

De plus, certains de ces investissements ont contribué à accroître ou à rehausser le potentiel de service du parc d'infrastructures sur le plan de la qualité ou de la fonctionnalité. Par exemple :

- Regroupement des effectifs du TAT au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal;
- Relocalisation de la CTQ au 140, rue Crémazie Ouest, à Montréal;
- Installation de systèmes de contrôle des accès et réaménagement d'espaces privés au 675, boulevard René-Lévesque Est, à Québec.

Les investissements prévus de 170,3 M\$ pour 2023-2024 permettront, d'une part, de saisir les possibilités d'acquérir des immeubles pour accroître la portion du parc en propriété et, d'autre part, d'amorcer et de terminer la réalisation des principaux projets suivants :

- Réaménagement des édifices Hector-Fabre et Marie-Fitzbach, à Québec, dans le cadre du programme de transformation des milieux de travail;
- Réaménagement du palais de justice de Saint-Hyacinthe;
- Aménagement de salles de visio-comparution et de visio-parloir dans les établissements de détention et les palais de justice;
- Plusieurs projets du programme d'installation de bornes de recharge électriques pour véhicules;
- Plusieurs projets du programme de transformation des milieux de travail.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)					
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2022-2023 ²	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2023-2024	
	2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024							
Immeubles												
Immeubles de bureaux	41	38	(3)	13	16	3	198,1	12,1	(8,7)	(0,8)	200,7	
Centres de transport	21	32	11	16	15	(1)	59,6	1,3	3,7	(4,0)	60,6	
Palais de justice	38	38	0	6	5	(1)	266,8	7,9	(138,4)	(20,1)	116,2	
Établissements de détention	0	0	0	24	24	0	147,3	5,8	(9,3)	(10,2)	133,6	
Postes de la Sûreté du Québec	2	40	38	0	0	0	0,7	0,1	67,6	(0,4)	68,0	
Autres immeubles spécialisés	19	19	0	1	1	0	22,7	3,2	(6,4)	(1,3)	18,2	
Total – Immeubles locatifs	25	29	4	10	11	1	695,2	30,4	(91,5)	(36,8)	597,3	
Immeubles non locatifs et excédentaires	0	82	82	92	16	(76)	16,8	2,8	6,9	(12,3)	14,2	
Ouvrages de génie civil												
Stationnements et tunnels	6	8	2	55	58	3	50,7	0,1	3,0	(0,3)	53,5	
Total – Infrastructures	25	30	5	11	11	0	762,7	33,3	(81,6)	(49,4)	665,0	

¹ Les pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Évolution de l'état et du DMA

La proportion des infrastructures en mauvais état (IEG de D) a augmenté de 25 % à 30 % alors que celle en très mauvais état (IEG de E) est demeurée stable à 11 %. Une diminution globale du DMA de 97,7 M\$ est constatée, passant de 762,7 M\$ à 665 M\$, et s'explique par :

- La dégradation naturelle qui résulte principalement de l'indexation des coûts de travaux et de la mise à jour des besoins de maintien d'actifs répertoriés (33,3 M\$);
- Les nouveaux constats observés lors des inspections réalisées dans la dernière année et la révision de la méthode d'évaluation du DMA⁴ (-81,6 M\$);
- La résorption du DMA répertorié à la suite des travaux réalisés (49,4 M\$).

Immeubles de bureaux

- La proportion des immeubles de bureaux en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est demeurée stable. Néanmoins, 3 % des immeubles sont passés d'un état mauvais (IEG de D) à un état très mauvais (IEG de E) en raison de nouveaux constats résultant des inspections annuelles.
 - Des projets importants de maintien d'actifs sont prévus à Québec pour les immeubles situés au 12, rue Saint-Louis, au 1141, route de l'Église, au 1075, chemin Sainte-Foy et à Montréal au 360, rue McGill. À terme, ces projets permettront de résorber environ 61,5 M\$ du DMA des immeubles en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E).

⁴ La révision de la méthode d'évaluation du DMA du parc immobilier (méthode décrite à l'annexe 1) permet d'uniformiser la reddition de comptes sur la base de l'indice de vétusté physique afin de la rendre comparable aux autres immeubles gouvernementaux, notamment dans les secteurs de la Santé et de l'Éducation pour lesquels la SQI est gestionnaire de projet.

Centres de transport

- La proportion des centres de transport en mauvais état (IEG de D) a augmenté de 21 % à 32 % en raison de nouveaux constats lors d'inspections récentes.
 - Le DMA cumulé de 60,6 M\$ des immeubles en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est principalement attribuable au vieillissement de plusieurs entrepôts pour abrasifs et centres de transport. De multiples projets sont prévus au plan d'investissement de la SQI pour prendre en charge une portion de ce DMA.

Palais de justice

- La proportion des palais de justice en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est demeurée stable. La diminution du DMA de 150,6 M\$ (de 266,8 M\$ à 116,2 M\$), par rapport au PAGI 2022-2023, est principalement attribuable au changement de la méthode de calcul du DMA⁵ (réduction du DMA de 109,2 M\$ pour le palais de justice de Montréal et de 19,2 M\$ pour le palais de justice de Québec) ainsi qu'à la démolition du palais de justice de Saint-Hyacinthe (résorption de 10,8 M\$).
 - La réalisation de projets majeurs actuellement à l'étude ou en planification, notamment pour les palais de justice de Montréal et de Québec, permettra de résorber environ 80,2 M\$ du DMA des immeubles en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E).

Établissements de détention

- La proportion des établissements de détention en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est demeurée stable. Cette stabilité s'explique par le fait que les travaux de résorption du DMA ont compensé la dégradation et l'ajout de nouveaux constats sur les immeubles.
 - Une multitude de projets en réalisation ou en planification permettront, au cours des prochaines années, de retrancher 53,9 M\$ de leur DMA.

Postes de la Sûreté du Québec

- La proportion des postes de la Sûreté du Québec en mauvais état (IEG de D) s'est détériorée, passant de 2 % à 40 %. Cette variation significative résulte de nouveaux constats observés au grand quartier général situé au 1701, rue Parthenais à Montréal, ajoutant un DMA de 66,7 M\$.

Autres immeubles spécialisés

- La proportion des autres immeubles spécialisés en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est demeurée stable. Le DMA a diminué de 4,5 M\$, passant de 22,7 M\$ à 18,2 M\$, en raison du changement de la méthode d'évaluation⁵.

Immeubles non locatifs et excédentaires

- Les immeubles excédentaires présentent un niveau très élevé de vétusté. Cependant, ils ne sont plus en exploitation et ne présentent donc aucun risque pour la santé et la sécurité des personnes. La disposition de l'ancien établissement de détention de Saguenay a permis de résorber 12,3 M\$ du DMA.

Stationnements et tunnels

- La proportion des stationnements et des tunnels en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) a augmenté de 5 %. Le DMA a augmenté de 2,8 M\$, passant de 50,7 M\$ à 53,5 M\$, principalement en raison de nouveaux constats observés sur ces infrastructures.

⁵ La révision de la méthode d'évaluation du DMA du parc immobilier (méthode décrite à l'annexe 1) permet d'uniformiser la reddition de comptes sur la base de l'indice de vétusté physique afin de la rendre comparable aux autres immeubles gouvernementaux, notamment dans les secteurs de la Santé et de l'Éducation pour lesquels la SQI est gestionnaire de projet.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Le processus d'inspection des immeubles est assuré en continu par les responsables des immeubles. Les techniciens en exploitation d'immeubles visitent tous les édifices sous leur responsabilité selon des fréquences établies en fonction de l'importance et de la complexité des systèmes de chacun.

Bien que l'inspection des composantes des infrastructures s'effectue en continu, l'équipe de la direction immobilière doit produire un rapport intitulé « Évaluation de l'état de l'immeuble » pour chaque immeuble et ouvrage de génie civil sous sa responsabilité, et ce, selon un calendrier établi. Environ 30 % des infrastructures sont ainsi évaluées annuellement. Le calendrier d'évaluation est basé sur les risques liés à l'usage de l'infrastructure et à son état. Toutes les infrastructures font l'objet d'une telle évaluation au minimum une fois tous les cinq ans.

Évaluation de l'état des infrastructures

Afin d'établir l'état des infrastructures, la SQI utilise des paramètres quantitatifs. La méthode quantitative utilisée pour mesurer cet état est le calcul de l'IVP. Exprimé en pourcentage, l'IVP qualifie l'état de santé de l'infrastructure en comparaison avec sa valeur de remplacement. Il est calculé de la façon suivante :

$$\text{IVP} = (\text{Somme des coûts des travaux de maintien d'actifs à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans} / \text{Valeur de remplacement}) \times 100 \%$$

La SQI a défini les seuils acceptables pour l'IVP sur la base de son expérience quant à la satisfaction des clients, du financement adéquat des travaux et des ressources requises pour le maintien des infrastructures. Ces seuils servent de référence pour définir de manière qualitative les niveaux de l'IEG, qui varient de très bon (IEG de A) à très mauvais (IEG de E).

Évaluation du DMA des infrastructures

Le maintien d'actifs régulier vise les travaux à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans afin de préserver l'état des composantes de l'immeuble.

Lorsqu'une infrastructure a un IVP supérieur à 15 %, elle est considérée comme en mauvais état et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

Au PAGI 2022-2023, la totalité du coût des travaux sur les composantes ayant dépassé leur fin de vie utile était comptabilisée comme du DMA, même si leur réalisation permettait d'améliorer l'IVP au-delà de 15 %.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

VISION

Être le catalyseur d'une culture audacieuse et source de fierté pour le Québec.

ORIENTATION

Chef de file de l'action gouvernementale en matière de culture et de communications, le MCC contribue au rayonnement de ces domaines, à l'épanouissement individuel et collectif de la population ainsi qu'à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires.

À l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, le MCC vise à favoriser l'accès à la culture et sa diffusion à l'aide d'infrastructures de qualité.

RESPONSABILITÉS

Des sommes importantes sont allouées annuellement aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications. Ces sommes servent au maintien de leurs actifs, à la prise en charge de leur DMA, au remplacement de leurs infrastructures et à la bonification de leur parc. Le MCC s'assure que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues. Il veille également à ce que l'information concernant les infrastructures, ainsi que la documentation requise quant à leur état soient disponibles et pertinentes. Ces informations permettent d'établir un portrait global objectif, complet et fiable de l'état du parc d'infrastructures sous sa responsabilité.

Le MCC réalise ainsi une gestion adéquate des infrastructures en appliquant les plus hauts standards de qualité et en faisant respecter les lois constitutives de tous les organismes et les sociétés d'État de son portefeuille.

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RESPONSABILITÉS

Les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications établissent une planification détaillée de leurs besoins pour le maintien de leurs actifs, la prise en charge du DMA, le remplacement de leurs infrastructures ainsi que la bonification de leur parc. Les travaux réalisés, les suivis réguliers et la reddition de comptes demeurent sous leur responsabilité, de même que la réalisation des évaluations de l'état général de leurs infrastructures. Il revient en effet aux organismes et aux sociétés d'État d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures afin de réaliser une gestion optimale de celles-ci et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes et des sociétés d'État sous la responsabilité du ministre se compose d'un total de 50 immeubles, dont 36 sont protégés en vertu de la LPC, soit 31 appartenant à la SODEC (26 immeubles et 5 lieux d'interprétation), un lieu de diffusion, une bibliothèque et trois musées. De plus, il comprend 8 immeubles présentant un intérêt patrimonial, sans être toutefois protégés en vertu de cette loi.

Le parc d'infrastructures englobe également des équipements spécialisés essentiels à l'accomplissement de la mission des différents organismes et sociétés d'État.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen ² (ans)	Quantité			Dimension (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024	
Immeubles							
Musées	71	9	9	0	87 981	87 981	0
Lieux de diffusion	47	5	5	0	143 945	143 945	0
Bibliothèques	67	3	3	0	74 836	74 836	0
Télédiffusion	126	2	2	0	14 552	14 552	0
Immeubles patrimoniaux ³	243	31	31	0	26 738	26 738	0
Total – Immeubles		50	50	0	348 052	348 052	0
Équipements spécialisés							
Musées	15	32	35	3	s. o.	s. o.	s. o.
Lieux de diffusion	19	127	127	0	s. o.	s. o.	s. o.
Bibliothèques	19	18	18	0	s. o.	s. o.	s. o.
Télédiffusion	13	269	269	0	s. o.	s. o.	s. o.
Lieux d'enseignement	32	105	105	0	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements spécialisés		551	554	3	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Données du 31 décembre 2022.

² L'âge moyen représente l'âge « apparent » d'une infrastructure. Celui-ci correspond à l'âge estimé d'une infrastructure, compte tenu notamment de la date de construction et des travaux réalisés depuis.

³ Cette catégorie d'immeubles inclut uniquement les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC, soit 26 immeubles (logements, commerces et parcs) et cinq lieux d'interprétation.

Variation à l'inventaire

Une légère augmentation de trois équipements spécialisés pour les musées est observée. Cette augmentation est liée à une mise à jour de l'inventaire de ces équipements en 2022.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Musées	52	14	3	69	13	18	12,0	50,1	62,1
Lieux de diffusion	0	0	0	0	32	68	37,3	129,8	167,1
Bibliothèques	97	0	0	97	0	3	–	3,2	3,2
Télédiffusion	0	95	0	95	5	0	0,1	–	0,1
Immeubles patrimoniaux ³	4	14	54	72	22	6	5,4	1,9	7,3
Total – Immeubles	33	9	4	46	19	35	54,8	185,0	239,8
Équipements spécialisés									
Musées	32	11	4	47	40	13	0,6	0,4	1,0
Lieux de diffusion	7	21	36	64	30	6	–	5,9	5,9
Bibliothèques	32	60	8	100	0	0	–	–	–
Télédiffusion	24	4	8	36	54	10	15,0	–	15,0
Lieux d'enseignement	80	0	2	82	7	11	–	–	–
Total – Équipements spécialisés	20	13	18	51	41	8	15,6	6,3	21,9
Total – Infrastructures	32	9	5	46	21	33	70,4	191,3	261,7

¹ Données du 31 décembre 2022.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement des infrastructures.

³ Cette catégorie d'immeubles inclut uniquement les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC, soit 26 immeubles (logements, commerces et parcs) et cinq lieux d'interprétation.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le tableau qui suit présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le présent PAGI 2023-2024.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats			Cible
	PAGI de référence	PAGI 2021-2022	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI cible
Atteindre une proportion de 65 % des immeubles des organismes et des sociétés d'État dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	57 %				65 %
	PAGI 2020-2021	54 %	53 %	46 %	PAGI 2025-2026
Réaliser au moins 16,6 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des immeubles¹	0 M\$				16,6 M\$
	PAGI 2020-2021	13,1 M\$	41,7 M\$	70,6 M\$	PAGI 2025-2026

¹ Les résultats présentés pour chaque année correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

Une diminution de la proportion des immeubles des organismes et des sociétés d'État dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) est observée depuis le dépôt du PAGI 2020-2021. Cette diminution est principalement attribuable à la dégradation naturelle observée sur certains immeubles qui augmente plus rapidement que la réalisation des travaux en maintien du parc.

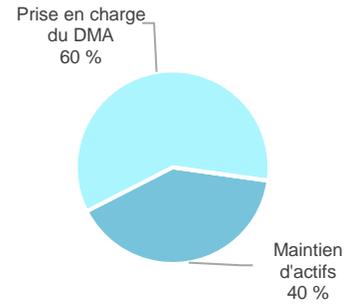
De plus, la réalisation d'une mise à jour du bilan de santé sur l'immeuble du Grand Théâtre de Québec a révélé de nouveaux travaux importants de mise aux normes du bâtiment notamment sur le système de ventilation, les gicleurs d'incendie et les ascenseurs faisant passer cet immeuble d'un état satisfaisant (IEG de C) à un très mauvais état (IEG de E). Par conséquent, l'objectif fixé, qui est d'atteindre une proportion de 65 % des immeubles des organismes et des sociétés d'État dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) d'ici au dépôt du PAGI 2025-2026, apparaît difficilement atteignable sans une augmentation importante des travaux de maintien du parc au cours des prochaines années.

Par ailleurs, une augmentation graduelle de la réalisation de travaux visant la résorption du DMA est observée depuis le dépôt du PAGI 2020-2021. De ce fait, le deuxième objectif fixé, qui est de réaliser au moins 16,6 M\$ de travaux visant la résorption du DMA d'ici au dépôt du PAGI 2025-2026, est déjà atteint.

Investissements en maintien du parc au PQI 2023-2033

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	MCC	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	156,3	40
Prise en charge du DMA	232,0	60
Total	388,3	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

	DMA pris en charge	DMA résiduel
DMA du MCC :	232 M\$	30 M\$
262 M\$	89 %	11 %

Stratégie d'investissement

Afin de s'assurer que les infrastructures des organismes et des sociétés d'État sont en bon état et conformes aux normes, et dans l'optique de maintenir des conditions adéquates de présentation et de conservation des biens et des œuvres d'art, la stratégie globale d'investissement en infrastructures du MCC s'articule principalement autour de deux axes d'intervention, soit :

- **Maintien d'actifs** : Effectuer en continu les interventions de maintien d'actifs qui permettent de prévenir la détérioration des immeubles et des équipements des organismes et des sociétés d'État de manière à éviter de devoir effectuer des réfections majeures;
- **Prise en charge du DMA** : Prioriser les interventions sur les immeubles des lieux de diffusion pour lesquels un DMA plus important a été constaté, tout en répondant aux besoins des autres immeubles ayant un DMA.

Les investissements prévus au PQI 2023-2033 en maintien du parc de 388,3 M\$ permettent d'anticiper une prise en charge de 232,0 M\$, soit 89 % du DMA répertorié.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Organismes et sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications						
2021-2022						
Réel	8,3	9,7	–	18,0	17,1	35,1
Prévu ¹	23,4	6,7	0,1	30,2	19,1	49,3
Écart	(15,1)	3,0	(0,1)	(12,2)	(2,0)	(14,2)
2022-2023						
Probable	13,7	28,0	–	41,7	39,1	80,8
2023-2024						
Prévu	12,5	23,7	–	36,2	53,1	89,3

¹ Prévu au PQI 2021-2031.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Un écart total de 14,2 M\$ est observé entre les investissements prévus (49,3 M\$) et réels (35,1 M\$) de l'année 2021-2022. Cet écart est principalement attribuable à un retard dans la réalisation de plusieurs projets en maintien et en bonification du parc en raison de la pénurie de main-d'œuvre, des difficultés d'approvisionnement en matériaux et de la surchauffe du marché de la construction.

Maintien du parc

Les investissements en maintien du parc permettent de réaliser :

- des travaux portant sur la structure et l'enveloppe des immeubles;
- des travaux portant sur les systèmes électromécaniques (électricité, chauffage, climatisation et systèmes d'alarme incendie);
- le maintien et le remplacement d'équipements spécialisés (systèmes d'éclairage, systèmes audiovisuels, systèmes de rayonnement et d'étagères mobiles).

Plus précisément, les investissements en maintien du parc réalisés en 2021-2022, et probables en 2022-2023, totalisant respectivement 18,0 M\$ et 41,7 M\$, ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- Réfection de la maçonnerie sur le pavillon Gérard-Morisset du MNBAQ qui a permis de remettre l'infrastructure en bon état (IEG de B);
- Travaux de réfection sur divers immeubles patrimoniaux de la SODEC qui ont permis de diminuer le DMA répertorié;

- Travaux de réfection sur les immeubles de la SPDAM;
- Travaux liés à l'installation de gicleurs dans le Grand Théâtre de Québec;
- Travaux de réfection sur l'édifice Au-Pied-du-Courant de la STQ;
- Travaux sur les équipements de transmission de la STQ.

Les investissements de 36,2 M\$ prévus en 2023-2024 pour le maintien du parc permettront de réaliser des travaux sur divers immeubles ayant du DMA (IEG de D ou E), notamment :

- Le remplacement des centres de commande des moteurs des immeubles de la SPDAM;
- La modernisation de l'élévateur vertical de l'édifice des théâtres de la SPDAM;
- Le remplacement du système de traitement de l'air de l'édifice des théâtres de la SPDAM;
- Le remplacement du système de traitement de l'air du Grand Théâtre de Québec;
- Le maintien des équipements scéniques du Grand Théâtre de Québec.

Bonification du parc

Les investissements en bonification du parc permettent de réaliser les types de travaux suivants :

- Amélioration fonctionnelle ou agrandissement des infrastructures existantes;
- Acquisition et construction de nouvelles infrastructures.

Plus précisément, les investissements réalisés en 2021-2022, et probables en 2022-2023, totalisent respectivement 17,1 M\$ et 39,1 M\$. Ils ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- Espace Riopelle au MNBAQ;
- Accès universel entre la station de métro et le corridor menant au complexe de la Place des Arts;
- Espace bleu de la Capitale-Nationale, à Québec.

Les investissements de 53,1 M\$ prévus en 2023-2024 pour la bonification du parc permettront la poursuite du projet Espace Riopelle au MNBAQ ainsi que du projet de réaménagement de l'Espace bleu de la Capitale-Nationale, à Québec, et la réalisation des projets suivants :

- Espace bleu de la Gaspésie, à Percé;
- Espace bleu de l'Abitibi-Témiscamingue, à Amos.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2022-2023	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2023-2024
	2022- 2023	2023- 2024		2022- 2023	2023- 2024						
Immeubles											
Musées	13	13	0	18	18	0	17,6	49,6	–	(5,1)	62,1
Lieux de diffusion	53	32	(21)	30	68	38	55,5	91,6	38,9	(18,9)	167,1
Bibliothèques	0	0	0	3	3	0	1,1	3,4	–	(1,3)	3,2
Télédiffusion	5	5	0	0	0	0	0,1	–	–	–	0,1
Immeubles patrimoniaux	19	22	3	5	6	1	9,3	1,2	0,4	(3,6)	7,3
Total – Immeubles	28	19	(9)	19	35	16	83,6	145,8	39,3	(28,9)	239,8
Équipements spécialisés											
Musées	45	40	(5)	16	13	(3)	0,9	0,1	–	–	1,0
Lieux de diffusion	30	30	0	6	6	0	9,0	–	(1,9)	(1,2)	5,9
Bibliothèques	0	0	0	0	0	0	–	–	–	–	–
Télédiffusion	54	54	0	10	10	0	14,9	1,9	–	(1,8)	15,0
Lieux d'enseignement	7	7	0	11	11	0	–	–	–	–	–
Total – Équipements spécialisés	41	41	0	8	8	0	24,8	2,0	(1,9)	(3,0)	21,9
Total – Infrastructures	29	21	(8)	18	33	15	108,4	147,8	37,4	(31,9)	261,7

¹ Les pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

La proportion des immeubles dans un mauvais ou un très mauvais état (IEG de D ou E) a augmenté pour les lieux de diffusion et les immeubles patrimoniaux à la suite de la mise à jour de bilans de santé au cours de l'année 2022-2023, faisant passer plusieurs de ces immeubles d'un état satisfaisant (IEG de C) ou d'un mauvais état (IEG de D) à un très mauvais état (IEG de E). Par ailleurs, la proportion des équipements spécialisés est demeurée stable.

Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA de 153,3 M\$, passant de 108,4 M\$ à 261,7 M\$, résulte de :

- La dégradation naturelle, évaluée à 147,8 M\$, soit :
 - 145,8 M\$ à l'égard des immeubles des musées, des lieux de diffusion, des bibliothèques ainsi que des immeubles patrimoniaux de la SODEC. Plus spécifiquement, ce montant inclut les travaux répertoriés en maintien d'actifs qui n'ont pas été réalisés en cours d'année et qui sont dorénavant considérés comme du DMA ainsi que la révision des coûts à la hausse attribuable à la surchauffe du marché de la construction pour certains travaux déjà répertorié en DMA;
 - 2,0 M\$ pour les équipements spécialisés qui s'expliquent par une augmentation de la dégradation naturelle observée sur les équipements spécialisés des musées (0,1 M\$) ainsi que sur ceux de la télédiffusion (1,9 M\$);

- L'ajout de nouveaux constats évalués à 39,3 M\$ pour les immeubles est principalement attribuable à la réalisation d'une mise à jour de bilans de santé pour les lieux de diffusion et les immeubles patrimoniaux. Cette hausse résulte notamment des coûts associés à l'ajout de besoin de réfection tels que la mise aux normes du système de ventilation, des gicleurs d'incendie et des ascenseurs de l'immeuble du Grand Théâtre de Québec, qui est passé d'un état satisfaisant (IEG de C) à un très mauvais état (IEG de E);
- La diminution de 1,9 M\$ du DMA des équipements spécialisés des lieux de diffusion résultant de la réévaluation à la baisse de leur coût de remplacement;
- La résorption de 31,9 M\$ du DMA qui s'explique principalement par :
 - La réalisation de différents travaux qui ont permis de résorber 5,1 M\$ soit, par la réfection de certains musées (3,5 M\$) et par des travaux préparatoires liés au projet de réaménagement du MACM (1,6 M\$);
 - Des travaux de réfection réalisés principalement sur différents immeubles de la SPDAM qui ont permis de résorber 18,9 M\$;
 - Des travaux de réfection de 1,3 M\$ sur la bibliothèque Saint-Sulpice;
 - Des investissements ciblés dans les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC qui ont permis de résorber 3,6 M\$;
 - Le remplacement d'équipements ayant atteint leur fin de vie utile qui a permis de résorber 3,0 M\$.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Tous les immeubles et les équipements spécialisés ont fait l'objet d'une inspection. De plus, conformément à sa mission, la SODEC poursuit annuellement son plan d'investissements pour protéger et mettre en valeur son parc immobilier.

Dans une perspective d'adoption des bonnes pratiques de gestion des infrastructures et d'arrimage avec les lignes directrices gouvernementales, un calendrier d'inspection en continu sur une période de cinq ans a été établi. Une mise à jour annuelle est également effectuée afin que soient ciblées, notamment, les composantes critiques des immeubles. L'objectif de cette actualisation est de maintenir un portrait à jour de l'état des immeubles et des équipements spécialisés, contribuant ainsi à la prise de décisions éclairées à leur égard.

Méthodologie

La méthode d'évaluation utilisée pour déterminer les indices d'état gouvernemental des infrastructures, à l'exception des immeubles patrimoniaux de la SODEC, est celle basée sur l'IVP⁶. Pour les immeubles de la SODEC, la méthode employée est plutôt une pondération basée sur cinq critères, comme précisée au cadre de gestion du portefeuille ministériel, en prenant en considération les particularités associées à ces immeubles. Cette méthode permet de tenir compte de la réalité particulière de ces infrastructures patrimoniales.

Les interventions prioritaires dans les bilans de santé sont comptabilisées à titre de DMA pour les immeubles dont l'IVP est supérieur au seuil d'état satisfaisant (15 %). Cette donnée est actualisée annuellement et prend en compte les nouveaux besoins en investissements, les travaux réalisés ainsi que l'indexation des coûts. Considérant que l'inspection pour l'immeuble de Sept-Îles appartenant à la Société de télédiffusion du Québec n'a pas été mise à jour au cours des dernières années, une dégradation théorique a été considérée à l'égard de l'évaluation des interventions à réaliser. Cette donnée est, par la suite, indexée annuellement.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement.

⁶ Indice de vétusté physique : Somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de 5 ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

ANNEXE 2**Composition du groupe d'organismes****Les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la Civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Société de développement des entreprises culturelles
Société de la Place des Arts de Montréal
Société de télédiffusion du Québec
Société du Grand Théâtre de Québec

ÉDUCATION

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

L'ÉDUCATION

VISION

L'état des infrastructures des organismes scolaires (centres de services scolaires ou commissions scolaires) influence la qualité de la formation offerte et les conditions d'apprentissage des élèves québécois. Il est donc essentiel que ceux-ci disposent d'environnements sains, stimulants et accessibles qui favorisent leur réussite éducative. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle scolaire et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui répondent aux plus hauts standards.

ORIENTATION

Pour accomplir sa mission qui consiste à promouvoir l'éducation, le MEQ s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Maintenir des conditions favorables à la réussite éducative en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MEQ sont les suivantes :

- Allouer des sommes aux organismes scolaires pour le maintien d'actifs, pour la prise en charge du DMA et pour l'ajout, la reconstruction et l'amélioration de leurs infrastructures;
- S'assurer que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues;
- Prioriser les investissements en fonction des enjeux gouvernementaux.

LES ORGANISMES SCOLAIRES

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités des organismes scolaires sont les suivantes :

- Planifier les investissements et réaliser les travaux conformément aux projets autorisés, aux sommes allouées et à la réglementation en vigueur;
- Inspecter leurs infrastructures afin d'avoir un portrait juste de leur condition et des travaux à réaliser pour les maintenir ou les rétablir dans un bon état;
- Gérer les infrastructures dont ils sont propriétaires ou copropriétaires;
- S'assurer que leurs infrastructures soient fonctionnelles et qu'elles demeurent sécuritaires et performantes.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes scolaires se compose de 4 107 bâtiments occupant une superficie de 17,2 millions de mètres carrés.

Ce parc est réparti entre 69 organismes scolaires linguistiques et trois à statut particulier (Centre de services scolaire du Littoral, Commission scolaire crie et Commission scolaire Kativik). Il regroupe des immeubles de différentes catégories, soit les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire; les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes; les immeubles administratifs et à autres usages ainsi que les immeubles excédentaires.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024	
Immeubles							
Organismes scolaires linguistiques							
Établissements d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	62	2 304	2 314	10	7 562 646	7 672 217	109 571
Écoles secondaires	57	467	470	3	6 860 081	6 988 419	128 338
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	58	306	312	6	1 580 751	1 596 572	15 821
Administratifs et autres usages ²	52	332	329	(3)	475 296	481 656	6 360
Organismes scolaires à statut particulier	30	571	577	6	309 157	312 165	3 008
Immeubles excédentaires³	70	106	105	(1)	191 350	184 935	(6 415)
Total – Immeubles	56	4 086	4 107	21	16 979 281	17 235 964	256 683

¹ Données du 1^{er} février 2023.

² La catégorie « Administratifs et autres usages » inclut, par exemple, des bureaux administratifs, des résidences, des ateliers, des entrepôts et des garages.

³ La catégorie « Immeubles excédentaires » inclut les bâtiments qui ne sont plus utilisés par les organismes scolaires.

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, l'inventaire total a augmenté de 21 immeubles, pour un nouveau total de 4 107. Cette variation s'explique par :

- L'ajout d'immeubles, la vente, la démolition ou des changements de vocation (catégorie) de bâtiments effectués par les organismes scolaires ou par le MEQ lorsque la clientèle scolaire prédominante a changé d'une année à l'autre.

De façon plus précise, par catégories d'infrastructures, les variations s'expliquent comme suit :

- Écoles préscolaires et primaires :
 - Ajout de neuf établissements, à Montréal, à Saint-Adolphe-d'Howard, à L'Ange-Gardien, à Scott, à Saint-Lucien, à Drummondville, à Saguenay, à Laval et à Saint-Célestin;
 - Démolition d'une école à Saguenay;
 - Changement de l'utilisation principale d'écoles autres que préscolaires et primaires résultant à l'ajout de deux immeubles supplémentaires;
- Écoles secondaires :
 - Ajout de cinq établissements à Montréal, à Laval, à Saint-Zotique, à Vaudreuil-Dorion et à Drummondville;
 - Changement de l'utilisation principale d'écoles secondaires résultant au retrait de deux immeubles;
- Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes :
 - Ajout de trois établissements à Mascouche, à Sainte-Justine-de-Newton et à Longueuil;
 - Changement de l'utilisation principale d'établissements autres que des centres de formation résultant à l'ajout de trois immeubles supplémentaires;
- Administratifs et autres usages :
 - Ajout de deux établissements à Saint-Pascal et à Longueuil;
 - Vente d'un immeuble à Mont-Laurier;
 - Démolition d'un immeuble à Dégelis;
 - Changement de l'utilisation principale d'immeubles administratifs et autres résultant au retrait de trois immeubles;
- Organismes scolaires à statut particulier :
 - Ajout de six immeubles à Saint-Augustin, à Kangirsuk, à Akulivik, à Umiujaq et à Puvirnituq;
- Immeubles excédentaires :
 - Vente d'un immeuble à Sainte-Jeanne-d'Arc.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES ORGANISMES SCOLAIRES

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Organismes scolaires linguistiques									
Établissements d'enseignement									
Écoles préscolaires et primaires	12	12	14	38	37	25	898,0	2 870,6	3 768,6
Écoles secondaires	6	13	16	35	44	21	957,4	1 884,4	2 841,8
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	15	14	16	45	35	20	180,8	429,8	610,6
Administratifs et autres usages ³	17	11	14	42	31	27	52,7	228,7	281,4
Organismes scolaires à statut particulier	62	17	13	92	5	3	8,0	20,5	28,5
Immeubles excédentaires⁴	13	3	4	20	18	62	6,7	122,9	129,6
Total – Immeubles	11	13	15	39	38	23	2 103,6	5 556,9	7 660,5

¹ Données du 1^{er} février 2023

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

³ La catégorie « Administratifs et autres usages » inclut, par exemple, des bureaux administratifs, des résidences, des ateliers, des entrepôts et des garages.

⁴ La catégorie « Immeubles excédentaires » inclut les bâtiments qui ne sont plus utilisés par les organismes scolaires.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le MEQ s'est doté d'un nouveau système d'information, GIEES, permettant de répertorier les travaux à réaliser par les organismes scolaires et de soutenir la planification stratégique de leurs projets d'infrastructures. Le déploiement de ce nouvel outil a débuté comme prévu en 2020, mais a pris du retard en raison de la pandémie. Le module pour le maintien des actifs a été mis en service en 2021, alors que les modules d'entretien et de suivi de projets ont été mis en service le 30 septembre 2022.

Pendant l'année 2022, les organismes scolaires ont réalisé de nouvelles inspections et révisé les résultats provenant de celles réalisées en 2021 selon la nouvelle méthode uniformisée. Or, près de 8 % du parc immobilier n'a pas encore fait l'objet d'une inspection uniformisée. La plupart des immeubles non inspectés sont des résidences, des ateliers, des entrepôts, des garages et d'autres types d'immeubles dans la catégorie « Administratifs et autres usages ». À titre indicatif, des travaux ont été amorcés afin d'adapter la méthode d'inspection pour les résidences.

Objectifs

Le tableau qui suit présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le présent PAGI 2023-2024, issu du Plan stratégique 2019-2023 du MEQ.

Objectif	Valeur de référence	Résultats			Cible
	PAGI de référence	PAGI 2021-2022	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI cible
Augmenter à 50 % la proportion des infrastructures en bon état (IEG de A, B ou C) pour l'ensemble des immeubles sous sa responsabilité	46 %	44 %	41 %	39 %	50 %
	PAGI 2020-2021				PAGI 2023-2024

Cet objectif n'a pas pu être atteint, malgré les investissements importants réalisés au cours des dernières années. À la lumière des récentes données d'inspection uniformisée, l'amélioration de l'état du parc immobilier scolaire prendra encore du temps considérant le retard à rattraper. Il importe aussi de mentionner que le coût des travaux et des matériaux a augmenté de façon imprévisible et importante dans les dernières années, ce qui a fait en sorte qu'avec les investissements disponibles, moins de travaux que prévus ont pu être réalisés.

Le MEQ prévoit réviser son objectif lors de l'élaboration de son plan stratégique 2023-2027 afin de prendre en compte l'incidence des nouvelles inspections réalisées par le réseau, la mise à jour des coûts relatifs à l'inflation ainsi que les investissements octroyés en maintien des actifs.

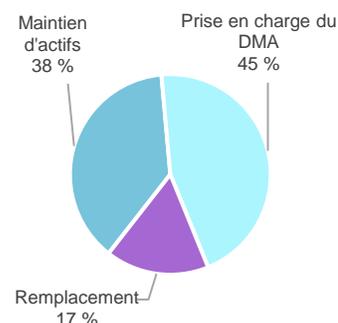
Le MEQ s'est donné les orientations suivantes à l'égard de ses choix d'investissements à venir :

- Réaliser prioritairement les travaux visant à corriger les problèmes de qualité de l'air et de moisissures dans les écoles;
- Remplacer ou réparer rapidement certaines composantes critiques en fin de vie utile comme les toitures, les fenêtres ainsi que les systèmes de ventilation et de chauffage;
- Prioriser les investissements en maintien d'actifs sur les écoles qui sont dans un état satisfaisant (IEG de C) afin d'éviter qu'elles ne se dégradent davantage ou sur les écoles qui sont en mauvais état (IEG de D) afin d'avoir un effet positif sur le niveau de vétusté du parc immobilier scolaire;
- Poursuivre la réalisation du plan de reconstruction des écoles les plus vétustes (IEG de D ou E).

Investissements en maintien du parc au PQI 2023-2033

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Organismes scolaires	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	5 510,9	38
Prise en charge du DMA	6 559,5	45
Remplacement	2 421,6	17
Total	14 492,0	100

**Prise en charge du déficit de maintien d'actifs****Stratégie d'investissement**

Les investissements de près de 6,6 G\$ prévus au PQI 2023-2033 pour le secteur de l'éducation prennent en charge une part importante du DMA actuellement évalué au PAGI, soit 86 %. Rappelons que depuis le PQI 2021-2031, le gouvernement a mis en place une stratégie d'augmentation progressive des investissements qui vise à relever le niveau des investissements en maintien du parc, notamment celui du MEQ qui devra cibler les travaux ayant une incidence importante sur le DMA. De plus, le gouvernement s'est engagé à bonifier cette stratégie en allouant 2,0 G\$ au cours des prochaines années, dont 500,0 M\$ octroyés au PQI 2023-2033.

Afin de résorber le DMA, le MEQ réalise les actions suivantes :

- Confirmer les budgets annuels d'investissements aux organismes scolaires le plus tôt possible afin de leur permettre d'accélérer la réalisation des travaux;
- Prévoir des budgets d'entretien distincts, alloués dans les enveloppes de fonctionnement des organismes scolaires, qui devront être obligatoirement utilisés à cette fin;
- Permettre aux organismes scolaires d'acquérir des bâtiments modulaires afin de libérer des espaces dans les écoles qui nécessitent des travaux de réfection prioritaires;
- Encourager les organismes scolaires à développer des plans directeurs d'investissements afin de planifier, à moyen et à long terme, les projets de réfection, de remplacement et de nouvelles constructions;
- Améliorer, par le biais du nouveau système d'information de gestion, le suivi des besoins d'investissements dans les écoles incluant l'effet des travaux réalisés sur l'évolution de leur état et de leur DMA, ce qui permettra de cibler les interventions optimales.

De plus, le MEQ poursuivra la réalisation de son plan visant la reconstruction des écoles les plus vétustes (IEG de D ou E), par les actions suivantes :

- Cibler les écoles les plus vétustes et combiner, si possible, leur reconstruction à la création de nouvelles places-élèves pour répondre aux déficits d'espace les plus urgents;
- Considérer les priorités soulevées par les organismes scolaires selon une analyse coût-bénéfice démontrant qu'il est plus avantageux de reconstruire le bâtiment plutôt que de le rénover;
- Poursuivre la planification et la réalisation des projets autorisés au cours des dernières années.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
Organismes scolaires						
2021-2022						
Réal	503,2	871,2	149,2	1 523,6	1 326,8	2 850,4
Prévu ¹	540,0	813,8	121,2	1 475,0	1 018,0	2 493,0
Écart	(36,8)	57,4	28,0	48,6	308,8	357,4
2022-2023						
Probable	466,5	644,2	429,9	1 540,6	1 460,2	3 000,8
2023-2024						
Prévu	629,5	649,0	382,1	1 660,6	1 502,6	3 163,2

¹ Prévu au PQI 2021-2031.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

L'écart de 357,4 M\$ entre les investissements prévus de 2 493,0 M\$ et les investissements réels de 2 850,4 M\$ en 2021-2022 s'explique principalement par certains projets d'agrandissement et de construction de nouvelles écoles qui se sont réalisés plus rapidement que prévu.

Maintenance du parc

Au cours des cinq dernières années, des investissements importants en infrastructures publiques ont été consacrés au maintien du parc immobilier scolaire. En fait, pour le secteur de l'Éducation, les investissements en maintenance du parc ont augmenté de 6,8 G\$, passant de 7,7 G\$ pour la période 2018-2028 à 14,5 G\$ pour 2023-2033. Ces investissements contribueront à assurer le bien-être et la sécurité des élèves et du personnel scolaire.

Les investissements réalisés en 2021-2022 et probables en 2022-2023, totalisant respectivement 1 523,6 M\$ et 1 540,6 M\$, ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux visant principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que de remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- Travaux visant à corriger les problèmes de moisissures et de qualité de l'air dans les écoles;
- Travaux d'adaptation des immeubles pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Rénovations fonctionnelles (par exemple, transformation de bureaux ou de salles polyvalentes en classes);
- Réfection ou reconstruction de bâtiments ayant subi des dommages causés par un sinistre.

Plus particulièrement, ces investissements devraient permettre le remplacement de composantes critiques dans les écoles comme :

- Des superstructures et des enveloppes (par exemple, planchers, murs et toitures);
- Des aménagements intérieurs (par exemple, cloisons, escaliers et finitions intérieures);
- Des services (par exemple, plomberie, chauffage, ventilation et électricité).

De plus, les investissements planifiés permettront la réalisation de plusieurs projets comme :

- La réfection partielle de l'enveloppe extérieure de l'école secondaire Pointe-Lévy, située à Lévis;
- Le remplacement du réseau de distribution d'eau potable de l'école secondaire André-Laurendeau, située à Longueuil;
- Le remplacement des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air de la polyvalente Jean-Dolbeau, située à Dolbeau-Mistassini.

Afin d'accélérer la réalisation des travaux dans les écoles et d'en maximiser le rendement à court terme, la confirmation des budgets d'investissements aux organismes scolaires a été devancée et, depuis 2019-2020, le MEQ procède à des annonces pluriannuelles. Ainsi, les organismes scolaires peuvent mettre en œuvre plus rapidement la planification de leurs projets de rénovation, qui sont réalisés en majorité au cours de la période estivale.

Bonification du parc

D'ici 2026-2027, en excluant les répercussions de l'ouverture des classes de maternelle 4 ans, le MEQ prévoit un déficit d'environ 500 classes dans les écoles primaires. Ces écoles se trouvent, principalement, dans les régions de Lanaudière, de la Montérégie et des Laurentides. Le MEQ prévoit aussi, d'ici 2031-2032, un déficit d'environ 18 000 places-élèves dans les écoles secondaires, principalement dans les mêmes régions qu'au primaire.

Pour répondre aux besoins grandissants en matière d'éducation, le gouvernement prévoit des investissements au PQI 2023-2033 de près de 7,8 G\$, qui permettront notamment de :

- Poursuivre la planification et la réalisation de plus de 300 projets d'ajout d'espace autorisés au cours des dernières années;
- Annoncer de nouveaux projets de construction ou d'agrandissement d'écoles qui permettront de créer des classes supplémentaires au primaire et des places-élèves additionnelles au secondaire, dont profiteront des milliers d'élèves d'ici 2026-2027;
- Construire les locaux nécessaires à l'ouverture de 2 600 nouvelles classes de maternelle 4 ans d'ici la fin de l'année scolaire 2029-2030.

Plus précisément, des investissements de 1 502,6 M\$ permettront de réaliser ou de poursuivre, en 2023-2024, certains projets, tels que :

- École primaire – Saint-Jérôme – Construction (30 classes);
- École primaire – Gatineau – Agrandissement et réaménagement (10 classes);
- École primaire – Sainte-Brigitte-de-Laval – Construction (23 classes);
- École secondaire – Drummondville – Construction (1 256 places-élèves).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2022-2023	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2023-2024
	2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024						
Immeubles											
Organismes scolaires linguistiques											
Établissements d'enseignement											
Écoles préscolaires et primaires	38	37	(1)	21	25	4	2 904,3	373,8	921,8	(431,3)	3 768,6
Écoles secondaires	45	44	(1)	20	21	1	2 174,1	343,0	647,5	(322,8)	2 841,8
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	33	35	2	18	20	2	476,8	38,9	165,7	(70,8)	610,6
Administratifs et autres usages	26	31	5	28	27	(1)	213,6	24,0	75,5	(31,7)	281,4
Organismes scolaires à statut particulier	3	5	2	1	3	2	8,7	57,5	(36,4)	(1,3)	28,5
Immeubles excédentaires	8	18	10	66	62	(4)	89,8	9,3	43,8	(13,3)	129,6
Total – Immeubles	39	38	(1)	20	23	3	5 867,3	846,5	1 817,9	(871,2)	7 660,5

¹ Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Globalement, l'état des infrastructures scolaires s'est détérioré cette année. Cette détérioration est attribuable à l'ajout de nouveaux besoins de travaux de réfection qui ont été répertoriés lors des inspections réalisées sur des composantes spécifiques ainsi qu'à l'effet de la hausse des coûts de travaux qui tiennent compte de la réalité du marché.

Évolution du DMA

L'augmentation globale du DMA de 1 793,2 M\$, passant de 5 867,3 M\$ à 7 660,5 M\$, s'explique par les éléments suivants :

- 846,5 M\$ liés à la dégradation naturelle des composantes critiques de certains bâtiments scolaires comme les fondations, les planchers, les murs, les toits, la plomberie et les systèmes de chauffage, de ventilation et d'électricité;
- 1 817,9 M\$ s'expliquant, d'une part, par la bonification du processus d'inspection qui a permis de constater de nouveaux besoins de travaux de maintien d'actifs et, d'autre part, par la révision des coûts des travaux à réaliser;
- La résorption de 871,2 M\$ qui s'explique principalement par :
 - Le remplacement de composantes désuètes ou ayant atteint leur fin de vie utile, dont :
 - Des infrastructures (par exemple, fondations);
 - Des superstructures et des enveloppes (par exemple, planchers, murs et toitures);
 - Des aménagements intérieurs (par exemple, cloisons, escaliers et finitions intérieures);
 - Des services (par exemple, plomberie, chauffage, ventilation et électricité);
 - D'autres travaux;
 - Des travaux visant à éliminer des problèmes pouvant affecter la qualité de l'air dans certains bâtiments.

En contrepartie, le devancement du processus d'allocation annuelle des budgets de maintien d'actifs aux organismes scolaires et le fait que celui-ci prévoit une allocation pluriannuelle permettront de soutenir une meilleure planification des contrats et de maximiser le volume des interventions effectuées durant l'été.

Par ailleurs, pour contrer l'augmentation anticipée du DMA, le MEQ poursuivra ses efforts d'allocations ciblées et adoptera des mesures assurant une capacité de réalisation des travaux en conséquence.

Enfin, la mise en place du nouvel outil GIEES permet au MEQ, en collaboration avec le réseau scolaire, d'identifier et de mettre en place des moyens concrets afin de s'attaquer à la vétusté physique des bâtiments.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Le MEQ poursuit ses efforts afin d'améliorer la qualité et l'uniformité des données produites pour le suivi et la gestion du maintien des bâtiments scolaires. Dans la dernière année, les organismes scolaires se sont approprié davantage le processus d'inspection uniformisée mis en place en 2021, ce qui leur a permis de réviser les résultats provenant des inspections réalisées et d'en effectuer de nouvelles. Le MEQ continue de travailler en collaboration avec les organismes scolaires pour veiller à ce que le processus d'inspection soit respecté, bien appliqué et que les données soient révisées lorsque des problèmes surviennent.

Méthodologie

Les organismes scolaires utilisent un logiciel de gestion d'actifs leur permettant de répertorier, à la suite de leurs inspections, les travaux qu'ils doivent réaliser sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le logiciel selon les modalités d'inspection recommandées dans le *Cadre de gestion des infrastructures scolaires*. Ces modalités visent à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et harmonisée à travers le réseau scolaire.

L'IEG et le DMA sont évalués selon un IVP⁷. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré comme en mauvais état et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

Un facteur d'ajustement est également appliqué, le cas échéant, au coût des travaux à réaliser pour tenir compte des particularités des bâtiments ayant une incidence financière, dont la présence de contaminants et les contraintes patrimoniales.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

⁷ L'indice de vétusté physique (IVP) d'une infrastructure correspond à la somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les organismes scolaires (centres de services scolaires et commissions scolaires)
Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état gouvernemental (nombre) ¹						DMA (M\$)
				A	B	C	ABC	D	E	
de Montréal	265	1 607 737	72	20	9	10	39	88	110	1 437,6
de Laval	117	676 992	54	13	5	4	22	20	68	663,8
des Mille-Îles	100	458 199	43	10	4	6	20	22	50	395,7
des Patriotes	77	404 849	49	7	3	1	11	21	45	381,4
English-Montréal	70	480 104	67	1	1	3	5	22	28	370,9
de la Capitale	86	513 423	58	7	4	12	23	37	25	328,7
Marguerite-Bourgeoys	132	824 585	64	16	13	20	49	54	26	279,8
de l'Estuaire	32	144 586	58	4	0	1	5	3	22	206,6
de la Côte-du-Sud	54	207 267	66	1	1	1	3	11	36	196,4
Marie-Victorin	86	520 757	60	8	4	8	20	45	15	155,6
du Fer	34	140 675	49	2	0	1	3	8	15	137,0
des Samares	102	377 999	53	13	11	16	40	21	36	134,5
des Affluents	81	459 804	47	11	15	8	34	23	20	125,2
Eastern Townships	32	143 614	74	1	1	3	5	11	13	114,9
des Phares	40	177 323	65	0	0	4	4	18	17	113,8
Sir-Wilfrid-Laurier	48	196 053	57	3	2	6	11	20	11	113,7
des Grandes-Seigneuries	64	324 382	54	11	10	8	29	16	17	107,2
de la Vallée-des-Tisserands	51	153 996	57	2	0	3	5	20	19	103,5
de la Rivière-du-Nord	65	313 116	52	11	9	7	27	27	11	102,0
des Découvreurs	39	229 985	58	1	6	7	14	15	10	100,6
des Hauts-Cantons	38	143 263	69	1	1	2	4	11	23	98,6
du Fleuve-et-des-Lacs	55	138 631	64	2	1	7	10	23	15	93,6
de l'Énergie	60	228 581	63	1	5	8	14	24	18	91,0
de Saint-Hyacinthe	52	234 225	62	6	4	10	20	17	15	90,6
des Laurentides	32	120 034	66	2	1	3	6	6	20	88,5
du Chemin-du-Roy	73	330 509	68	7	15	18	40	21	10	87,5
des Hautes-Rivières	56	259 330	65	3	5	12	20	28	8	86,8
de la Pointe-de-l'Île	70	506 030	58	8	11	9	28	30	10	85,4
Central Québec	37	88 795	71	16	1	4	21	6	8	71,4
Harricana	32	104 609	58	2	0	2	4	13	14	67,0
des Portages-de-l'Outaouais	49	251 794	47	6	9	8	23	17	7	64,8
des Chênes	53	223 776	58	7	7	5	19	27	7	63,6
du Val-des-Cerfs	47	238 641	62	2	6	9	17	25	4	62,0
des Monts-et-Marées	38	144 564	65	1	4	7	12	17	7	61,9
René-Lévesque	33	155 041	63	0	1	6	7	18	8	61,8
de la Riveraine	32	114 083	61	1	1	0	2	12	16	61,4

¹ Puisque les indices d'état de 316 bâtiments sont inconnus, le nombre de bâtiments cotés A, B, C, D et E n'égale pas 4 107.

ANNEXE 2

(suite)

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les organismes scolaires (centres de services scolaires et commissions scolaires)

Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état gouvernemental (nombre) ¹					DMA (M\$)	
				A	B	C	ABC	D		E
New Frontiers	17	89 665	65	0	0	0	0	6	8	58,3
des Rives-du-Saguenay	48	256 313	64	5	9	11	25	18	5	55,7
Lester-B.-Pearson	54	376 302	60	5	11	10	26	23	5	54,7
du Lac-Abitibi	20	71 602	62	0	2	1	3	7	9	51,2
Western Québec	31	121 054	57	1	4	4	9	15	6	47,0
des Hauts-Bois-de- l'Outaouais	28	76 408	71	0	0	5	5	19	4	43,9
de Kamouraska – Rivière- du-Loup	48	180 272	63	5	9	5	19	22	5	43,5
des Navigateurs	78	336 297	55	18	13	11	42	23	8	37,5
du Lac-Saint-Jean	35	164 417	60	5	6	6	17	14	3	36,9
au Cœur-des-Vallées	27	103 134	58	5	4	1	10	9	5	36,3
des Chic-Chocs	28	114 682	63	1	6	6	13	9	6	32,7
de Rouyn-Noranda	26	104 116	59	0	1	4	5	13	7	30,6
des Trois-Lacs	51	246 594	48	8	6	8	22	20	6	29,8
Riverside	28	144 173	65	3	3	3	9	13	5	27,2
de la Région-de-Sherbrooke	58	302 055	61	7	9	23	39	16	2	27,0
des Draveurs	48	231 853	50	8	11	12	31	16	1	26,8
des Sommets	44	167 848	67	3	5	11	19	17	4	24,9
Kativik	264	121 874	32	121	43	22	186	29	18	24,5
de la Beauce-Etchemin	83	340 856	59	21	24	13	58	17	7	20,9
des Bois-Francs	58	233 119	65	6	8	11	25	25	2	20,8
de la Moyenne-Côte-Nord	11	22 434	62	0	0	0	0	9	2	20,0
de Sorel-Tracy	22	117 524	63	2	1	5	8	9	4	16,3
du Lac-Témiscamingue	20	57 709	62	0	5	3	8	5	4	13,7
de l'Or-et-des-Bois	24	110 680	64	3	5	4	12	9	3	13,2
des Appalaches	24	138 468	63	0	1	6	7	16	1	12,2
du Pays-des-Bleuets	49	173 366	55	10	7	11	28	7	3	9,4
de la Baie-James	37	80 324	48	13	2	3	18	7	0	8,2
de La Jonquière	28	177 693	68	6	4	8	18	8	1	7,3
de Charlevoix	16	81 501	64	1	4	6	11	4	1	4,5
de Portneuf	24	117 989	68	3	5	9	17	7	0	4,1
crie	238	155 249	25	128	22	21	171	13	4	4,0
Eastern Shores	17	32 638	64	2	4	4	10	5	0	3,8
des Premières-Seigneuries	77	391 025	58	23	31	16	70	4	1	3,2
des Îles	6	35 234	65	0	0	2	2	4	0	3,1
des Hautes-Laurentides	30	88 848	68	6	5	12	23	4	1	2,5
du Littoral	78	35 296	41	41	4	0	45	0	0	–
Total	4 107	17 235 964	56	667	444	516	1 627	1 239	925	7 660,5

¹ Puisque les indices d'état de 316 bâtiments sont inconnus, le nombre de bâtiments cotés A, B, C, D et E n'égale pas 4 107.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

VISION

La qualité des infrastructures du secteur de l'enseignement supérieur influence le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est donc essentiel que la clientèle étudiante dispose d'environnements d'apprentissage stimulants qui soient en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires, des laboratoires à la fine pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

ORIENTATION

Pour accomplir sa mission, qui consiste notamment à faire la promotion de l'enseignement supérieur, le MES s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MES sont :

- D'allouer des sommes aux établissements collégiaux et universitaires pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que l'ajout, la reconstruction et l'amélioration de leurs infrastructures;
- De s'assurer que les sommes allouées aux établissements sont utilisées aux fins prévues;
- D'effectuer des vérifications à l'égard des budgets d'investissements des établissements collégiaux et universitaires afin que les allocations consenties pour les espaces reconnus aux fins de financement soient utilisées exclusivement pour ceux-ci.

LES CÉGEPS ET LES UNIVERSITÉS

RESPONSABILITÉS

Le modèle de financement du MES distingue les espaces reconnus et non reconnus aux fins de financement. La distinction entre ces deux types d'espaces relève de leur mission et des normes applicables par le MES.

Le MES verse des allocations pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que l'ajout, la reconstruction et l'amélioration des bâtiments pour les espaces reconnus. Pour ces espaces, les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs infrastructures et de planifier les interventions à réaliser, en conformité avec les règles émises par le MES. Les établissements doivent présenter les projets qu'ils comptent réaliser à partir d'un budget d'investissement annuel et obtenir une confirmation du MES à l'égard de leur conformité. Pour chaque projet, les établissements doivent fournir une description sommaire ou détaillée selon l'ampleur, le détail du financement et le bâtiment visé. Les établissements doivent également transmettre au MES l'information sur l'état de ces bâtiments.

Le MES n'effectue pas le suivi au PAGI des espaces non reconnus aux fins de financement puisqu'il ne verse aucune allocation pour ceux-ci. Les établissements doivent répondre aux besoins d'investissements de ces espaces par des revenus propres. Chaque établissement a ainsi la responsabilité d'assurer la qualité, la sécurité et la pérennité de ces espaces.

Le MES verse des allocations normalisées en maintien des actifs aux établissements pour l'ajout et le maintien de leurs parcs mobiliers MAOB. Les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs parcs d'équipements et de planifier les interventions à réaliser. Les établissements doivent transmettre annuellement au MES l'information concernant leurs équipements significatifs.

Les équipements significatifs de 100 k\$ et plus et les équipements jugés stratégiques sont recensés pour les deux réseaux d'enseignement depuis le PAGI 2022-2023. Ils sont présentés selon les trois catégories suivantes : les équipements d'enseignement, le matériel roulant et les autres équipements.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures du réseau collégial est doté de 996 bâtiments représentant une superficie d'environ 2,7 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 2,6 millions de mètres carrés, regroupés dans 897 bâtiments, sont reconnus par le MES aux fins de financement. Le parc d'équipements du réseau collégial est doté de 1 961 équipements. Il comprend 1 721 équipements d'enseignement, 37 matériels roulants et 203 autres équipements. Ce parc est réparti entre 48 cégeps.

Le parc d'infrastructures du réseau universitaire est doté de 1 056 bâtiments représentant une superficie d'environ 4,9 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 3,7 millions de mètres carrés, regroupés dans 765 bâtiments, sont reconnus par le MES aux fins de financement. Le parc d'équipements du réseau universitaire est doté de 4 474 équipements. Il comprend 4 092 équipements d'enseignement, 133 matériels roulants et 249 autres équipements. Ce parc est réparti entre 19 universités.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024	
Cégeps							
Immeubles							
Espaces reconnus aux fins de financement	48	893	897	4	2 549 756	2 553 329	3 573
Équipements							
Équipements d'enseignement	9	1 540	1 721	181	s. o.	s. o.	s. o.
Matériel roulant	7	39	37	(2)	s. o.	s. o.	s. o.
Autres équipements	6	278	203	(75)	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements	8	1 857	1 961	104	s. o.	s. o.	s. o.
Universités							
Immeubles							
Espaces reconnus aux fins de financement	55	761	765	4	3 673 186	3 677 524	4 338
Équipements							
Équipements d'enseignement	9	5 503	4 092	(1 411)	s. o.	s. o.	s. o.
Matériel roulant	10	150	133	(17)	s. o.	s. o.	s. o.
Autres équipements	8	484	249	(235)	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements	9	6 137	4 474	(1 663)	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Données du 11 janvier 2023 pour les immeubles et du 8 février 2023 pour les équipements.

Variation à l'inventaire

Cégeps

L'inventaire a augmenté de quatre espaces reconnus aux fins de financement, pour un nouveau total de 897. Cette variation s'explique par :

- L'ajout de sept espaces reconnus aux fins de financement, soit :
 - La reconstruction des résidences après l'incendie (pavillon Saint-Jean) au Cégep de la Gaspésie et des Îles;
 - L'agrandissement de la bibliothèque du Cégep John Abbott;
 - Le bâtiment électrique principal du Cégep Vanier, maintenant reconnu aux fins de financement;
 - L'agrandissement du pavillon C au Cégep de Rimouski;
 - La maison Michael-John-Brophy du Cégep de Sainte-Foy, maintenant reconnu aux fins de financement;
 - La construction d'un bâtiment technique pour le traitement des eaux usées Bionest au Cégep de Rimouski;
 - La construction d'un bâtiment des pompes pour des exercices d'évacuation en cas d'incendie au Cégep de Rimouski;

- Le retrait de trois espaces reconnus aux fins de financement, soit :
 - L'espace Hubert-Reeves du Collège de Bois-de-Boulogne;
 - Le pavillon J du Cégep Garneau;
 - L'Observatoire du Cégep de Trois-Rivières.

Universités

L'inventaire a augmenté de quatre espaces reconnus aux fins de financement, pour un nouveau total de 765. Cette variation s'explique par :

- La construction du centre sportif de l'Université du Québec à Rimouski, reconnu en partie aux fins de financement;
- Trois édifices de l'Université Concordia, maintenant reconnus aux fins de financement.

L'inventaire des équipements a diminué de 1 663 principalement, car des équipements informatiques seront transférés dans l'inventaire des actifs informationnels présenté au Plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES CÉGEPS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	9	12	24	45	45	10	285,9	204,1	490,0
Équipements									
Équipements d'enseignement	34	17	17	68	3	29	3,9	41,5	45,4
Matériel roulant	25	23	4	52	6	42	–	0,8	0,8
Autres équipements	42	16	12	70	6	24	1,0	3,8	4,8
Total – Équipements	35	17	16	68	3	29	4,9	46,1	51,0
Total – Infrastructures	10	12	24	46	44	10	290,8	250,2	541,0

¹ Données du 11 janvier 2023 pour les immeubles et du 8 février 2023 pour les équipements.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements du MES en maintien du parc d'infrastructures collégiales devraient permettre d'atteindre les objectifs suivants d'ici au 31 mars 2026 :

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats	Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI cible
Augmenter à 70 % la proportion des immeubles et des équipements en bon état (IEG de A, B ou C)	49 %	46 %	70 %
	PAGI 2022-2023		PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 256,6 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des immeubles¹	0 M\$	59,0 M\$	256,6 M\$
	PAGI 2022-2023		PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 20,5 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des équipements¹	0 M\$	10,7 M\$	20,5 M\$
	PAGI 2022-2023		PAGI 2026-2027

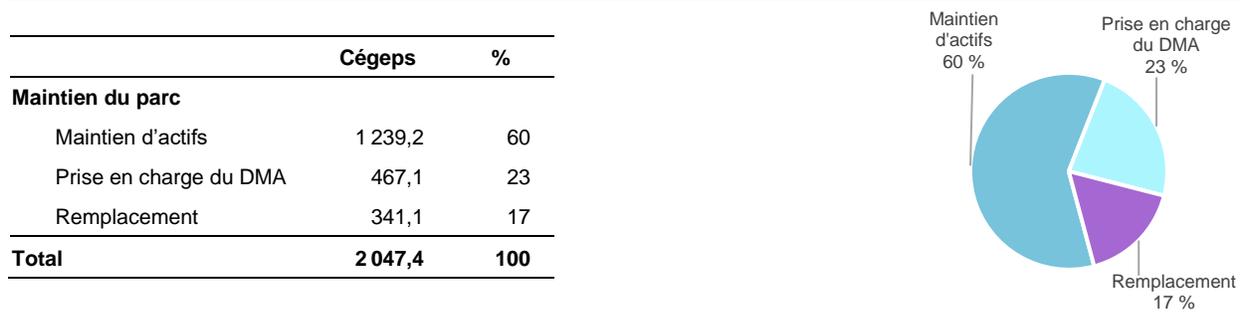
¹ Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés en résorption du déficit de maintien d'actifs depuis le dépôt du PAGI de référence.

Le tableau ci-dessus portant sur les objectifs présente une diminution de 3 % de la proportion des immeubles et des équipements dans un état satisfaisant (IEG de A, B ou C) qui a été constatée entre les résultats au PAGI 2022-2023 (49 %) et au PAGI 2023-2024 (46 %). Cette diminution s'explique par les nouveaux constats soulevés lors des récents audits immobiliers et par la dégradation naturelle du parc d'infrastructures.

De plus, les investissements en maintien d'actifs dans les immeubles et les équipements ont permis de réaliser respectivement environ 59,0 M\$ et 10,7 M\$ de travaux visant la résorption du déficit de maintien d'actifs en 2022-2023. Les investissements prévus au cours des trois prochaines années devraient permettre d'atteindre les cibles établies d'ici le 31 mars 2026.

Investissements en maintien du parc au PQI 2023-2033

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



Le portrait actuel des cégeps démontre que 46 % de leur parc d'infrastructures est en bon état (IEG de A, B ou C). Parmi les infrastructures les plus vétustes (IEG de D ou E), qui représentent 54 % du parc d'infrastructures collégiales, 70 % des immeubles ont été construits avant 1980. D'ailleurs, certains sont des immeubles patrimoniaux qui devront être rénovés ou reconstruits au cours de la prochaine décennie.

Le MES s'est donné comme objectif au PAGI 2022-2023, d'ici 2025-2026, d'augmenter à 70 % la proportion des immeubles et des équipements en bon état (IEG de A, B ou C) et de réaliser respectivement au moins 256,6 M\$ et 20,5 M\$ de travaux visant la résorption du DMA.

Stratégie d'investissement

Le MES prévoit le recours aux moyens suivants afin de résorber le DMA des cégeps :

- Adapter la répartition des allocations normalisées en maintien des actifs et en résorption du DMA afin de permettre aux établissements la réalisation des travaux visant une amélioration de l'état du parc immobilier à un niveau satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C);
- Octroyer les subventions visant la résorption du DMA en soutenant les établissements qui présentent moins de disponibilités financières gouvernementales;

- Implanter un nouvel outil de planification visant la résorption du DMA et offrir un accompagnement aux établissements dans la priorisation des travaux à réaliser;
- Prioriser les projets entraînant des répercussions significatives sur l'amélioration de l'état des infrastructures et la prise en charge du DMA;
- Réaliser en priorité les travaux de réparation ou de remplacement de composantes critiques ayant atteint leur fin de vie utile tels que des toitures, des fenêtres ainsi que des systèmes de ventilation et de chauffage;
- Assurer la mise à jour des inspections des bâtiments des établissements afin de cibler les travaux qui doivent être réalisés de façon prioritaire dans leur parc immobilier.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Cégeps						
2021-2022						
Réel	125,2	28,2	59,9	213,3	18,6	231,9
Prévu ¹	196,5	38,2	0,5	235,2	49,4	284,6
Écart	(71,3)	(10,0)	59,4	(21,9)	(30,8)	(52,7)
2022-2023						
Probable	122,3	30,7	63,0	216,0	75,8	291,8
2023-2024						
Prévu	88,6	44,1	44,4	177,1	86,5	263,6

¹ Prévu au PQI 2021-2031.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2021-2022 et probables en 2022-2023, totalisent respectivement 231,9 M\$ et 291,8 M\$. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux en maintien et en bonification du parc.

Maintien du parc

Les travaux de maintien du parc visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C). Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques tels que des systèmes de distribution d'air comprimé, des chaudières, des fontaines réfrigérées, des climatiseurs, des systèmes de distribution d'eau froide ou des systèmes d'éclairage;
- Travaux pour la prise en charge du DMA, tels que la réhabilitation des escaliers extérieurs et intérieurs, des portes, des murs-rideaux, des parements de briques et des toitures d'immeubles;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Travaux sur les dalles standards de sol et les murs de fondation des bâtiments.

Plus précisément, ces investissements ont notamment permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Rénovation de la bibliothèque au Cégep John Abbott;
- Réaménagement des classes au Cégep de Valleyfield;
- Réfection partielle de la toiture du Cégep de Sherbrooke;
- Réfection d'ascenseurs et de toitures du Cégep de Saint-Jérôme;
- Réfection et mise à niveau de l'entrée électrique du Collège de Maisonneuve;
- Réfection des systèmes de ventilation du bloc C du Cégep du Vieux Montréal.

Pour l'année 2023-2024, les investissements prévus de 177,1 M\$ en maintien du parc permettront, entre autres, le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- La réfection de blocs sanitaires au Cégep régional de Lanaudière à Joliette;
- La réfection de toitures et le remplacement de portes et de fenêtres au Cégep de La Pocatière;
- La réfection de la centrale thermique et des cheminées du Cégep de Sainte-Foy;
- Le réaménagement des espaces de cafétéria au Collège Lionel-Groulx.

Bonification du parc

Les travaux de bonification du parc visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Le renouvellement des équipements et l'aménagement des locaux pour permettre l'actualisation des différents programmes du réseau collégial;
- L'ajout d'espaces dans la région de Montréal et dans sa périphérie.

Pour l'année 2023-2024, les investissements prévus en bonification du parc, totalisant 86,5 M\$, permettront les réalisations suivantes :

- Un projet d'agrandissement en réalisation pour le Collège de Maisonneuve;
- Huit projets d'agrandissements en planification pour les cégeps de Drummondville, de l'Outaouais (campus Félix-Leclerc et Gabrielle-Roy), de Granby et les collèges Ahuntsic, Lionel-Groulx, Valleyfield et Rosemont;
- Sept projets majeurs d'ajout d'espaces sont actuellement à l'étude ou en planification pour le Cégep régional de Lanaudière, le Cégep de Saint-Hyacinthe, le Collège Ahuntsic, le Collège Montmorency, le Cégep de Saint-Jérôme, le Collège Lionel-Groulx ainsi que le Cégep Édouard-Montpetit.

LES CÉGEPS

(suite)

**Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure**

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2022-2023	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2023-2024
	2022- 2023	2023- 2024		2022- 2023	2023- 2024						
Immeubles											
Espaces reconnus aux fins de financement	42	45	3	10	10	0	467,1	21,1	60,8	(59,0)	490,0
Équipements											
Équipements d'enseignement	4	3	(1)	32	29	(3)	49,2	1,2	3,0	(8,0)	45,4
Matériel roulant	4	6	2	44	42	(2)	1,4	–	–	(0,6)	0,8
Autres équipements	5	6	1	26	24	(2)	6,9	–	–	(2,1)	4,8
Total – Équipements	4	3	(1)	32	29	(3)	57,5	1,2	3,0	(10,7)	51,0
Total – Infrastructures	41	44	3	10	10	0	524,6	22,3	63,8	(69,7)	541,0

¹ Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**Évolution de l'état**

Débuté en 2020-2021 et terminé en décembre 2022, le nouveau cycle d'inspection a eu une incidence sur l'évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des immeubles. À cet effet, la détérioration de l'état des bâtiments collégiaux constatée en 2022 s'explique principalement par l'accroissement des besoins de travaux d'ici cinq ans de certains établissements collégiaux.

L'amélioration de l'état des équipements collégiaux s'explique principalement par le remplacement d'équipements vétustes ayant atteint leur fin de vie utile, ainsi que par le retrait de certains équipements en mauvais état (IEG de D ou de E) qui seront transférés dans l'inventaire des actifs informationnels présenté au Plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles.

Évolution du DMA

L'augmentation du DMA de 22,9 M\$ des immeubles, passant de 467,1 M\$ à 490,0 M\$, s'explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation de 21,1 M\$ qui est attribuable à la détérioration naturelle de l'ensemble des espaces reconnus aux fins de financement;
- Une augmentation de 60,8 M\$ correspondant à la constatation de nouveaux travaux à réaliser détectés lors d'inspections récentes;
- La résorption de 59,0 M\$ du DMA par la réalisation de travaux dans les bâtiments reconnus, tels que la réhabilitation des escaliers extérieurs et intérieurs, des portes, des murs-rideaux, des parements de briques et des toitures d'immeubles.

La diminution du DMA de 6,5 M\$ des équipements, passant de 57,5 M\$ à 51,0 M\$, s'explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation de 1,2 M\$ en raison de l'usure normale des équipements;
- Une augmentation de 3,0 M\$ en raison de l'ajout à l'inventaire d'équipements ayant un DMA;
- La résorption de 10,7 M\$ en raison du remplacement d'équipements ayant atteint leur fin de vie utile et au retrait de certains équipements qui seront transférés dans l'inventaire des actifs informationnels présenté au Plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES UNIVERSITÉS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	21	21	15	57	25	18	220,7	1 105,0	1 325,7
Équipements									
Équipements d'enseignement	24	22	19	65	5	30	15,7	59,6	75,3
Matériel roulant	13	9	17	39	1	60	–	2,5	2,5
Autres équipements	14	25	11	50	3	47	0,4	11,3	11,7
Total – Équipements	23	22	19	64	5	31	16,1	73,4	89,5
Total – Infrastructures	20	21	16	57	24	19	236,8	1 178,4	1 415,2

¹ Données du 11 janvier 2023 pour les immeubles et du 8 février 2023 pour les équipements.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements du MES en maintien du parc d'infrastructures universitaires permettront d'atteindre les objectifs suivants d'ici au 31 mars 2026 :

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats	Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI cible
Augmenter à 75 % la proportion des immeubles et des équipements en bon état (IEG de A, B ou C)	62 %	57 %	75 %
	PAGI 2022-2023		PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 491,2 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des immeubles ¹	0 M\$	84,0 M\$	491,2 M\$
	PAGI 2022-2023		PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 64,1 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des équipements ¹	0 M\$	12,7 M\$	64,1 M\$
	PAGI 2022-2023		PAGI 2026-2027

¹ Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

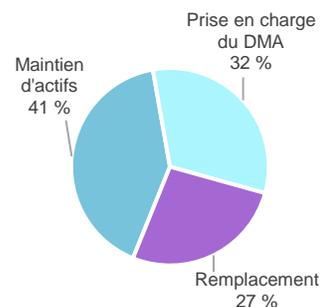
Le tableau ci-dessus portant sur les objectifs présente une diminution de 5 % de la proportion des immeubles et des équipements dans un état satisfaisant (IEG de A, B ou C) qui a été constatée entre les résultats au PAGI 2022-2023 (62 %) et au PAGI 2023-2024 (57 %). Cette diminution s'explique par l'ajout de nouveaux constats découlant de récents audits immobiliers et par la dégradation naturelle du parc d'infrastructures.

De plus, les investissements en maintien d'actifs dans les immeubles et les équipements ont permis de réaliser respectivement 84,0 M\$ et 12,7 M\$ de travaux visant la résorption du déficit de maintien d'actifs en 2022-2023. Les investissements prévus au cours des trois prochaines années devraient permettre d'atteindre les cibles établies d'ici le 31 mars 2026.

Investissements en maintien du parc au PQI 2023-2033

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Universités	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 717,7	41
Prise en charge du DMA	1 341,2	32
Remplacement	1 161,8	27
Total	4 220,7	100

**Prise en charge du déficit de maintien d'actifs**

Le portrait actuel du parc d'infrastructures des universités indique que 57 % de celles-ci sont en bon état (IEG de A, B ou C). En contrepartie, 24 % sont en mauvais état (IEG de D) et 19 % en très mauvais état (IEG de E). La majorité des infrastructures les plus vétustes (IEG de D ou E) sont des bâtiments qui ont été construits avant 1980 et qui sont âgés de plus de 50 ans. Plusieurs sont des bâtiments patrimoniaux qui nécessiteront, au cours des prochaines années, des travaux complexes de réfection pour lesquels les coûts seront plus élevés en raison du prix des matériaux et du recours à une main-d'œuvre spécialisée.

Le MES s'est donné comme objectif au PAGI 2022-2023, d'ici 2025-2026, d'augmenter à 75 % la proportion des immeubles et des équipements des universités en bon état (IEG de A, B ou C) et de réaliser respectivement 491,2 M\$ et 64,1 M\$ de travaux visant la résorption du DMA.

Stratégie d'investissement

Le MES prévoit le recours aux moyens suivants afin de résorber le DMA des universités :

- Adapter la répartition des allocations normalisées en maintien des actifs et en résorption du DMA afin de permettre aux établissements la réalisation des travaux visant une amélioration de l'état du parc immobilier à un niveau satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C);
- Octroyer les subventions visant la résorption du DMA en soutenant les établissements qui présentent moins de disponibilités financières gouvernementales;
- Implanter un nouvel outil de planification visant la résorption du DMA et offrir un accompagnement aux établissements dans la priorisation des travaux à réaliser;
- Prioriser les projets entraînant des répercussions importantes sur l'amélioration de l'état des infrastructures et la prise en charge du DMA;
- Réaliser en priorité les travaux de réparation ou de remplacement de composantes critiques ayant atteint leur fin de vie utile tels que des toitures, des fenêtres ainsi que des systèmes de ventilation et de chauffage;
- Assurer la mise à jour des inspections des bâtiments des établissements afin de cibler les travaux qui doivent être réalisés de façon prioritaire dans leur parc immobilier.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Universités						
2021-2022						
Réal	205,0	138,2	119,6	462,8	88,1	550,9
Prévu ¹	149,8	139,2	120,1	409,1	123,6	532,7
Écart	55,2	(1,0)	(0,5)	53,7	(35,5)	18,2
2022-2023						
Probable	206,9	115,4	120,0	442,3	236,4	678,7
2023-2024						
Prévu	186,4	175,0	120,0	481,4	166,7	648,1

¹ Prévu au PQI 2021-2031.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

L'écart à la baisse de 35,5 M\$ entre les investissements prévus en 2021-2022 (123,6 M\$) et les investissements réalisés (88,1 M\$) en bonification du parc s'explique principalement par le report de certains projets. Les reports ont été nécessaires en raison, notamment, du changement de la portée de certains projets, d'un manque de main-d'œuvre interne et externe ainsi que de l'interdépendance entre certains projets qui ont été reportés.

Les investissements réalisés en 2021-2022 et probables en 2022-2023, totalisant respectivement 550,9 M\$ et 678,7 M\$, ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux en maintien et en bonification du parc.

Maintien du parc

Les travaux de maintien du parc visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection des toitures et des revêtements extérieurs des bâtiments tels que des finis de toiture, de la maçonnerie et des joints de mortier;
- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques tels que des systèmes de distribution d'air comprimé, des chaudières, des fontaines réfrigérées, des climatiseurs, des systèmes de distribution d'eau froide ou des systèmes d'éclairage;
- Travaux pour la prise en charge du DMA tels que la réhabilitation des portes et des escaliers extérieurs, de la fenestration, des parements de briques et des toitures d'immeubles;
- Travaux de réfection majeure des façades des bâtiments.

Plus précisément, ces investissements ont notamment permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- La réfection du pavillon Raymond de l'Université McGill;
- La rénovation de la bibliothèque Vanier de l'Université Concordia;
- La réfection du pavillon Hamilton de l'Université Bishop's;
- La réfection du pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal;
- La réfection du pavillon Macdonald-Stewart de l'Université McGill.

Pour l'année 2023-2024, les investissements prévus de 481,4 M\$ en maintien du parc permettront, entre autres, le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- La rénovation du pavillon A5 de l'Université de Sherbrooke;
- La rénovation du pavillon Divinity House de l'Université Bishop's;
- La rénovation des murs extérieurs du pavillon Michel-Sarrazin de l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- La réfection du pavillon de musique Strathcona de l'Université McGill;
- La réfection de la chaudière du pavillon Ferrier de l'Université McGill;
- La réfection du pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal;
- La rénovation majeure du pavillon principal de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- La mise à niveau des systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé (CVAC) au pavillon Alexandre-Taché de l'Université du Québec en Outaouais;
- Le réaménagement du pavillon Marie-Victorin de l'Université de Montréal.

Bonification du parc

Les travaux de bonification du parc visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts. Voici quelques exemples de projets réalisés :

- La construction du pavillon F de l'École de technologie supérieure;
- La construction d'un Carrefour du savoir au Campus de la santé de l'Université de Sherbrooke.

Pour l'année 2023-2024, les investissements prévus en bonification du parc, totalisant 166,7 M\$, permettront le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- L'acquisition du pavillon J.-A. Bombardier par Polytechnique Montréal;
- L'expansion de la première phase du complexe des sciences et le réaménagement du pavillon principal de l'Université de Montréal;
- La construction du campus unifié de l'Université du Québec en Outaouais;
- Le réaménagement de l'ancien site de l'Hôpital Royal Victoria et la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Université McGill;
- Le développement du centre de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue à Mont-Laurier;
- L'agrandissement du campus de Rimouski pour le programme décentralisé de formation en médecine vétérinaire de l'Université du Québec à Rimouski;

- La construction d'un Pôle animalier à la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe de l'Université de Montréal;
- La relocalisation et l'agrandissement du refuge animalier à la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe de l'Université de Montréal;
- La réfection et l'agrandissement de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal;
- L'agrandissement du campus de Rouyn-Noranda de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

LES UNIVERSITÉS

(suite)

**Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure**

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion	PAGI 2022-2023	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2023-2024
	2022- 2023	2023- 2024		2022- 2023	2023- 2024						
Immeubles											
Espaces reconnus aux fins de financement	18	25	7	21	18	(3)	1 214,8	82,5	112,4	(84,0)	1 325,7
Équipements											
Équipements d'enseignement	10	5	(5)	22	30	8	68,2	10,7	1,1	(4,7)	75,3
Matériel roulant	1	1	0	57	60	3	2,5	–	0,2	(0,2)	2,5
Autres équipements	1	3	2	35	47	12	19,2	–	0,3	(7,8)	11,7
Total – Équipements	9	5	(4)	23	31	8	89,9	10,7	1,6	(12,7)	89,5
Total – Infrastructures	17	24	7	21	19	(2)	1 304,7	93,2	114,0	(96,7)	1 415,2

¹ Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**Évolution de l'état**

Débuté en 2019 et réalisé à environ 80 %, le nouveau cycle d'inspection a une incidence sur l'évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des immeubles. À cet effet, la détérioration de l'état des bâtiments universitaires constatée en 2022 s'explique principalement par l'accroissement des besoins de travaux d'ici cinq ans de certains établissements universitaires.

La détérioration de l'état des équipements universitaires s'explique principalement par l'usure normale de plusieurs équipements qui ont atteint leur fin de vie utile.

Évolution du DMA

L'augmentation de 110,9 M\$ du DMA des immeubles, passant de 1 214,8 M\$ à 1 325,7 M\$, s'explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation de 82,5 M\$ attribuable à la détérioration naturelle de l'ensemble des espaces reconnus;
- Une augmentation de 112,4 M\$ correspondant à la constatation de nouveaux travaux à réaliser détectés lors d'inspections récentes;
- La résorption de 84,0 M\$ du DMA par la réalisation de travaux dans les espaces reconnus, comme la réhabilitation des portes et des escaliers extérieurs, de la fenestration, des parements de briques, des toitures ainsi que des travaux de réfection majeure des façades des bâtiments.

La diminution de 0,4 M\$ du DMA des équipements, passant de 89,9 M\$ à 89,5 M\$, s'explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation de 10,7 M\$ qui est attribuable à l'usure normale des équipements;
- Une augmentation de 1,6 M\$ attribuable à l'ajout à l'inventaire d'équipements ayant un DMA;
- La résorption de 12,7 M\$ attribuable au remplacement d'équipements ayant atteint leur fin de vie utile et au retrait de certains équipements qui seront transférés dans l'inventaire des actifs informationnels présenté au Plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LES CÉGEPS

Inspection et mise à jour des données des immeubles

Les premières inspections des espaces reconnus aux fins de financement du réseau collégial se sont déroulées entre 2010 et 2012. Lors de ces inspections, chaque composante a été vérifiée. Cette vérification était accompagnée d'une prévision de renouvellement et d'une liste de travaux de maintien d'actifs nécessaires pour maintenir et pour rétablir l'état des bâtiments à un niveau satisfaisant. Une mise à jour annuelle de cette liste a été effectuée pour 100 % des superficies du parc immobilier du réseau afin que l'évolution des besoins en maintien d'actifs soit reflétée et que la réalisation des travaux soit soutenue à court terme. L'état du parc immobilier pour le réseau collégial est donc représentatif de la situation actuelle.

Le second cycle d'inspections pour le réseau collégial s'est terminé en décembre 2022.

Méthodologie

Les établissements collégiaux utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent effectuer sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau collégial.

L'indice d'état gouvernemental et le DMA sont évalués selon un IVP⁸. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré comme en mauvais état, et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % par la valeur de remplacement du bâtiment.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

LES UNIVERSITÉS

Inspection et mise à jour des données des immeubles

Les premières inspections des bâtiments reconnus aux fins de financement du réseau universitaire ont débuté en 2014 et se sont terminées au printemps 2016. Le second cycle d'inspections pour le réseau universitaire a débuté en 2019. Les nouvelles inspections du réseau sont réalisées à environ 80 % à la fin de l'année 2022-2023 et devraient se terminer en 2023-2024.

⁸ Indice de vétusté physique : somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

ANNEXE 1

(suite)

Méthodologie

Les établissements universitaires utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent effectuer sur leurs immeubles au cours des cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste de travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau universitaire.

L'IEG et le DMA sont évalués selon un IVP. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré comme en mauvais état, et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % par la valeur de remplacement du bâtiment.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

ÉQUIPEMENTS COLLÉGIAUX ET UNIVERSITAIRES

Inventaire et mise à jour des données

Les premières données sur les parcs d'équipements significatifs des deux réseaux d'enseignement ont été présentées au PAGI 2022-2023.

Le MES répertorie uniquement les équipements présentant une valeur importante et dont le remplacement pourrait avoir une grande incidence sur la prévision des investissements au PQI. Les équipements, devant être déclarés, sont les suivants :

- Les équipements dont la valeur individuelle comptable d'acquisition est égale ou supérieure à 100 000 \$;
- Les équipements dont la valeur individuelle comptable d'acquisition est située entre 25 000 \$ et 99 999 \$, mais qui sont considérés comme un équipement stratégique.

L'équipement doit être en service, fonctionnel et utilisé par l'établissement au 30 juin de l'exercice financier en cours. Les informations recensées sur les équipements doivent habituellement provenir du registre comptable des immobilisations de l'établissement (à l'exception de la valeur de remplacement actuelle), en date du 30 juin de l'exercice financier en cours.

Méthodologie

Le MES calcule l'indice de vétusté du bien en divisant l'amortissement cumulé sur le coût d'acquisition du bien. Par la suite, un indice d'état est attribué pour chaque bien, en fonction de son indice de vétusté :

- A (très bon) : 0 à 30 %;
- B (bon) : 30,1 à 60 %;
- C (satisfaisant) : 60,1 à 90 %;
- D (mauvais) : 90,1 à 99,9 %;
- E (très mauvais) : 100 %.

Un déficit de maintien des actifs est calculé sur les équipements qui présentent un indice de vétusté de D et de E. Le déficit de maintien d'actifs évolue selon l'usure normale des équipements recensés. Ce déficit correspond à la valeur de remplacement actuelle du bien.

ANNEXE 2

Les cégeps
Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)					DMA (M\$)	
				A	B	C	ABC	D		E
Cégep de Chicoutimi	44	68 138	49	8	3	6	17	16	11	41,9
Collège de Maisonneuve	13	63 823	45	3	1	1	5	3	5	41,6
Cégep de Rimouski	41	101 971	58	8	2	6	16	16	9	40,8
Collège de Bois-de-Boulogne	12	47 898	55	0	0	1	1	6	5	30,4
Cégep de Saint-Hyacinthe	19	53 227	28	3	2	2	7	7	5	28,8
Cégep du Vieux-Montréal	11	71 124	35	0	2	1	3	8	0	18,6
Cégep Édouard-Montpetit	32	106 144	37	1	2	7	10	20	2	18,6
Cégep de La Pocatière	15	41 764	51	1	1	3	5	8	2	17,6
Cégep John-Abbott	17	71 764	75	3	2	5	10	5	2	16,9
Cégep de Saint-Laurent	23	61 504	83	3	2	8	13	7	3	16,8
Collège de Rosemont	9	43 474	47	0	1	0	1	8	0	15,8
Collège Lionel-Groulx	41	70 608	54	6	4	6	16	18	7	15,6
Cégep régional de Lanaudière	28	88 979	36	8	3	6	17	9	2	15,6
Cégep de Limoilou	12	76 611	43	3	0	3	6	6	0	13,7
Cégep de Trois-Rivières	27	76 997	46	2	4	2	8	17	2	13,1
Cégep Garneau	23	61 160	38	3	5	4	12	8	3	12,4
Cégep de Sherbrooke	24	77 792	40	4	6	4	14	9	1	11,1
Cégep Vanier	17	64 184	68	2	2	4	8	7	2	8,8
Champlain Regional College	23	52 454	40	6	0	8	14	8	1	8,7
Cégep de Saint-Jérôme	24	58 664	49	5	4	5	14	6	4	8,1
Cégep de Sainte-Foy	43	78 220	39	15	11	7	33	5	5	7,7
Cégep de la Gaspésie et des Îles	21	47 600	53	4	9	4	17	3	1	7,6
Cégep de Lévis-Lauzon	36	55 981	40	7	5	8	20	7	9	7,0
Cégep Saint-Jean-sur-le-Richelieu	22	45 833	55	0	2	4	6	11	5	6,5
Cégep de l'Outaouais	11	64 249	33	3	1	2	6	5	0	6,0
Cégep de Matane	13	28 668	55	2	1	1	4	9	0	5,8
Cégep de Sept-Îles	4	16 158	18	3	0	0	3	1	0	5,5
Cégep de Thetford	10	31 710	48	4	1	1	6	2	2	4,8
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	20	54 446	47	6	3	5	14	6	0	4,8
Cégep de Jonquière	26	80 090	43	4	9	4	17	8	1	4,6
Cégep de Victoriaville	20	50 690	51	3	3	5	11	7	2	4,1
Cégep de Shawinigan	1	31 391	48	0	0	0	0	1	0	4,1
Cégep de Sorel-Tracy	4	20 182	40	0	0	1	1	3	0	3,8
Collège de Valleyfield	8	42 558	67	1	1	4	6	2	0	3,6
Collège d'Alma	18	25 791	46	2	0	4	6	9	3	3,2
Collège Ahuntsic	17	88 702	32	5	3	5	13	3	1	3,0
Cégep Gérald-Godin	7	15 857	51	0	2	1	3	4	0	2,4

ANNEXE 2

(suite)

Les cégeps

Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)						DMA (M\$)
				A	B	C	ABC	D	E	
Cégep André-Laurendeau	3	44 584	34	1	0	1	2	1	0	2,2
Collège Dawson	12	78 979	73	4	4	2	10	2	0	2,1
Collège Montmorency	15	70 067	18	9	2	3	14	0	1	1,7
Cégep Marie-Victorin	21	45 907	40	2	4	12	18	2	1	1,6
Cégep Beauce-Appalaches	15	27 816	56	2	5	1	8	4	3	1,1
Cégep de Drummondville	7	23 898	24	2	2	2	6	1	0	1,1
Cégep de Rivière-du-Loup	27	40 359	41	7	8	7	22	4	1	0,6
Cégep de Granby	7	22 913	60	1	1	3	5	2	0	0,2
Cégep de Saint-Félicien	14	17 577	32	2	5	6	13	1	0	–
Cégep de Baie-Comeau	15	23 161	48	8	6	0	14	0	1	–
Collège Héritage	5	15 880	13	3	1	1	5	0	0	–
Total¹	877	2 547 547		169	135	176	480	295	102	490,0

¹ La quantité et les dimensions ne correspondent pas à celles de l'inventaire des infrastructures, car l'information n'est pas disponible pour certains bâtiments qui n'ont pas été inspectés.

ANNEXE 2

(suite)

Les universités**Immeubles**

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)						DMA (M\$)
				A	B	C	ABC	D	E	
Université de Montréal	101	545 012	56	12	13	9	34	16	51	385,1
Université McGill	160	629 797	85	17	16	21	54	55	51	382,8
Université Laval	103	546 217	48	45	11	6	62	17	24	243,7
Université du Québec à Montréal	31	341 694	55	7	4	8	19	7	5	154,7
Université Concordia	62	398 421	81	6	5	4	15	19	28	70,1
Université de Sherbrooke	77	253 409	38	23	12	18	53	10	14	28,7
Institut national de recherche scientifique	29	79 648	39	11	2	3	16	4	9	18,9
Université du Québec à Rimouski	27	47 035	43	10	5	2	17	6	4	13,6
Polytechnique Montréal	11	113 983	38	4	3	3	10	1	0	8,1
HEC Montréal	6	81 458	46	0	0	1	1	5	0	7,0
Université Bishop's	25	53 195	70	4	7	5	16	5	4	6,3
Université du Québec à Trois-Rivières	39	124 917	32	25	8	4	37	2	0	3,8
Université du Québec (siège social)	4	26 560	34	1	1	1	3	1	0	1,0
Université du Québec à Chicoutimi	20	80 605	27	8	6	4	18	2	0	0,8
Université du Québec en Outaouais	13	50 766	45	6	5	1	12	1	0	0,8
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	13	26 668	23	8	2	1	11	2	0	0,3
École nationale d'administration publique	1	11 734	23	0	1	0	1	0	0	–
École de technologie supérieure	7	118 056	42	4	3	0	7	0	0	–
Université TÉLUQ	1	7 827	22	0	0	1	1	0	0	–
Total¹	730	3 537 002		191	104	92	387	153	190	1 325,7

¹ La quantité et les dimensions ne correspondent pas à celles de l'inventaire des infrastructures, car l'information n'est pas disponible pour certains bâtiments qui n'ont pas été inspectés.

ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

VISION

Au centre de l'action gouvernementale, le leadership du MELCCFP dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement permet un développement social et une économie verte et résiliente, au bénéfice des générations actuelles et futures.

ORIENTATIONS

Le MELCCFP a pour mission de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens.

L'exploitation, la gestion et la surveillance du parc de barrages publics font partie de ses domaines d'activité. Le MELCCFP doit assurer la sécurité et la fonctionnalité de ces infrastructures.

Plus précisément, il doit :

- Gérer de manière sécuritaire les barrages;
- Inspecter et surveiller les barrages de façon à en assurer la sécurité et l'efficacité opérationnelle;
- Réaliser les travaux d'entretien et de maintien requis en conformité avec la législation en vigueur;
- Effectuer l'évaluation de la sécurité des barrages publics et la coordination des interventions lors de situations d'urgence;
- Démolir les barrages non essentiels à la mission de l'État pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

RESPONSABILITÉS

La gestion des barrages est assujettie à des obligations légales qui varient selon le type de barrage (forte contenance, faible contenance ou petit barrage). En plus de ces obligations légales, le MELCCFP tient compte du risque associé aux barrages ainsi que du budget et des ressources humaines qui lui sont alloués pour gérer ce parc de barrages et prioriser les interventions.

Suite à l'adoption de la *Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission*⁹, les obligations légales pour les travaux de mises aux normes des barrages à forte contenance, dont le niveau des conséquences en cas de rupture est jugé faible ou minimal, ont été réduites de façon considérable. En outre, le MELCCFP n'est plus tenu de réaliser d'études d'évaluation de la sécurité et n'a plus l'obligation de maintenir en état les barrages qui ne sont pas susceptibles de compromettre la sécurité de personnes ou de biens.

⁹ Projet de loi n° 102 (2022, chapitre 8)

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MELCCFP exploite et administre 921 barrages au sens de la *Loi sur la sécurité des barrages* (chapitre S-3.1.01) soit, 386 barrages à forte contenance et 535 barrages à faible contenance et petits barrages.

Les barrages de catégories « forte contenance » et « faible contenance » sont définis précisément par la *Loi sur la sécurité des barrages*. Par ailleurs, on appelle « petit barrage » tous les barrages d'une hauteur de plus d'un mètre, qui ne sont ni à « forte contenance » ni à « faible contenance », mais qui sont aussi visés par la *Loi sur la sécurité des barrages*.

Les barrages à forte contenance sont subdivisés en deux grandes catégories : 48 barrages mécanisés et 338 barrages non mécanisés. Les barrages mécanisés sont munis d'appareils d'évacuation mécaniques et électriques qui permettent de réaliser une gestion des niveaux d'eau et des débits. Les barrages non mécanisés sont plutôt munis d'un seuil fixe ne permettant pas cette gestion. Ainsi, la complexité des composantes des barrages mécanisés et la nécessité d'en assurer la fiabilité et la fonctionnalité en tout temps requièrent des investissements majeurs par rapport aux autres types de barrages.

Les barrages sont catégorisés non essentiels lorsqu'aucune utilité n'est confirmée et que le niveau des conséquences en cas de rupture est faible ou minimal. De façon générale, ces barrages sont sans accès et situés en région éloignée. Ainsi, ces barrages demeurent inscrits au PAGI, mais aucune évaluation de leur état dans le futur n'est planifiée par le MELCCFP.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MELCCFP, soit :

- Huit immeubles principaux (centres de services) comprenant des locaux à bureaux et 22 immeubles auxiliaires (bâtiments de services, entrepôts, ateliers, hangars et garages) servant de points de service en région pour assurer l'exploitation et l'entretien des barrages à proximité;
- Une conduite d'évacuation acheminant les effluents de l'usine de pâte commerciale Produits forestiers Résolu, à Saint-Félicien. Cette conduite, construite par le MELCCFP en 1978, sert à acheminer les eaux traitées par l'usine vers la rivière Mistassini, située à près de 15 km de l'usine. D'une durée de vie utile initiale de 25 ans, la conduite a maintenant 44 ans de service;
- 25 barrages non assujettis à la Loi sur la sécurité des barrages. Bien que non soumis à cette loi, ces barrages, incluant une digue de protection contre les inondations à Pointe-Calumet, font également partie du parc d'infrastructures sous la responsabilité du MELCCFP.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024	
Immeubles							
Centres de services	25	30	30	0	3 364 m ²	3 364 m ²	0
Ouvrages de génie civil							
Barrages à forte contenance							
Mécanisés	48	48	48	0	Variable	Variable	s. o.
Non mécanisés	30	337	324	(13)	Variable	Variable	s. o.
Non essentiels ²	53	0	14	14	Variable	Variable	s. o.
Sous-total – Barrages à forte contenance	33	385	386	1	Variable	Variable	s. o.
Barrages à faible contenance et petits barrages							
Faible contenance mécanisés	73	1	1	0	Variable	Variable	s. o.
Faible contenance non mécanisés	50	257	258	1	Variable	Variable	s. o.
Petits barrages	57	275	275	0	Variable	Variable	s. o.
Non essentiels ²	78	0	1	1	Variable	Variable	s. o.
Sous-total – Barrages à faible contenance et petits barrages	53	533	535	2	Variable	Variable	s. o.
Barrages non assujettis	53	25	25	0	Variable	Variable	s. o.
Conduite d'évacuation des effluents	47	1	1	0	15 km	15 km	0
Total – Infrastructures	42	974	977	3	Variable	Variable	s. o.

¹ Données de novembre 2022.

² Barrages pour lesquels aucune utilité n'est confirmée et dont le niveau des conséquences en cas de rupture est faible ou minimal. Aucune évaluation de leur état dans le futur n'est planifiée.

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, la variation à l'inventaire s'explique ainsi :

Barrages à forte contenance :

- L'augmentation nette d'un barrage s'explique par l'ajout d'un barrage non mécanisé à l'inventaire provenant du MFFP et par le transfert de 14 barrages non mécanisés à la sous-catégorie des barrages non essentiels;

Barrages à faible contenance et petits barrages :

- L'augmentation de deux barrages s'explique par l'ajout d'un barrage à faible contenance non mécanisé provenant de la SÉPAQ ainsi que par l'ajout d'un petit barrage non essentiel provenant du MFFP.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E ³	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Centres de services	22	20	20	62	21	17	-	0,5	0,5
Ouvrages de génie civil									
Barrages à forte contenance									
Mécanisés	14	11	11	36	64	0	61,4	-	61,4
Non mécanisés	74	6	1	81	18	1	17,6	0,2	17,8
Non essentiels ⁴	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total – Barrages à forte contenance	20	11	10	41	59	0	79,0	0,2	79,2
Barrages à faible contenance et petits barrages									
Faible contenance mécanisés	0	0	100	100	0	0	-	-	-
Faible contenance non mécanisés	6	14	13	33	35	32	0,8	-	0,8
Petits barrages	4	11	23	38	62	0	0,6	-	0,6
Non essentiels ⁴	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total – Barrages à faible contenance et petits barrages	5	13	17	35	45	20	1,4	-	1,4
Barrages non assujettis	6	21	33	60	40	0	-	-	-
Conduite d'évacuation des effluents	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total – Infrastructures	19	11	11	41	57	2	80,4	0,7	81,1

¹ Données de novembre 2022.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement des infrastructures.

³ L'indice d'état E pour les ouvrages de génie civil correspond aux ouvrages qui seront démolis et non aux ouvrages en très mauvais état.

⁴ Barrages pour lesquels aucune utilité n'est confirmée et dont le niveau des conséquences en cas de rupture est faible ou minimal. Aucune évaluation de leur état dans le futur n'est planifiée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La révision des objectifs établis au PAGI 2020-2021 a été rendue nécessaire à la suite de changements importants dans les données de base, dont l'intégration à l'inventaire de plus de 160 barrages au cours des années 2020 et 2021, de la révision à la hausse des valeurs de remplacement des barrages à forte contenance mécanisés, ainsi que de l'application de nouvelles normes sismiques qui ont fait passer quelques barrages sous le seuil d'état satisfaisant. Par conséquent, de manière à refléter l'évolution de l'inventaire, de nouveaux objectifs ont été présentés au PAGI 2022-2023 pour l'année de référence 2021-2022.

Ainsi, les investissements prévus au PQI 2023-2033 pour les barrages sous la responsabilité du MELCCFP visent à atteindre les objectifs suivants :

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats	Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI cible
Atteindre une proportion de barrages à forte contenance mécanisés en bon état à 45 % d'ici le 31 mars 2025	36 %		45 %
	PAGI 2022-2023	36 %	PAGI 2025-2026
Réduire globalement le DMA des barrages à forte contenance mécanisés de 27,0 M\$ pour atteindre un niveau de 26,0 M\$ d'ici le 31 mars 2025	53,0 M\$		26,0 M\$
	PAGI 2022-2023	61,4 M\$	PAGI 2025-2026
Atteindre une proportion de barrages à forte contenance non mécanisés en bon état à 81 % d'ici le 31 mars 2025	80 %		81 %
	PAGI 2022-2023	81 %	PAGI 2025-2026
Réduire globalement le DMA des barrages à forte contenance non mécanisés de 3,9 M\$ pour atteindre un niveau de 14,0 M\$ d'ici le 31 mars 2025	17,9 M\$		14,0 M\$
	PAGI 2022-2023	17,8 M\$	PAGI 2025-2026

État de situation

Barrages à forte contenance mécanisés

Concernant les barrages à forte contenance mécanisés, les résultats constatés au cours de la période n'indiquent aucune amélioration. En effet, la proportion des barrages en bon état demeure à 36 % par rapport à l'année de référence et l'on constate une augmentation du DMA de 8,4 M\$ portant ainsi le DMA à un total de 61,4 M\$. Cette augmentation s'explique par de nouveaux constats identifiés lors de nouvelles inspections ou dans le cadre de la réalisation des travaux.

Le MELCCFP estime que la réalisation des projets d'investissements planifiés au PQI 2023-2033 pour les années 2023-2024 et 2024-2025 permettra d'augmenter la proportion de barrages à forte contenance mécanisés en bon état à 44 % et de réduire le DMA de 25,1 M\$ par rapport à la période de référence pour atteindre 27,9 M\$ en 2024-2025. Ainsi, le MELCCFP estime que les cibles fixées ne seraient pas tout à fait atteintes pour les barrages de cette catégorie. Cela est principalement attribuable au retard de certains projets s'expliquant par :

- des problèmes de gestion foncière relatifs à l'acquisition de terrains du domaine privé pour la réalisation des travaux;
- des délais administratifs liés à l'obtention des autorisations provinciale et fédérale;

- des retards dans l'approvisionnement d'équipements;
- des contraintes dues à la pandémie.

Plus précisément, pour les barrages à forte contenance mécanisés, le MELCCFP vise à réaliser les projets d'investissement prioritaires suivants :

- Barrage Mégantic (Estrie) – Finalisation des travaux correctifs aux appareils d'évacuation d'ici le 31 mars 2023 :
 - Effet des investissements : prise en charge de la totalité du DMA de 0,6 M\$ et IEG passant de D à A;
- Barrage Saint-Didace (Lanaudière) – Finalisation des travaux correctifs aux appareils d'évacuation d'ici le 31 mars 2023 et réalisation des travaux de réparation électrique d'ici le 31 mars 2024 :
 - Effet des investissements : prise en charge de 1,0 M\$ du DMA et l'IEG passera de D à B à la fin des travaux prévue pour 2023;
- Barrage de Duchesnay (Capitale-Nationale) – Finalisation des travaux de réparation de béton d'ici le 31 mars 2023 et réalisation des travaux de réfection mécaniques et électriques d'ici le 31 mars 2025 :
 - Effet des investissements : prise en charge de 0,6 M\$ du DMA. Toutefois, de nouveaux constats sur les équipements mécaniques et électriques ont fait augmenter le DMA de 1,2 M\$. L'IEG passera de D à A à la fin des travaux prévue pour 2025;
- Barrage Choinière (Estrie) – Réalisation des travaux correctifs aux appareils d'évacuation d'ici le 31 mars 2025 :
 - Effet des investissements : prise en charge de 0,3 M\$ du DMA et l'IEG passera de D à B à la fin des travaux prévue pour 2025;
- Barrage de Portage-des-Roches (Saguenay–Lac-Saint-Jean) – Finalisation des travaux correctifs de la grue-portique d'ici le 31 mars 2023 et réalisation des travaux correctifs pour le contrôle des vannes d'ici le 31 mars 2025 :
 - Effet des investissements : prise en charge de 0,6 M\$ du DMA. Toutefois, de nouveaux constats sur les équipements mécaniques et électriques ont fait augmenter le DMA de 6,2 M\$. L'objectif d'un IEG s'améliorant de D à C pour 2025 demeure.

Barrages à forte contenance non mécanisés

Concernant les barrages à forte contenance non mécanisés, les résultats constatés au cours de la période montrent que la cible visant une proportion de 81 % en bon état est atteinte. Toutefois, on constate une légère diminution du DMA de 0,1 M\$ par rapport à l'année de référence portant ainsi le DMA à un total de 17,8 M\$.

Le MELCCFP estime que la réalisation des projets d'investissement planifiés au PQI 2023-2033 pour les années 2023-2024 et 2024-2025 permettra d'augmenter la proportion des barrages en bon état à 84 % et de réduire le DMA de 3,9 M\$ par rapport à la période de référence pour atteindre 14,0 M\$. L'objectif serait donc atteint pour cette catégorie de barrage.

Plus précisément, pour les barrages à forte contenance non mécanisés, le MELCCFP vise à réaliser les projets d'investissement prioritaires suivants :

- Barrage d'Émileville (Montérégie) – Finalisation des travaux de stabilisation du déversoir d'ici le 31 mars 2023 :
 - Effet des investissements : prise en charge de la totalité du DMA de 1,6 M\$ et l'IEG passera de D à A;

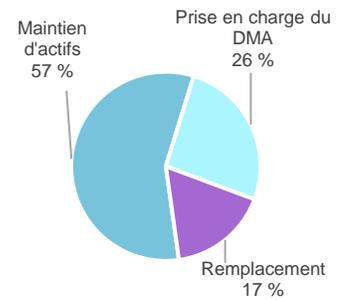
- Reconstruction des barrages Émilie (Capitale-Nationale), des Employés-Civils (Capitale-Nationale), aux Grandes-Pointes (Saguenay–Lac-Saint-Jean), White (Abitibi-Témiscamingue), du Lac-Rimouski (Bas-Saint-Laurent), Léger (Abitibi-Témiscamingue), à la Loure (Côte-Nord), du Pimbina (Mauricie) et Renversi (Capitale-Nationale) d'ici le 31 mars 2025 :
 - Effet des investissements : prise en charge de 2,1 M\$ du DMA d'ici 2025. Deux projets ont été reportés, car jugés moins prioritaires. L'objectif d'un IEG passant de D à A pour 2025 sera atteint pour 7 des 9 barrages identifiés;
- Démolition des barrages de la Mare-du-Sault (Capitale-Nationale) et Wabano (Capitale-Nationale) d'ici le 31 mars 2025 :
 - Effet des investissements : prise en charge de 0,1 M\$ du DMA d'ici 2025. Le projet du barrage Wabano a été reporté, car jugé moins prioritaire. Seul le barrage Mare-du-Sault sera retiré de l'inventaire après sa démolition d'ici 2025.

Investissements en maintien du parc au PQI 2023-2033

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Barrages publics	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	178,3	57
Prise en charge du DMA	81,1	26
Remplacement ¹	53,4	17
Total	312,8	100

¹ Le remplacement inclut les démolitions.



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



Stratégie d'investissement

La stratégie globale d'intervention sur les barrages repose sur une approche de gestion intégrée des actifs. Cette approche s'appuie sur une meilleure connaissance des infrastructures, une priorisation des interventions basée sur la gestion des risques et un suivi soutenu du cheminement des projets, favorisant ainsi un meilleur taux de réalisation des projets d'investissement.

La connaissance des infrastructures est basée sur un système d'inspection qui permet un suivi en continu de l'état des barrages afin de détecter à temps les défauts et de suivre leur progression. Le cas échéant, les études d'évaluation de la sécurité permettent, par la réalisation d'études hydrauliques, géotechniques, structurales, mécaniques et électriques, de déterminer les correctifs requis pour assurer l'intégrité et la sécurité des barrages.

La priorisation des interventions est évaluée en fonction des répercussions des déficiences constatées sur la sécurité des biens et des personnes, ainsi que des particularités techniques des différentes catégories de barrages, selon l'ordre de priorité suivant :

- Rétablissement de l'état des barrages dont le niveau des conséquences en cas de rupture est moyen et plus;
- Maintien de l'état des barrages à forte contenance mécanisés. Ces barrages sont normalement priorisés lors de la planification des travaux de maintien d'actifs puisque les conséquences d'une défaillance ou d'une rupture seraient, en général, plus importantes que pour les autres catégories de barrages. Les appareils d'évacuation de tous ces barrages nécessitent des interventions à planifier pour en assurer leur bon fonctionnement, notamment en situation de crue;

- Maintien de l'état des barrages à forte contenance non mécanisés dont le niveau des conséquences en cas de rupture est moyen et plus. Ces barrages sont priorisés par rapport à ceux dont le niveau des conséquences est faible ou minimal. Par ailleurs, les barrages non mécanisés requièrent généralement moins d'investissements en ressources humaines et financières durant leur vie utile. Conséquemment, le MELCCFP priorise les travaux correctifs essentiels jusqu'à ce que leur état nécessite une reconstruction complète;
- Rétablissement ou maintien de l'état des autres infrastructures pour assurer leur fonctionnalité.

Le suivi en continu des projets et le contrôle de chacune des étapes de réalisation permettent une meilleure maîtrise du processus de réalisation des investissements. La démarche de gestion de projets permet de documenter les différentes étapes des projets, ainsi que la tenue de points de contrôle et de suivi de l'avancement par le comité de suivi du MELCCFP. L'objectif étant de repérer rapidement les difficultés pouvant affecter la réalisation des projets afin de mettre en place des actions correctives. Un tableau de bord permet d'avoir un portrait de la situation en continu.

Autres éléments

Certains événements (climatiques ou autres) font en sorte qu'il peut être nécessaire d'intervenir en urgence sur un barrage. Ainsi, des travaux non prévus peuvent s'ajouter à la planification et, le cas échéant, avoir une incidence sur le taux de réalisation.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration ¹	
MELCCFP						
2021-2022						
Réel	12,2	6,5	1,4	20,1	–	20,1
Prévu ²	10,6	6,1	5,2	21,9	–	21,9
Écart	1,6	0,4	(3,8)	(1,8)	–	(1,8)
2022-2023						
Probable	6,5	4,9	2,2	13,6	0,3	13,9
2023-2024						
Prévu	13,6	9,4	3,7	26,7	–	26,7

¹ Inclut les démolitions.

² Prévu au PQI 2021-2031.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Investissements réalisés et prévus

Les investissements pour le maintien du parc visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité des barrages afin de protéger les personnes et les biens contre les risques associés à la présence de ces ouvrages. Lors de la planification des investissements, les travaux sur les barrages en mauvais état et jugés essentiels à la mission de l'État sont priorisés en fonction d'une évaluation du risque. Ces travaux permettent ainsi de maintenir et de rétablir en bon état les barrages en fonction des constats observés lors des inspections.

Les investissements du gouvernement visant le maintien des barrages publics permettent, notamment, de réaliser les types de travaux suivants :

- Réfection de composantes de mécanique lourde, telles que des vannes, des treuils, des ponts roulants, des groupes électrogènes ou des pièces encastrées;
- Réfection d'éléments de béton ou correction de pathologies du béton;
- Réfection des déversoirs en enrochement par reprofilage, ajout d'enrochement ou colmatage d'interstices;
- Réfection de digues par reprofilage, rehaussement, étanchéisation, stabilisation ou ajout de drainage;
- Réfection de composantes électriques et de contrôle, telles que des panneaux électriques, des systèmes de chauffage, des systèmes d'automate ou des systèmes de communication;
- Réfection de bâtiments de services, de garages ou d'abris d'équipements.

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Les investissements pour le maintien du parc réalisés en 2021-2022 totalisent 20,1 M\$, soit 1,8 M\$ de moins que les 21,9 M\$ prévus initialement au PQI 2021-2031. Cet écart s'explique principalement par :

- Des retards attribuables à des imprévus sur certains projets, tels que des problèmes de gestion foncière relatifs à l'acquisition de terrains du domaine privé pour la réalisation des travaux ou des délais administratifs liés à l'obtention des autorisations provinciale et fédérale requises pour certains projets ou encore des retards dans l'approvisionnement d'équipements pour certains projets, dont le projet de reconstruction du barrage Pimbina (Mauricie), le projet de remplacement de l'équipement de chauffage au barrage Sartigan (Chaudière-Appalaches) et le projet de démolition du barrage Mare-du-Sault (Capitale-Nationale);
- Un report de la réalisation de certains travaux afin de préciser leur portée, lequel découle des inspections détaillées sur certaines composantes, notamment aux barrages Saint-Didace (Lanaudière) et Grandes-Piles (Mauricie);
- Un retard dans le développement du projet de reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours (Bas-Saint-Laurent) dû au contexte lié à la pandémie;
- Un retard dans les travaux de remplacement du système électrique au barrage du Grand-Moulin (Laval) qui s'est avéré plus complexe que prévu.

Les investissements probables pour le maintien du parc en 2022-2023 totalisent 13,6 M\$ et auront permis de réaliser, notamment, les travaux suivants :

- La finalisation des travaux de réfection de béton au barrage de Duchesnay (Capitale-Nationale);
- La finalisation des travaux de stabilisation du barrage d'Émileville (Montérégie);
- La finalisation des travaux correctifs aux appareils d'évacuation du barrage Mégantic (Estrie);
- La finalisation des travaux correctifs sur la grue portique au barrage de Portage-des-Roches (Saguenay-Lac-Saint-Jean);
- La finalisation des travaux de mise aux normes de la digue de Pointe-Calumet (Laurentides);
- La finalisation des travaux de réparation de béton et d'amélioration de la capacité portante du pont au barrage Sartigan (Chaudière-Appalaches);
- La construction d'un garage au centre de services de Pibrac (Saguenay-Lac-Saint-Jean);
- La poursuite des travaux correctifs aux appareils d'évacuation des barrages Jules-Allard (Chaudière-Appalaches) et Saint-Didace (Lanaudière);
- La préparation des plans et devis pour la reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours (Bas-Saint-Laurent);
- Les travaux préparatifs et d'avant-projets pour la reconstruction des barrages de la Retenue (Capitale-Nationale) et White (Abitibi-Témiscamingue);
- Le début des travaux de remplacement des équipements de contrôle des vannes au barrage Portage-des-Roches (Saguenay-Lac-Saint-Jean);
- Le début des travaux correctifs aux appareils d'évacuation du barrage Choinière (Montérégie);
- La construction du chemin d'accès pour la reconstruction du barrage Léger (Abitibi-Témiscamingue).

Les investissements prévus en maintien d'actifs (13,6 M\$) et en prise en charge du DMA (9,4 M\$) pour 2023-2024, totalisant 23,0 M\$, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- La finalisation des travaux mécaniques et électriques du barrage Saint-Didace (Lanaudière);
- Le remplacement du système électrique aux barrages du Grand-Moulin (Laval) et Aylmer (Estrie);
- Les travaux correctifs aux appareils d'évacuation des barrages Montagne-Noire (Laurentides), Choinière (Montérégie), de la Décharge (Estrie) et Ludger (Laurentides);
- La finalisation des travaux correctifs aux équipements d'évacuation du barrage Jules-Allard (Chaudière-Appalaches);
- La stabilisation des digues au barrage Beaudet (Centre-du-Québec);
- Les travaux de sécurisation au barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue);
- La poursuite des travaux correctifs au système de contrôle au barrage de Portage-des-Roches (Saguenay-Lac-Saint-Jean);
- Les travaux correctifs permettant de mettre aux normes le barrage du Haut (Bas-Saint-Laurent) et d'améliorer la sécurité au barrage Seigneurial (Montérégie);
- L'installation d'un système batardeau au barrage Reno (Laurentides).

Les investissements prévus pour le remplacement et l'arasement d'infrastructures en 2023-2024, totalisant 3,7 M\$, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- La reconstruction des barrages Léger (Abitibi-Témiscamingue), Émilie (Capitale-Nationale), Pimbina (Mauricie), Grande-Piles (Mauricie), du Lac-Rimouski (Bas-Saint-Laurent), Lac-à-la-Loutre (Côte-Nord);
- La finalisation des plans et devis, et le début des travaux de reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours (Bas-Saint-Laurent);
- L'ingénierie détaillée pour la reconstruction des barrages de la Retenue (Capitale-Nationale) et White (Abitibi-Témiscamingue);
- L'arasement du barrage de la Mare-du-Sault (Capitale-Nationale).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ^{1,2} (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)					
	PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion	PAGI 2022- 2023	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2023- 2024	
	2022- 2023	2023- 2024		2022- 2023	2023- 2024							
Immeubles												
Centres de services	21	21	0	20	17	(3)	0,5	-	-	-	-	0,5
Ouvrages de génie civil												
Barrages à forte contenance												
Mécanisés	64	64	0	0	0	0	53,0	-	15,5	(7,1)	-	61,4
Non mécanisés	18	18	0	2	1	(1)	17,9	-	1,5	(1,6)	-	17,8
Non essentiels ³	ND	ND	s. o.	ND	ND	s. o.	ND	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	ND
Total – Barrages à forte contenance	59	59	0	0	0	0	70,9	-	17,0	(8,7)	-	79,2
Barrages à faible contenance et petits barrages												
Faible contenance mécanisés	0	0	0	0	0	0	0,0	-	-	-	-	-
Faible contenance non mécanisés	50	35	(15)	0	32	32	0,2	-	0,6	-	-	0,8
Petits barrages	62	62	0	0	0	0	0,2	-	0,4	-	-	0,6
Non essentiels ³	ND	ND	s. o.	ND	ND	s. o.	ND	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	ND
Barrages non assujettis	40	40	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Conduite d'évacuation des effluents	ND	ND	s. o.	ND	ND	s. o.	ND	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	ND
Total – Infrastructures	59	57	(2)	0	2	2	71,8	-	18,0	(8,7)	-	81,1

¹ Les pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

² L'indice d'état E pour les ouvrages de génie civil correspond aux ouvrages qui seront démolis et non aux ouvrages en très mauvais état.

³ Barrages pour lesquels aucune utilité n'est confirmée et dont le niveau des conséquences en cas de rupture est faible ou minimal. Aucune évaluation de leur état dans le futur n'est planifiée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

La proportion des barrages à forte contenance non mécanisés avec un IEG de E a diminué de 2 % à 1 % en raison du reclassement dans la sous-catégorie des barrages non essentiels de 14 barrages à forte contenance non mécanisés qui étaient voués à la démolition.

La proportion des barrages à faible contenance et des petits barrages en mauvais état (IEG de D) a diminué de 12 % alors que la proportion de ceux prévus en démolition (IEG de E) a augmenté de 20 %. Cette variation s'explique principalement par l'ajout du barrage Jean-Larose (IEG de E) à l'inventaire.

Évolution du DMA

L'évaluation du DMA pour le parc de barrages publics porte principalement sur les barrages à forte contenance. Ces barrages représentent près de 90 % de la valeur de l'ensemble du parc de barrages et sont les seules infrastructures du MELCCFP assujetties à des normes strictes en matière de sécurité civile.

À ce titre, et en conformité avec les dispositions du *Règlement sur la sécurité des barrages*, les investissements publics en infrastructures du MELCCFP visent prioritairement les barrages à forte contenance.

Globalement, le DMA a augmenté de 9,3 M\$, passant de 71,8 M\$ à 81,1 M\$. Cette augmentation s'explique par :

- De nouveaux constats représentant une hausse de 18,0 M\$, découlant de :

Barrages à forte contenance mécanisés (15,5 M\$) :

- Nouvelles informations ou précisions quant à la portée des travaux à réaliser à la suite d'inspections spécialisées, d'études d'évaluation de la sécurité ou d'analyses supplémentaires (7,5 M\$);
- Mise à jour du DMA, passant de 8,5 M\$ à 16,5 M\$, pour quatre barrages publics dont la responsabilité des travaux relevait d'une entreprise privée bénéficiant de ces barrages et qui ont été repris en charge par le MELCCFP en 2022 (8,0 M\$);

Barrages à forte contenance non mécanisés (1,5 M\$) :

- Nouvelles informations ou précisions quant à la portée des travaux à réaliser à la suite d'inspections spécialisées, d'études d'évaluation de la sécurité ou d'analyses supplémentaires (1,1 M\$);
- Nouveaux barrages qui ont été inspectés et qui nécessitent des travaux (0,7 M\$);
- Précisions des paramètres de calcul du coût des travaux, notamment par une majoration des coûts ou par une précision des estimations (0,1 M\$);
- Annulation ou mise en attente de projets de maintien d'actif non essentiels sur quelques barrages (-0,4 M\$);

Barrages à faible contenance et petits barrages (1,0 M\$) :

- Nouveaux barrages qui ont été inspectés et qui nécessitent des travaux d'ici sept ans (0,6 M\$ + 0,4 M\$);
- La réalisation de travaux de prise en charge du DMA répertoriés sur des barrages à forte contenance. Ces travaux ont permis de résorber 8,7 M\$ de DMA répertorié.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Un programme d'inspection des barrages à forte contenance a été développé en fonction des risques associés à ce type de barrage (niveau des conséquences minimal, faible, moyen, élevé et considérable). Ce programme vise autant les barrages ayant un indice d'état A, B ou C (barrages déjà mis aux normes) que les barrages ayant un indice d'état D (à rénover) ou E (à démanteler-araser). Les besoins d'investissement des barrages ayant un indice d'état mauvais (IÉG de D), et dont le niveau des conséquences est « moyen » ou « élevé », sont priorités lors de la planification des travaux et de l'élaboration du PQI.

Ainsi, tous les barrages à forte contenance sous la responsabilité du MELCCFP sont inspectés au moins une fois par année, et ce, conformément aux exigences du *Règlement sur la sécurité des barrages*. A priori, ces inspections visent à évaluer la sécurité de ces ouvrages et à orienter ensuite la planification des interventions à réaliser en fonction des anomalies constatées. Selon la priorisation des interventions à réaliser, une estimation des besoins d'investissement est alors effectuée.

Même si aucune obligation relative à la *Loi sur la sécurité des barrages* ne l'y oblige étant donné leur faible incidence sur la sécurité des personnes et des biens, le MELCCFP a entamé, en 2018-2019, la mise en œuvre d'un plan d'inspections visuelles des barrages à faible contenance, des petits barrages et des barrages de moins de 1 mètre devant s'échelonner sur 4 ans. La réalisation du programme a été ralentie en 2020-2021 et en 2021-2022 en raison de la pandémie. Rappelons que ces inspections ont pour but de mieux valider l'état général des ouvrages et de confirmer leur catégorie. Une évaluation quant à la pertinence de réaliser les travaux en fonction des risques associés à chaque ouvrage a été réalisée en partie sur les barrages inspectés et se poursuivra dans les prochaines années.

Les retards dans les inspections des barrages à faible contenance, des petits barrages et des barrages de moins de 1 mètre ont mené à une révision du programme d'inspection pour l'ensemble des ouvrages sous la responsabilité du MELCCFP, intégrant les nouveaux barrages de toutes les catégories qui n'ont pas encore été inspectés. Ainsi, un nouveau programme complet définissant les fréquences d'inspection en fonction des diverses catégories de barrages est actuellement en préparation et sera livré d'ici avril 2023.

Un mandat a été confié à un prestataire de services en vue d'évaluer l'état de la conduite d'évacuation des effluents de Saint-Félicien et d'effectuer une étude de faisabilité pour la remise en état de cet ouvrage. Le MELCCFP continue d'exercer une surveillance régulière permettant ainsi de contrôler les risques associés à l'utilisation de cette conduite.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement. Un IÉG de A, B ou C indique que le barrage est en bon état. Un IÉG de D indique que le barrage n'est pas aux normes ou qu'il nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents. Un IÉG de E indique que le barrage est voué à la démolition.

Les indices d'état et le DMA ne sont pas extrapolés pour les barrages à faible contenance et les petits barrages ainsi que pour les barrages non assujettis, sauf pour quelques exceptions, relativement à des barrages d'une importance significative pour la population ou présentant des risques pour la sécurité des biens et des personnes.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

VISION

Le MSSS vise à offrir un réseau intégré et performant de services de santé et de services sociaux où l'accès et le bien-être de tous sont au cœur de ses actions.

ORIENTATIONS

Pour mener à bien sa mission, laquelle est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec, le MSSS s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, les orientations suivantes :

- Assurer une saine gestion des infrastructures du RSSS¹⁰;
- Réaliser de nouveaux investissements en infrastructures orientés vers les besoins prioritaires;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens, contrer la vétusté des immeubles et veiller à leur conservation.

RESPONSABILITÉS

Le MSSS détermine les priorités, les objectifs et les orientations dans le domaine de la santé et des services sociaux et veille à leur application.

Le MSSS évalue et alloue les sommes requises pour le maintien des actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des infrastructures du RSSS. À cet égard, il s'assure que les sommes allouées au RSSS sont utilisées aux fins prévues.

¹⁰ La liste des organismes composant le RSSS est présentée à l'annexe 1.

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

RESPONSABILITÉS

Les établissements du RSSS sont responsables du maintien d'actifs des infrastructures du RSSS, et ce, conformément aux programmes et aux orientations ministérielles. Ils inspectent et identifient les besoins de maintien d'actifs des bâtiments. De plus, ils priorisent et planifient les investissements à réaliser qui seront par la suite approuvés par le MSSS dans le cadre de la mise à jour annuelle des plans triennaux d'intervention en immobilisation et en équipement.

Le MSSS, avec la collaboration des établissements du RSSS, effectue annuellement la mise à jour et la certification de l'inventaire du parc immobilier et du parc d'équipements médicaux.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Parc immobilier

Le parc immobilier du RSSS se compose de 2 827 bâtiments, dont la superficie totale est de 9,8 millions de mètres carrés. Les bâtiments sont répartis en sept grandes catégories correspondant à leurs missions respectives :

- Les centres hospitaliers, qui comprennent également les centres de courte durée, les centres de santé et les centres psychiatriques;
- Les CHSLD incluant les maisons des aînés et alternatives;
- Les centres de réadaptation;
- Les centres jeunesse;
- Les CLSC;
- Les autres immeubles, dont les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies;
- Les immeubles excédentaires pour lesquels aucune utilisation n'est prévue au cours des cinq prochaines années.

Parc d'équipements médicaux

Les principaux équipements médicaux sont composés de 19 215 appareils visant à soutenir les services de soins de différentes spécialités comme l'imagerie, la radiothérapie, la biologie médicale, le monitoring, l'inhalothérapie, la chirurgie, les soins et l'endoscopie.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024	
Immeubles							
Bâtiments							
Centres hospitaliers	51	577	598	21	4 804 352	4 959 543	155 191
CHSLD ²	45	462	462	0	2 135 156	2 140 424	5 268
Centres de réadaptation	54	176	177	1	401 373	399 479	(1 894)
Centres jeunesse	53	181	184	3	331 644	333 603	1 959
Centres locaux et services communautaires	39	190	193	3	367 967	369 901	1 934
Autres ³	42	1 105	1 167	62	1 325 861	1 513 917	188 056
Immeubles excédentaires	74	43	46	3	139 961	89 628	(50 333)
Total – Immeubles		2 734	2 827	93	9 506 314	9 806 495	300 181
Équipements							
Appareils médicaux							
Imagerie	8	3 983	4 068	85	s. o.	s. o.	s. o.
Radiothérapie	9	127	129	2	s. o.	s. o.	s. o.
Biologie médicale	8	2 171	2 246	75	s. o.	s. o.	s. o.
Monitoring (N ^{bre} d'installations)	8	1 102	1 125	23	s. o.	s. o.	s. o.
Inhalothérapie	7	3 559	3 925	366	s. o.	s. o.	s. o.
Chirurgie	9	891	1 181	290	s. o.	s. o.	s. o.
Soins	8	1 412	1 633	221	s. o.	s. o.	s. o.
Endoscopie	6	1 548	2 581	1 033	s. o.	s. o.	s. o.
Autres	9	2 203	2 327	124	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements		16 996	19 215	2 219	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Données du 13 décembre 2022 pour le parc immobilier et les équipements médicaux.

² Inclut trois MDA MA.

³ Les autres immeubles incluent les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.

Variation à l'inventaire

Par rapport au PAGI 2022-2023, le nombre total d'immeubles a augmenté de 93 bâtiments. Cette augmentation est principalement attribuable à l'ajout de nouveaux bâtiments construits ou acquis pour répondre aux besoins des établissements du RSSS tels que :

- Hôpital de Saint-Eustache : construction d'un nouveau complexe d'hospitalisation rapide;
- Hôpital de l'Enfant-Jésus, complexe hospitalier, à Québec : construction et réaménagement des ailes G et V terminées;
- IUCPQ : nouveau pavillon pour le Centre ÉPIC;
- CHUM : réintroduction de 9 bâtiments de l'Hôtel-Dieu-de-Montréal dans la catégorie « Autres »;
- Centre hospitalier de St. Mary : nouveau modulaire COVID;
- CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal : ajout de 10 bâtiments de Boscoville (ancien OBNL et centre jeunesse) à leur inventaire;

- Construction de huit nouvelles résidences d'employés en région nordique;
- Construction de trois maisons des aînés et alternatives à Sherbrooke, Lévis et Rivière-du-Loup.

Par rapport au PAGI 2022-2023, le nombre total d'appareils médicaux dans le RSSS, d'une valeur de 100 000 dollars et plus ou de nature stratégique, quelle que soit la valeur, a augmenté de 2 219 appareils. Cette variation est principalement attribuable à l'acquisition de nouveaux appareils afin de répondre aux besoins du RSSS, notamment en endoscopie.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Bâtiments									
Centres hospitaliers	49	19	14	82	14	4	308,2	648,7	956,9
CHSLD	19	16	20	55	33	12	200,8	322,6	523,4
Centres de réadaptation	27	25	12	64	33	3	36,4	28,5	64,9
Centres jeunesse	27	27	16	70	19	11	18,9	70,2	89,1
Centres locaux et services communautaires	34	24	18	76	22	2	22,6	15,7	38,3
Autres ³	44	21	8	73	16	11	79,5	302,2	381,7
Immeubles excédentaires ⁴	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total – Immeubles	43	19	14	76	18	6	666,4	1 387,9	2 054,3
Équipements									
Appareils médicaux									
Imagerie	22	27	24	73	22	5	237,7	60,5	298,2
Radiothérapie	21	30	27	78	19	3	41,8	7,0	48,8
Biologie médicale	20	17	27	64	26	10	53,3	19,3	72,6
Monitoring (N ^{bre} d'installations)	25	29	27	81	17	2	33,2	4,8	38,0
Inhalothérapie	38	31	15	84	14	2	26,4	3,8	30,2
Chirurgie	26	28	23	77	18	5	33,3	9,8	43,1
Soins	30	25	27	82	14	4	23,2	5,7	28,9
Endoscopie	28	31	22	81	12	7	24,5	14,7	39,2
Autres	25	29	30	84	11	5	32,1	13,7	45,8
Total – Équipements	25	27	24	76	19	5	505,5	139,3	644,8
Total – Infrastructures	42	20	14	76	18	6	1 171,9	1 527,2	2 699,1

¹ Données du 13 décembre 2022 pour le parc immobilier et les équipements médicaux.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

³ Les autres immeubles incluent les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.

⁴ Les inspections sommaires des immeubles excédentaires ne permettent pas d'établir leur IEG et leur DMA.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le tableau qui suit présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le PAGI 2023-2024.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats			Cible
	PAGI de référence	PAGI 2021-2022	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI cible
Réaliser au moins 271,5 M\$ de travaux visant la résorption du DMA répertorié sur les bâtiments ¹	0 M\$				271,5 M\$
	PAGI 2020-2021	39,3 M\$	254,3 M\$	463,0 M\$	PAGI 2023-2024
Réaliser au moins 152,9 M\$ de remplacement d'équipements médicaux visant la résorption du DMA répertorié sur les appareils médicaux ¹	0 M\$				152,9 M\$
	PAGI 2020-2021	239,6 M\$	367,0 M\$	439,3 M\$	PAGI 2023-2024

¹ Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

État de situation

Les résultats compilés montrent que les cibles fixées pour la réalisation de travaux visant la résorption du DMA répertorié ont été atteintes et même dépassées.

Compte tenu de l'ampleur des besoins de maintien d'actifs et de remplacement d'équipement médicaux à réaliser au cours des prochaines années, le MSSS s'est doté de nouvelles cibles en vue d'accélérer la réalisation des investissements afin d'améliorer la proportion des infrastructures du RSSS en bon état et de résorber le DMA répertorié. Ainsi, les investissements en infrastructures et la mise en œuvre de la stratégie de maintien du parc viseront à réaliser les objectifs et à atteindre les nouvelles cibles suivantes :

Pour les immeubles :

- Atteindre une proportion de 80 % des bâtiments en bon état d'ici le 31 mars 2028;
- Réaliser au moins 342,4 M\$ de travaux visant la résorption du DMA répertorié sur les bâtiments d'ici le 31 mars 2028.

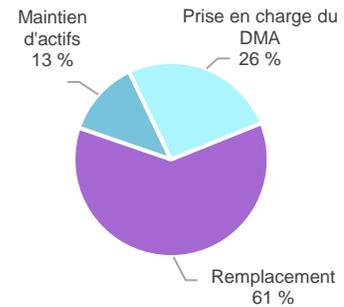
Pour les équipements :

- Maintenir une proportion de 76 % des équipements en bon état d'ici le 31 mars 2026;
- Réaliser au moins 396,3 M\$ d'investissements visant la résorption du DMA répertorié sur les appareils médicaux d'ici le 31 mars 2026.

Investissements en maintien du parc au PQI 2023-2033

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	RSSS	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 311,6	13
Prise en charge du DMA	2 697,0	26
Remplacement	6 368,0	61
Total	10 376,6	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



Stratégie d'investissement

Maintien du parc

Les pratiques de gestion des établissements du RSSS en matière d'infrastructures visent à en assurer leur pérennité et à les maintenir en bon état tout en préservant l'accès et la disponibilité pour les soins. Pour ce faire, les investissements en maintien du parc de près de 10,4 G\$ doivent être réalisés aux moments opportuns tout au long du cycle de vie utile de l'infrastructure.

Afin de maintenir et de préserver l'état actuel du parc d'infrastructures au cours des prochaines années, des plans d'interventions sont prévus pour répondre aux besoins suivants :

- Reconstruire ou rénover les CHSLD en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E);
- Mettre aux normes plusieurs conduites pour assurer le contrôle des niveaux de plomb et de cuivre dans l'eau potable;
- Poursuivre la réfection des façades de certains bâtiments;
- Moderniser les blocs opératoires et les urgences les plus vétustes;
- Mettre en œuvre les recommandations de la commission sur l'amiante concernant le désamiantage des composantes de certains établissements, principalement ceux bâtis avant 1980;
- Répondre aux besoins en maintien d'actifs des stationnements intérieurs;
- Moderniser, mettre aux normes et réaménager des bâtiments existants afin de rendre leurs espaces plus fonctionnels;
- Accélérer le remplacement et la réalisation de projets d'installation de nouveaux équipements médicaux.

Prise en charge du DMA

Les investissements de 2 697,0 M\$ prévus au PQI 2023-2033 pour le secteur de la Santé et des Services sociaux permettront de prendre en charge 100 % du DMA répertorié pour les bâtiments et les appareils médicaux.

Afin d'assurer une prise en charge du DMA du RSSS, le MSSS aura recours aux moyens suivants :

- Participer, avec les établissements du RSSS, à l'élaboration des cibles de prise en charge de leur DMA;
- Soutenir et encadrer les établissements du RSSS afin d'assurer la maîtrise, et le suivi, des indicateurs de saine gestion en maintien d'actifs;
- Favoriser les achats regroupés des équipements médicaux, devancer de deux ans les approbations des projets de remplacement et faciliter l'engagement de nouvelles ressources afin d'accélérer les processus d'acquisition.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Réseau de la santé et des services sociaux						
2021-2022						
Réel	251,1	205,7	651,0	1 107,8	1 260,5	2 368,3
Prévu ¹	334,7	117,7	246,2	698,6	1 634,9	2 333,5
Écart	(83,6)	88,0	404,8	409,2	(374,4)	34,8
2022-2023						
Probable	227,6	208,7	615,0	1 051,3	1 812,4	2 863,7
2023-2024						
Prévu	135,8	397,6	655,0	1 188,4	2 332,9	3 521,3

¹ Prévu au PQI 2021-2031.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Les investissements pour le maintien du parc réalisés en 2021-2022 totalisent 1 107,8 M\$, soit 409,2 M\$ de plus que les 698,6 M\$ prévus. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation de la capacité du RSSS à réaliser des travaux en maintien du parc immobilier. Cette augmentation de la capacité résulte des efforts déployés par le MSSS, depuis quelques années, afin de soutenir les établissements dans la réalisation de leurs projets immobiliers. Parmi les efforts réalisés, on note l'augmentation des sommes disponibles, un encadrement rigoureux dans le suivi des dépenses réalisées et l'augmentation des ressources humaines consacrées à la réalisation des projets immobiliers.

Toutefois, les investissements réalisés en bonification du parc ont été moindre de 374,4 M\$ que ceux prévus et s'explique principalement par des retards dans la réalisation des projets de construction des maisons des aînés et des maisons alternatives.

Maintien du parc

Les investissements pour le maintien du parc permettent de réaliser les travaux requis pour maintenir l'état physique des bâtiments du RSSS ou pour le rétablir, lorsque ces derniers sont en mauvais état (résorption du DMA). Ces investissements sont nécessaires et doivent être réalisés tout au long de la durée de vie utile du bâtiment afin de maintenir sa capacité de service, d'assurer la santé et la sécurité des personnes et de contrer sa vétusté physique. Ces travaux concernent, notamment, la structure ou l'enveloppe du bâtiment, les systèmes mécaniques et électriques ainsi que la conformité aux codes ou aux normes lorsqu'ils sont obligatoires. À cela s'ajoutent les investissements pour le remplacement d'appareils médicaux, de mobilier et d'autres équipements non médicaux à travers le RSSS.

Les investissements probables pour le maintien du parc en 2022-2023 totalisent 1 051,3 M\$ et auront permis de réaliser, notamment, les travaux suivants :

- Institut de psychiatrie légale Philippe-Pinel – Montréal – Remplacement de pompes et de tours d'eau;
- Hôpital de LaSalle – Montréal – Modification des systèmes de climatisation et des unités de ventilation;
- CHSLD de Sainte-Claire – Chaudière-Appalaches – Réfection des ascenseurs;
- CHSLD de Rouyn-Noranda – Abitibi-Témiscamingue – Mise aux normes des systèmes d'alarme incendie;
- Centre d'activité de jour en déficience intellectuelle et du trouble du spectre de l'autisme de Gatineau – Outaouais – Remplacement de l'unité de ventilation du toit.

Les investissements prévus en maintien d'actifs de 135,8 M\$ et en prise en charge du DMA de 397,6 M\$ pour 2023-2024, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Centre d'hébergement de La Pinière – Laval – Remplacement d'un réservoir d'eau chaude;
- Hôtel-Dieu de Lévis – Chaudière-Appalaches – Remplacement et réfection des tours d'eau ainsi que des planchers du bloc opératoire;
- Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph – Mauricie et Centre-du-Québec – Remplacement des systèmes de ventilation pour deux niveaux;
- Institut universitaire de gériatrie de Montréal – Montréal – Remplacement et mise aux normes d'équipements mécaniques;
- CHSLD de Cartierville – Montréal – Mise à niveau du système de ventilation et de climatisation.

Les investissements prévus pour le remplacement d'infrastructures en 2023-2024, totalisant 655,0 M\$, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- La planification de l'Hôpital général juif (phase IV) – Montréal – Réaménagement;
- Les études de l'Hôpital général de Montréal, unité de soins – Maintien;
- Les études de l'Hôtel-Dieu de Québec – Maintien;
- Hôpital Notre-Dame, service de santé mentale et de dépendance – Montréal – Réaménagement.

Bonification du parc

Les investissements en bonification du parc réalisés en 2021-2022 (1 260,5 M\$) ont permis, notamment, de réaliser, de poursuivre ou d'amorcer la réalisation des principaux projets majeurs suivants :

- Maison des aînés et alternatives – Régions administratives du Québec;
- Hôpital de Lachine – Montréal – Construction et réaménagement;
- Institut de Cardiologie de Montréal, urgence, soins ambulatoires et centre de formation – Agrandissement et réaménagement;
- Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, traumatologie et unité mère-enfant – Agrandissement et réaménagement;
- Hôpital Fleurimont, centre mère-enfant et urgence – Sherbrooke – Construction;
- Hôpital de l'Enfant-Jésus, complexe hospitalier – Québec – Construction et réaménagement;
- Hôpital de Verdun, unités de soins et soins ambulatoires – Montréal – Agrandissement et réaménagement;
- Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation – Saint-Jérôme – Construction;
- Hôpital Vaudreuil-Soulanges, complexe hospitalier – Vaudreuil-Dorion – Construction;

- Hôpital Pierre-Le Gardeur, unités de soins – Terrebonne – Construction et agrandissement;
- Hôpital Honoré-Mercier, urgence – Saint-Hyacinthe – Agrandissement et réaménagement.

De plus, ils ont permis de poursuivre ou de mettre en planification les projets suivants :

- Hôpital Charles-Le Moyne, bloc opératoire et chirurgie d'un jour – Longueuil – Agrandissement et réaménagement;
- Centre de santé régional Eeyou-Eenou – Chisasibi – Construction;
- Centre hospitalier affilié universitaire de l'Outaouais, complexe hospitalier - Gatineau – Construction;
- Hôpital de Chicoutimi, bloc opératoire – Saguenay – Maintien et bonification;
- Hôpital de Verdun, unité de soins et soins ambulatoires – Montréal – Agrandissement et réaménagement (réalisation);
- Hôpital de La Malbaie, urgence et unités de soins – Agrandissement et réaménagement (planification);
- Hôpital régional de Sept-Îles, urgence et bloc opératoire – Agrandissement et réaménagement (planification);
- Hôpital Fleury, urgence – Montréal – Agrandissement et réaménagement;
- Hôpital régional de Saint-Jérôme, plateau technique chirurgical – Construction, agrandissement et réaménagement;
- Hôtel-Dieu de Lévis, blocs endoscopique et opératoire et services logistiques – Agrandissement et réaménagement.

Enfin, ils ont permis de poursuivre ou de mettre à l'étude les projets suivants :

- Hôpital Pierre-Boucher, urgence et unités de soins – Longueuil – Maintien et bonification;
- Hôpital de la Cité-de-la-Santé – Laval – Maintien et bonification;
- Hôpital de Saint-Eustache, urgence et unités de soins – Maintien et bonification;
- Hôpital général du Lakeshore, urgence – Pointe-Claire – Maintien et bonification;
- Hôpital du Suroît, urgence – Salaberry-de-Valleyfield – Maintien et bonification;
- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, centre de réadaptation Marie Enfant – Montréal – Maintien et bonification;
- Hôpital régional de Rimouski, bloc opératoire et santé mentale – Maintien et bonification.

Les investissements probables en 2022-2023 de 1 812,4 M\$, et prévus en 2023-2024, de 2 332,9 M\$, permettront, en plus de la poursuite des projets en réalisation et en planification, la mise à l'étude de plusieurs nouveaux projets majeurs dont :

- Maison des aînés et alternatives – Régions administratives du Québec;
- Hôpital de l'Enfant-Jésus, complexe hospitalier – Québec – Construction et réaménagement;
- Hôpital de Verdun, unités de soins et soins ambulatoires – Montréal – Agrandissement et réaménagement;
- Hôpital Fleurimont, centre mère-enfant et urgence – Sherbrooke – Construction;
- Hôpital Pierre-Le Gardeur, unités de soins – Terrebonne – Construction et agrandissement.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion	PAGI 2022- 2023	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2023-2024
	2022- 2023	2023- 2024		2022- 2023	2023- 2024						
Immeubles											
Bâtiments											
Centres hospitaliers	7	14	7	1	4	3	331,0	36,8	702,4	(113,3)	956,9
CHSLD	16	33	17	3	12	9	164,2	20,1	390,4	(51,3)	523,4
Centres de réadaptation	12	33	21	3	3	0	28,1	2,5	42,6	(8,3)	64,9
Centres jeunesse	22	19	(3)	9	11	2	55,0	3,4	43,2	(12,5)	89,1
Centres locaux et services communautaires	14	22	8	0	2	2	18,0	1,5	21,9	(3,1)	38,3
Autres	13	16	3	7	11	4	194,9	14,7	192,3	(20,2)	381,7
Immeubles excédentaires	ND	ND	s. o.	ND	ND	s. o.	ND	ND	ND	ND	ND
Total – Immeubles	10	18	8	2	6	4	791,2	79,0	1 392,8	(208,7)	2 054,3
Équipements											
Appareils médicaux											
Imagerie	22	22	0	6	5	(1)	300,7	55,5	–	(58,0)	298,2
Radiothérapie	20	19	(1)	5	3	(2)	53,0	16,1	–	(20,3)	48,8
Biologie médicale	27	26	(1)	9	10	1	71,6	12,5	–	(11,5)	72,6
Monitoring (N ^{bre} d'installations)	16	17	1	2	2	0	34,4	6,1	–	(2,5)	38,0
Inhalothérapie	15	14	(1)	2	2	0	31,1	9,2	–	(10,1)	30,2
Chirurgie	20	18	(2)	7	5	(2)	35,9	10,3	–	(3,1)	43,1
Soins	16	14	(2)	2	4	2	26,2	4,0	–	(1,3)	28,9
Endoscopie	17	12	(5)	13	7	(6)	35,6	9,3	–	(5,7)	39,2
Autres	13	11	(2)	7	5	(2)	43,0	9,1	–	(6,3)	45,8
Total – Équipements	23	19	(4)	8	5	(3)	631,5	132,1	–	(118,8)	644,8
Total – Infrastructures	10	18	8	3	6	3	1 422,7	211,1	1 392,8	(327,5)	2 699,1

¹ Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Bâtiments

Évolution de l'état

La proportion des bâtiments en mauvais (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) a augmenté par rapport au PAGI 2022-2023.

En 2022-2023, les établissements du RSSS ont effectué des audits techniques afin d'actualiser tous les besoins de maintien d'actifs à réaliser au cours des cinq prochaines années sur la totalité des bâtiments du RSSS. Par rapport aux besoins répertoriés lors des audits techniques précédents (2015-2020), le MSSS estime que cette nouvelle évaluation des besoins de maintien d'actifs à réaliser est plus exhaustive. Ainsi, l'évolution de l'état des bâtiments et l'estimation du DMA qui en découlent sont plus représentatives de la réalité.

Évolution du DMA

L'augmentation de 1 263,1 M\$ du DMA, passant de 791,2 M\$ à 2 054,3 M\$, par rapport au PAGI 2022-2023 s'explique par :

- L'indexation des coûts des travaux qui représente globalement une augmentation du DMA de 79,0 M\$;
- La résorption du DMA qui représente une diminution du DMA de 208,7 M\$;
- De nouveaux constats qui représente une augmentation du DMA de 1 392,8 M\$ comprenant :
 - Les besoins de maintien d'actifs répertoriés au cours de la période, lesquels incluent d'importants travaux à réaliser pour la mise aux normes obligatoires quant au renforcement parasismique de certains bâtiments, ainsi que la mise aux normes obligatoires des systèmes de climatisation et de ventilation.

Les inspections sommaires des immeubles excédentaires ne permettent pas d'établir leur IEG et leur DMA. En conséquence, le MSSS ne présente plus d'IEG et de DMA pour les immeubles de cette catégorie de bâtiments. Outre les dépenses pour assurer l'intégrité et la sécurité de ces bâtiments, le MSSS ne prévoit pas réaliser de travaux supplémentaires pour des immeubles excédentaires dont l'utilisation a été interrompue.

Appareils médicaux

Évolution de l'état

Globalement, la proportion des appareils médicaux dont l'IEG est de D ou E est stable par rapport à la période précédente.

La mise en œuvre du programme de remplacement en continu des appareils a permis de pourvoir en bonne partie aux remplacements planifiés d'appareils dans les établissements du RSSS. Toutefois, le contexte pandémique et de pénurie de main-d'œuvre a eu pour effet de ralentir le remplacement et la réalisation de certains projets d'installations de nouveaux appareils médicaux.

Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA des appareils médicaux est de 13,3 M\$, passant de 631,5 M\$ à 644,8 M\$, par rapport au PAGI 2022-2023.

Le DMA a augmenté de 132,1 M\$ au cours de la période en raison de l'augmentation du nombre d'appareils dans le RSSS dont l'âge réel excède la durée de vie normalisée préétablie. En contrepartie, le remplacement planifié d'appareils dans les établissements du RSSS, subventionné à même les enveloppes prévues à cette fin au PQI, a permis de résorber 118,8 M\$.

L'augmentation du DMA est principalement due à un retard accumulé pour le remplacement d'équipement en raison du contexte pandémique et de la pénurie de main-d'œuvre.

Le MSSS va ainsi poursuivre ses efforts en vue d'accélérer le remplacement et la réalisation de projets d'installation de nouveaux équipements médicaux en favorisant les achats regroupés, en devançant les approbations des projets et en optimisant les processus d'acquisition.

Malgré une augmentation du DMA des appareils médicaux, le MSSS anticipe toujours une résorption importante de ce DMA au cours des prochaines années.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection quinquennale et données d'inventaire du parc immobilier

Le deuxième cycle d'inspection est maintenant terminé et aura permis d'établir le nouveau DMA du parc immobilier au PAGI 2023-2024. Ce deuxième cycle, contrairement au cycle précédent, inclut les travaux de renforcement parasismique et plusieurs projets de réfection de façade qui n'avaient pu être inscrits lors de la période précédente étant donné les études en cours.

Il est à noter que les inspections sommaires des immeubles excédentaires ne permettent pas d'établir leur IEG et leur DMA. En conséquence, le MSSS ne présente pas d'IEG et de DMA pour les immeubles de cette catégorie de bâtiments. Outre les dépenses pour assurer l'intégrité et la sécurité de ces bâtiments, le MSSS ne prévoit pas réaliser de travaux supplémentaires pour des immeubles excédentaires dont l'utilisation a été interrompue.

Mise à jour des données relatives aux projets en maintien d'actifs

L'actualisation des données relatives aux projets de maintien d'actifs est réalisée par les établissements du RSSS lors de la mise à jour annuelle des PCFI et de l'équipement PCEM dans le système de gestion du maintien d'actifs du MSSS (Actifs + Réseau).

Méthodologie

L'IEG et le DMA considèrent uniquement la vétusté physique d'un immeuble et ne tiennent pas compte de sa désuétude fonctionnelle, à savoir, un concept d'aménagement révolu, une configuration inadéquate ou un agencement non optimal des espaces, excluant les mises aux normes obligatoires qui sont intégrées dans l'évaluation de l'IEG et du DMA. Ainsi, l'évaluation de la vétusté physique d'un immeuble n'est pas tributaire de sa désuétude fonctionnelle.

L'état d'un appareil est déterminé en fonction de son âge réel par rapport à sa durée de vie normalisée préétablie. Les appareils médicaux sont normalement remplacés à la fin de leur durée de vie utile. Le DMA des appareils médicaux correspond en grande partie au retard dans la réalisation des travaux nécessaires au remplacement des appareils dont l'âge excède la durée de vie normalisée préétablie.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont établis en fonction de la valeur de remplacement des bâtiments ou des appareils médicaux. En complément d'information, l'annexe 3 présente l'indice d'état des immeubles selon le groupe d'âge des bâtiments.

ANNEXE 2**COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES****Réseau de la santé et des services sociaux**

CISSS du Bas-Saint-Laurent
CIUSSS du Saguenay — Lac-Saint-Jean
CHU de Québec — Université Laval
CIUSSS de la Capitale-Nationale
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec — Université Laval
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
CIUSSS de l'Estrie — CHUS
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
CHUM
CHU Sainte-Justine
CUSM
Institut de Cardiologie de Montréal
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
CISSS de l'Outaouais
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
CISSS de la Côte-Nord
CLSC Naskapi
CRSSS de la Baie-James
CISSS de la Gaspésie
CISSS des Îles
CISSS de Chaudière-Appalaches
CISSS de Laval
CISSS de Lanaudière
CISSS des Laurentides
CISSS de la Montérégie-Centre
CISSS de la Montérégie-Est
CISSS de la Montérégie-Ouest
RRSSS du Nunavik
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James

ANNEXE 3

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Le réseau de la santé et des services sociaux
Immeubles¹

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état gouvernemental (%)					
			A	B	C	ABC	D	E
0-10 ans								
Centres hospitaliers	50	787 351	100	0	0	100	0	0
CHSLD	22	64 119	100	0	0	100	0	0
Centres de réadaptation	10	25 534	100	0	0	100	0	0
Centres jeunesse	13	15 481	100	0	0	100	0	0
CLSC	18	30 100	100	0	0	100	0	0
Autres	164	265 430	100	0	0	100	0	0
11-20 ans								
Centres hospitaliers	65	351 841	97	1	0	98	1	1
CHSLD	51	214 494	80	6	4	90	10	0
Centres de réadaptation	17	41 170	91	8	0	99	1	0
Centres jeunesse	18	10 726	94	0	6	100	0	0
CLSC	35	68 378	77	14	7	98	2	0
Autres	199	126 036	85	7	3	95	4	1
21-30 ans								
Centres hospitaliers	59	222 619	78	17	4	99	0	1
CHSLD	82	310 958	28	21	27	76	19	5
Centres de réadaptation	4	1 943	41	0	36	77	23	0
Centres jeunesse	13	33 076	12	72	13	97	3	0
CLSC	31	21 929	51	27	13	91	6	3
Autres	162	104 307	32	35	8	75	21	4
31-40 ans								
Centres hospitaliers	42	320 865	43	28	23	94	0	6
CHSLD	32	141 533	7	5	33	45	38	17
Centres de réadaptation	14	6 060	26	40	24	90	10	0
Centres jeunesse	9	8 306	5	37	20	62	38	0
CLSC	30	56 227	9	21	27	57	43	0
Autres	87	77 499	24	46	17	87	9	4
41-50 ans								
Centres hospitaliers	51	316 338	45	34	8	87	13	0
CHSLD	87	407 421	5	15	19	39	37	24
Centres de réadaptation	29	34 241	17	19	21	57	43	0
Centres jeunesse	28	44 451	3	34	18	55	29	16
CLSC	27	51 122	25	20	12	57	40	3
Autres	91	67 958	15	36	15	66	26	8

ANNEXE 3

(suite)

**Le réseau de la santé et des services sociaux
Immeubles¹**

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état gouvernemental (%)					
			A	B	C	ABC	D	E
51-60 ans								
Centres hospitaliers	93	750 616	28	30	18	76	18	6
CHSLD	111	484 842	7	10	29	46	41	13
Centres de réadaptation	39	167 103	8	24	9	41	53	6
Centres jeunesse	33	58 383	12	13	1	26	51	23
CLSC	16	44 391	0	34	23	57	43	0
Autres	150	222 664	19	18	20	57	26	17
61-70 ans								
Centres hospitaliers	74	771 764	17	33	22	72	21	7
CHSLD	28	154 379	1	26	26	53	43	4
Centres de réadaptation	29	40 224	6	38	3	47	46	7
Centres jeunesse	28	55 811	62	31	6	99	1	0
CLSC	16	41 492	6	57	21	84	16	0
Autres	119	241 352	27	23	10	60	22	18
71 ans et plus								
Centres hospitaliers	164	1 438 147	31	18	18	67	27	6
CHSLD	49	362 678	5	26	11	42	41	17
Centres de réadaptation	35	83 204	21	38	30	89	8	3
Centres jeunesse	42	107 367	14	22	35	71	14	15
CLSC	20	56 264	11	35	29	75	17	8
Autres	195	408 671	28	28	6	62	21	17
Total	2 781	9 716 866	38	20	16	74	20	6

¹ Immeubles ayant fait l'objet d'une inspection. Les immeubles excédentaires ne sont pas considérés dans la présente annexe.

TOURISME

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

PARC OLYMPIQUE

VISION

La vision du Parc olympique relative à la gestion de ses infrastructures est d'exploiter ses installations à leur plein potentiel de façon sécuritaire et dans le respect de leur valeur patrimoniale.

ORIENTATION

La mission du Parc olympique, avec l'entrée en vigueur de sa nouvelle loi constitutive le 1^{er} novembre 2020, consiste à « développer, gérer, promouvoir et exploiter les installations du Parc olympique et à mettre en valeur le patrimoine et l'héritage olympique ». Pour mener à bien cette mission, il s'est donné, à l'égard des infrastructures et des systèmes sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Sécuriser, mettre aux normes, rénover et moderniser les installations, les systèmes et les équipements.

Il exerce sa mission en tenant compte des principes énoncés dans la Loi sur le développement durable. Le Parc olympique compte assumer pleinement son rôle en cette matière en entretenant, réparant, modernisant, optimisant, mettant aux normes et redonnant une nouvelle valeur d'usage à ses infrastructures pour qu'elles conservent leurs valeurs socioéconomique et communautaire.

RESPONSABILITÉS

Le Parc olympique, qui est sous la responsabilité légale de la ministre du Tourisme, doit gérer ses infrastructures et planifier les interventions à réaliser.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Les infrastructures du Parc olympique se composent de nombreux immeubles et de systèmes uniques au monde qui sont regroupés comme suit : le Stade olympique et les immeubles afférents (la Tour, le Centre sportif, la centrale thermique, les bureaux administratifs et les espaces locatifs), la toiture, l'Esplanade et l'ensemble des espaces extérieurs entourant le Stade olympique ainsi que les stationnements.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen ² (ans)	Quantité			Dimension (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024	
Immeubles							
Stade olympique et autres immeubles	30	12	12	0	295 912	295 912	0
Toiture	24	1	1	0	23 266	23 266	0
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	29	3	3	0	150 533	150 533	0
Ouvrages de génie civil							
Stationnements	17	8	8	0	163 043	163 043	0

¹ Données au 1^{er} décembre 2022.

² L'âge moyen représente l'âge « apparent » d'une infrastructure. Celui-ci correspond à l'âge estimé d'une infrastructure, compte tenu, notamment, de la date de construction et des travaux réalisés depuis.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE PARC OLYMPIQUE

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Stade olympique et autres immeubles	11	14	0	25	65	10	428,2	87,3	515,5
Toiture	0	0	0	0	0	100	-	ND	ND
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	22	2	15	39	42	19	39,4	58,6	98,0
Total – Immeubles	11	12	1	24	60	16	467,6	145,9	613,5
Ouvrages de génie civil									
Stationnements	33	31	17	81	19	0	13,2	-	13,2
Total – Infrastructures	13	14	3	30	56	14	480,8	145,9	626,7

¹ Données au 1er décembre 2022.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les objectifs présentés dans cette section ont été déterminés dans le cadre du PAGI 2022-2023 en fonction des niveaux d'investissements disponibles, des interdépendances entre plusieurs projets et des priorités stratégiques de l'organisation.

Le tableau qui suit présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le PAGI 2023-2024.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats	Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI cible
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Stade olympique et autres immeubles, une proportion de 44 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	25 % PAGI 2022-2023	25 %	44 % PAGI 2027-2028
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Toiture, une proportion de 100 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	0 % PAGI 2022-2023	0 %	100 % PAGI 2027-2028
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade, une proportion de 39 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	39 %	39 %	39 %

	PAGI 2022-2023		PAGI 2027-2028
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Stationnements, une proportion de 81 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	81 %	81 %	81 %
	PAGI 2022-2023		PAGI 2027-2028
Réduire le DMA à un total de 253,7 M\$ pour le Stade olympique et les autres immeubles, soit une baisse de 204,9 M\$	458,6 M\$	515,5 M\$	253,7 M\$
	PAGI 2022-2023		PAGI 2027-2028
Réduire le DMA à un total de 97,1 M\$ pour l'Esplanade et les espaces extérieurs entourant le Stade, soit une baisse de 1,2 M\$	98,3 M\$	98,0 M\$	97,1 M\$
	PAGI 2022-2023		PAGI 2027-2028

Le tableau ci-dessus démontre que la proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) ne s'est pas améliorée au cours de l'exercice 2022-2023. Cette situation s'explique :

- pour le Stade olympique et les autres immeubles, par des retards d'échéancier causés essentiellement par les processus d'approvisionnement, l'état actuel du marché de la construction et un manque de ressources internes;
- pour la Toiture, par le fait que l'élaboration du dossier d'affaires est en cours et que, par conséquent, les travaux de remplacement n'ont pas débuté.

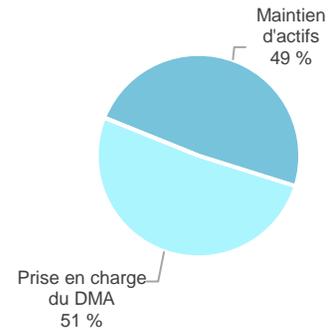
Par ailleurs, malgré l'objectif de réduire le DMA de la catégorie Stade olympique et autres immeubles de 204,9 M\$ d'ici au dépôt du PAGI 2027-2028, une augmentation du DMA de 56,9 M\$, passant de 458,6 M\$ à 515,5 M\$, est observée à la suite de la réalisation d'études additionnelles et de l'ajout de nouveaux besoins répertoriés, correspondant majoritairement aux besoins d'aménagement du Hall Est, à la réfection des accès Bennett ainsi qu'à l'aménagement extérieur du toit de la Tour.

Finalement, une légère diminution de 0,3 M\$ du DMA de la catégorie Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade, passant de 98,3 M\$ à 98,0 M\$, est observée en 2022-2023. Cette diminution s'explique notamment par la réalisation des travaux ciblés dans la zone de réhabilitation des drapeaux d'origine ainsi qu'à la réévaluation à la baisse des coûts lors de la mise à jour de la planification des projets d'aménagement des aires extérieures et de mise en lumière du Parc olympique.

Investissements en maintien du parc au PQI 2023-2033

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Parc olympique	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	272,6	49
Prise en charge du DMA	286,6	51
Total	559,2	100



Prise en charge du DMA



Stratégie d'investissement

Les pratiques de gestion en matière d'infrastructures et les investissements réalisés au cours des dernières années permettent de poursuivre la modernisation du Parc olympique qui demeure vieillissant. En cohérence avec sa nouvelle mission de développement et de mise en valeur du patrimoine et de l'héritage olympique adoptée en 2020, l'organisation a ajusté sa stratégie d'investissement en conséquence afin d'atteindre ses objectifs. Ainsi, les projets ciblés, notamment la réfection des espaces locatifs, l'aménagement des espaces touristiques de la Tour, le remplacement du funiculaire, l'aménagement extérieur du toit de la tour ainsi que le projet d'aménagement du Hall Est, permettront de prendre en charge une partie du DMA tout en augmentant substantiellement le potentiel de revenus autonomes.

L'enveloppe totale en maintien du parc de 559,2 M\$ permettra de poursuivre les travaux de maintien d'actifs visant à atteindre les objectifs d'affaires de l'organisation et à bonifier l'expérience client des visiteurs, des partenaires et des promoteurs, dont 286,6 M\$ permettront de prendre en charge 46 % du DMA.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintenance d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Parc olympique						
2021-2022						
Réel	12,1	15,5	–	27,6	0,4	28,0
Prévu ¹	18,0	76,5	–	94,5	5,8	100,3
Écart	(5,9)	(61,0)	–	(66,9)	(5,4)	(72,3)
2022-2023						
Probable	8,5	56,1	–	64,6	5,9	70,5
2023-2024						
Prévu	46,2	93,1	–	139,3	6,2	145,5

¹ Prévu au PQI 2021-2031.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2021-2022, et probables en 2022-2023, totalisant respectivement 28,0 M\$ et 70,5 M\$, ont permis la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Réhabilitation du système d'alarme incendie (travaux);
- Réfection d'une section des stationnements (travaux);
- Réfection du secteur 900 de l'Esplanade – Planchodrome et bassins (travaux);
- Programme de mise aux normes et rénovation de la Tour de Montréal (travaux);
- Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal (travaux);
- Remplacement du funiculaire (travaux);
- Aménagement extérieur du toit de la Tour (travaux);
- Aménagement du bâtiment de base des étages 8 à 14 de la Tour de Montréal (travaux);
- Entretien des composantes structurales (travaux);
- Remplacement des portes coulissantes (plans et devis et travaux);
- Réfection des portes d'évacuation (plans et devis et travaux);
- Réaménagement des accès est du site (projet Vert-Viau) (travaux);
- Réfection des bureaux administratifs (travaux);
- Remplacement de la surface de l'aire de jeu (plans et devis et travaux);
- Remplacement de la toiture du Stade (poursuite de l'élaboration du dossier d'affaires);
- Projets interdépendants du programme de modernisation du Stade (plans et devis);
- Réfection de l'étanchéité de l'Esplanade entre les axes 6A et 15A (plans et devis et travaux);

- Aménagement du Hall Est (plans et devis);
- Réfection des accès Bennett (plans et devis).

L'écart de 72,3 M\$ entre les investissements prévus et les investissements réalisés en 2021-2022 s'explique principalement par des retards dans les processus d'approvisionnement et par l'état actuel du marché de la construction. Les reports d'investissements sur des projets de moindre envergure pour cette période ont été nécessaires en raison, notamment, d'un besoin d'études additionnelles sur des projets de plus grande envergure, d'un manque de ressources internes ainsi que d'interdépendances avec des travaux de partenaires ayant cours dans le quadrilatère du Parc olympique.

Les investissements probables pour 2022-2023 devrait augmenter par rapport aux investissements réalisés en 2021-2022 pour s'établir à 70,5 M\$ afin de poursuivre la réalisation de projets jugés prioritaires pour l'organisation.

Les investissements prévus en 2023-2024, s'élevant à 145,5 M\$, permettront principalement la réalisation des projets stratégiques suivants :

- Remplacement de la toiture du Stade (poursuite de l'élaboration du dossier d'affaires et de l'appel de proposition ainsi que début de la conception/construction);
- Aménagement du Hall Est (plans et devis);
- Réfection des accès Bennett (plans et devis).

Ces investissements permettront également la poursuite des projets suivants pour la période 2023-2024 :

- Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal (travaux);
- Remplacement du funiculaire (travaux);
- Aménagement extérieur du toit de la Tour (travaux);
- Entretien des composantes structurales (travaux);
- Réaménagement des accès est du site (Projet Vert-Viau) (travaux);
- Réfection de l'étanchéité de l'Esplanade entre les axes 6A et 15A (travaux);
- Une partie du programme de modernisation du Stade, comprenant les projets interdépendants avec la toiture :
 - Modernisation du Stade – Éclairage de l'enceinte principale (plans et devis);
 - Modernisation du Stade – Équipements de sonorisation (plans et devis);
 - Modernisation du Stade – Génératrices électriques (plans et devis);
 - Modernisation du Stade – Systèmes électriques et mécaniques de l'enceinte (plans et devis);
 - Modernisation du Stade – Infrastructures TI et télécommunications (plans et devis).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2022-2023	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2023-2024
	2022- 2023	2023- 2024		2022- 2023	2023- 2024						
Immeubles											
Stade olympique et autres immeubles	65	65	0	10	10	0	458,6	–	73,0	(16,1)	515,5
Toiture	0	0	0	100	100	0	ND	s. o.	s. o.	s. o.	ND
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	42	42	0	19	19	0	98,3	–	(0,3)	–	98,0
Total – Immeubles	60	60	0	16	16	0	556,9	–	72,7	(16,1)	613,5
Ouvrages de génie civil											
Stationnements	19	19	0	0	0	0	13,5	–	–	(0,3)	13,2
Total – Infrastructures	56	56	0	14	14	0	570,4	–	72,7	(16,4)	626,7

¹ Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

La proportion des infrastructures dans un mauvais et un très mauvais état (IEG de D ou E) est demeurée stable. Toutefois, des études et des inspections ont permis de constater de nouveaux besoins de réfection pour lesquels des travaux sont planifiés, ce qui a eu comme effet d'accroître le DMA de 10 %.

Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA de 56,3 M\$, passant de 570,4 M\$ à 626,7 M\$, s'explique principalement par :

- L'ajout de nouveaux constats évalués à 72,7 M\$, soit :
 - La réalisation d'études additionnelles et l'ajout de nouveaux besoins répertoriés à la catégorie « Stade olympique et autres immeubles », s'élevant à 73,0 M\$, correspondant majoritairement au besoin d'aménagement du Hall Est, de réfection des accès Bennett ainsi qu'à l'aménagement extérieur du toit de la Tour;
 - L'ajout du nouveau besoin répertorié de réfection de l'étanchéité des dalles de l'esplanade à la catégorie « Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade », s'élevant à 2,6 M\$;
 - Le retrait de 2,9 M\$ qui est majoritairement attribuable à la réévaluation des coûts lors de la mise à jour de la planification des projets d'aménagement des aires extérieures et de mise en lumière du Parc olympique qui est inclus dans la catégorie « Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade ».
- La résorption du DMA évaluée à 16,4 M\$, soit :
 - 16,1 M\$ pour les travaux réalisés dans le « Stade olympique et autres immeubles », notamment la rénovation des espaces touristiques de la Tour, incluant le remplacement du funiculaire et l'aménagement extérieur du toit, la réfection des bureaux administratifs, des travaux d'entretien des composantes structurales ainsi que des travaux de réfection des portes coulissantes et d'évacuation;
 - 0,3 M\$ pour la réfection des stationnements P2 (phases 4b) et P3 (phases 4a) qui est incluse dans la catégorie « Stationnements ».

ANNEXE 1**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES****Inspection et mise à jour des données**

Un suivi annuel et une mise à jour en continu des travaux à réaliser sur l'ensemble du site sont effectués afin que soit maintenu un portrait représentatif de la réalité de l'état du Parc olympique. Un programme de surveillance quinquennal des structures du Parc olympique est également mené en continu pour l'ensemble des infrastructures du parc.

Méthodologie

Sur la base des expertises obtenues, la toiture du Stade olympique a atteint sa fin de vie utile et ne peut plus être réparée. Par conséquent, un remplacement de celle-ci est requis et, de ce fait, il n'est pas nécessaire d'évaluer le DMA. Le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique est inscrit dans la catégorie « En planification » du PQI 2023-2033. Entre-temps, afin d'assurer la sécurité absolue de tous les intervenants occupant l'espace, le Parc olympique applique un protocole de gestion de l'occupation de l'enceinte principale. Celui-ci est revu annuellement et approuvé par la RBQ.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Stade olympique et autres immeubles					
Tour, hall touristique et observatoire	3	27 503	24	B	77,5
Stade (gradins, coursives, aires de jeu et de services techniques)	4	187 428	46	D	396,9
Centre sportif	1	32 572	8	B	-
Centrale thermique	1	8 306	11	B	-
Bureaux administratifs et espaces locatifs	2	27 681	39	E	41,1
Locaux de l'Institut national du sport du Québec (INSQ)	1	12 422	8	A	-
Total	12	295 912	30	D	515,5
Toiture	1	23 266	24	E	ND
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade					
Terrain de pratique de soccer (toit du P5-2)	1	17 489	10	A	-
Dalle promenade autour du Stade et ses accès	1	84 666	32	D	35,7
Esplanade (secteurs 100 à 900) et ses accès	1	48 378	45	D	62,3
Total	3	150 533	29	D	98,0
Stationnements					
Stationnements intérieurs P1	1	32 315	8	A	-
Stationnements intérieurs P2 et P3	2	58 889	14	D	13,2
Stationnements intérieurs P4	1	21 552	16	A	-
Stationnements intérieurs P5 niveau 1	1	22 582	8	B	-
Stationnements intérieurs P5 niveau 2	1	17 708	6	B	-
Stationnements extérieurs P7 (Cinéma StarCité)	1	5 010	22	B	-
Stationnements extérieurs P8	1	4 987	46	B	-
Total	8	163 043	17	B	13,2

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

VISION

Comme acteur de premier plan dans l'organisation des systèmes de transport, le MTMD exerce un leadership innovant dans la gestion des réseaux de transport, des équipements, des services et des programmes dont il a la responsabilité. L'élément central de ses activités consiste à assurer une gestion rigoureuse, innovatrice et compétente du réseau routier supérieur¹¹, maillon clé des échanges économiques et des liens entre les régions du Québec.

ORIENTATIONS

Le MTMD a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le maintien en bon état des infrastructures routières (notamment les routes et les structures) constitue un élément central de son action, et une part très importante de ses budgets y est consacrée.

Conformément à sa mission, le MTMD doit assurer la réalisation de projets d'envergure, de travaux de maintien d'actifs, de construction de nouvelles infrastructures ainsi que le remplacement d'infrastructures requis en raison de l'âge et de l'état de celles-ci. Les travaux du MTMD visent à adapter et à faire évoluer le réseau routier en fonction des besoins des citoyens et du développement économique du Québec. Dans son Plan stratégique 2019-2023, le MTMD s'est donné les orientations suivantes :

- Investir dans le maintien des infrastructures du système de transport;
- Assurer un système de transport performant, sécuritaire, à plus faible empreinte carbone et à l'appui d'une économie forte.

RESPONSABILITÉS

Le MTMD est responsable d'effectuer tous les travaux de construction, de réfection ou d'entretien requis pour les infrastructures sous sa responsabilité. Les volets d'acquisition et de disposition d'immeubles sont également régis par des lois et des règlements délimitant l'action ministérielle. La ministre des Transports et de la Mobilité durable est également responsable de la STQ.

De plus, le MTMD administre des programmes d'aide financière¹² pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

¹¹ Réseau routier supérieur : réseau qui comprend des autoroutes, des routes nationales, régionales et collectrices de même que des chemins d'accès aux ressources.

¹² Les programmes d'aide financière sont présentés à l'annexe 1.

Par ailleurs, la *Loi sur le ministère des Transports* ainsi que la *Loi sur la voirie* énoncent les pouvoirs et les obligations de la ministre et, plus particulièrement, ceux relatifs à la gestion du réseau routier sous sa responsabilité. À cet égard, la loi prévoit que le MTMD peut accomplir sur ce réseau tous les actes et exercer tous les droits d'un propriétaire, bien que la loi précise que les municipalités locales sont propriétaires des routes construites ou reconstruites par le gouvernement, à l'exception des autoroutes, qui sont la propriété de l'État ou celles déclarées comme étant des autoroutes par décret du gouvernement.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MTMD gère le réseau routier supérieur d'une longueur totalisant 31 131 kilomètres et composé de 5 660 structures (ponts d'étagement, ponts sur cours d'eau, tunnels, murs de soutènement). Depuis 2007, le MTMD est également responsable de 4 262 ponts situés sur le réseau municipal dont la gestion avait été rétrocédée aux municipalités en 1993.

Les actifs du MTMD comprennent également un parc de ponceaux de moins de trois mètres de largeur. Ce parc est composé de 62 013 ponceaux répartis sur le réseau routier sous la gestion du MTMD, dont 12 696 font partie du RSSCE.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MTMD. Les inspections réalisées sur celles-ci sont orientées et documentées afin que les normes de sécurité en vigueur soient respectées. Ces infrastructures se composent :

- Des immeubles : parcs routiers (haltes routières et aires de service) et aérogares;
- Des ouvrages de génie civil : structures de signalisation aérienne et structures de signalisation latérale;
- Des équipements électrotechniques (systèmes d'éclairage et de signaux lumineux);
- Des infrastructures en transport aérien, ferroviaire et maritime : aéroports, héliports, chemins de fer de la Société de chemin de fer de la Gaspésie et de Québec Central, terminaux de traversiers et quais de desserte.

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Inventaire des infrastructures¹
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024	
Ouvrages de génie civil							
Chaussées du réseau supérieur	ND	s. o.	s. o.	s. o.	31 091 km	31 131 km	40 km
Structures							
Réseau supérieur	41	5 495	5 660	165	5 030 925 m ²	5 109 408 m ²	78 483 m ²
Ponts du réseau municipal	ND	4 264	4 262	(2)	755 581 m ²	753 491 m ²	(2 090) m ²
Ponceaux de moins de trois mètres	ND	62 035	62 013	(22)	1 454 297 m	1 455 964 m	1 667 m

¹ Résultats basés sur les données des bilans 2021 pour le PAGI 2023-2024.

Variation de l'inventaire**Chaussées du réseau supérieur**

L'inventaire des kilomètres de chaussées varie légèrement avec les années. Cet écart peut être justifié par la construction de nouveaux segments de chaussées, par l'ajout de chaussées divisées, par le prolongement d'une route existante ou par l'acquisition ou la cession de kilomètres à des municipalités. Comparativement au PAGI 2022-2023, une augmentation de 40 kilomètres a été constatée.

Structures du réseau supérieur et des ponts du réseau municipal

Le nombre de structures du réseau supérieur a globalement augmenté de 165 à la suite du réaménagement de certaines routes, du développement du réseau, du remplacement de certains ponceaux par des ouvrages de plus de 4,5 mètres d'ouverture et de la démolition de certaines structures. Pour l'inventaire du réseau municipal, trois ponts ont été démolis sans être remplacés et un a été repris par décret.

Ponceaux de moins de trois mètres

L'inventaire consigné au PAGI fluctue légèrement chaque année. Comparativement au PAGI 2022-2023, le nombre de ponceaux a diminué de 22, passant de 62 035 à 62 013. De nouveaux ponceaux sont inventoriés annuellement, en particulier en raison du fait que les ponceaux n'ont pas toujours été inventoriés systématiquement à la suite de leur construction, notamment les ponceaux ayant été construits avant les années 2000. De plus, des changements de caractéristiques des ponceaux à la suite d'une reconstruction ainsi que l'ajout de nouveaux ponceaux influencent directement l'inventaire. Il est à noter que le nombre de ponceaux peut également diminuer lorsque, par exemple, un ponceau est éliminé ou qu'un ponceau est remplacé par une structure.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Portrait de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Ouvrages de génie civil									
Chaussées du réseau supérieur	Selon la longueur						2 279,0	7 805,0	10 084,0
	18	22	11	51	20	29			
Structures	Selon la valeur						–	8 440,1	8 440,1
	16	25	12	53	20	27			
Réseau supérieur	Selon le nombre						–	616,3	616,3
	22	28	28	78	7	15			
Ponts du réseau municipal	Selon la valeur						–	616,3	616,3
	11	18	27	56	7	37			
Ponceaux de moins de trois mètres	Selon le nombre						506,2	567,6	1 073,8
	17	13	32	62	8	30			
Total selon la valeur²	Selon la valeur						2 785,2	17 429,0	20 214,2
	16	21	19	56	14	30			

¹ Résultats basés sur les données des bilans 2021 pour le PAGI 2023-2024.

² Le pourcentage global de l'IEG des actifs du MTMD, pondéré selon leur valeur, est présenté ici aux fins de reddition de compte gouvernementale. Ces indicateurs ne sont pas utilisés par le MTMD dans le cadre du suivi de son Plan stratégique.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les stratégies mises de l'avant par les unités expertes sont mises à jour annuellement afin de freiner la croissance du DMA et d'améliorer la proportion d'infrastructures en bon état. À cet égard, le tableau qui suit présente les résultats obtenus pour les cibles présentées au Plan stratégique 2019-2023 du MTMD.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats				Cible
	PAGI de référence	PAGI 2020-2021	PAGI 2021-2022	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI cible
Atteindre, selon l'IEG, une proportion de 53 % des chaussées (selon la longueur) du réseau routier supérieur en bon état	50 %	49 %	49 %	50 %	51 %	53 %
	PAGI 2019-2020					PAGI 2024-2025
Atteindre, selon l'IEG, une proportion de 79 % des structures (selon le nombre) du réseau routier supérieur en bon état	76 %	77 %	77 %	77 %	78 %	79 %
	PAGI 2019-2020					PAGI 2024-2025
Atteindre, selon l'IEG, une proportion de 61 % des ponts (selon le nombre) du réseau municipal sous la gestion du MTMD en bon état	58 %	59 %	59 %	61 %	62 %	61 %
	PAGI 2019-2020					PAGI 2024-2025

Au PAGI 2022-2023, le MTMD a évalué que les investissements actuellement prévus au PQI et les stratégies déployées permettront de réduire le DMA sur ses actifs de 1,8 G\$ d'ici le PAGI 2024-2025¹³. À ce jour, les travaux réalisés par le MTMD ont permis de résorber 1,26 G\$ de DMA.

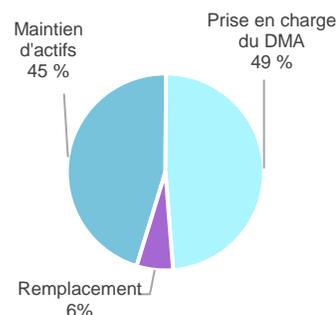
Le DMA de 20,2 G\$ résulte d'un sous-investissement dans le maintien des infrastructures routières, particulièrement entre les années 1980 et 2000. De plus, puisqu'une proportion importante des structures du réseau routier a été construite dans les années 1960 et 1970, plusieurs de celles-ci ont atteint la fin de leur vie utile.

¹³ Cet objectif ne tient pas compte de la dégradation naturelle et des nouveaux constats sur le parc d'actifs routiers.

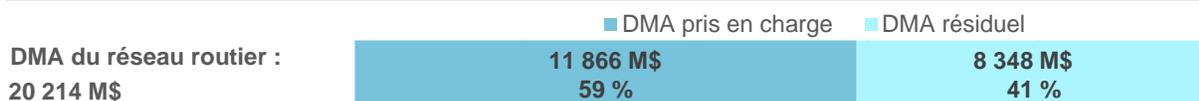
Investissements en maintien du parc au PQI 2023-2033

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Réseau routier	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	11 062,4	45
Prise en charge du DMA	11 866,4	49
Remplacement	1 454,8	6
Total	24 383,6	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs^{1,2}



¹ Niveau d'investissements prévu au PQI 2023-2033 pour réaliser des interventions sur des actifs en situation de DMA.

² Le DMA résiduel inclut le DMA des infrastructures sur lesquelles des investissements ont été réalisés avant le PQI 2023-2033, mais pour lesquelles la résorption du DMA sera constatée lors de la mise en service de celles-ci.

Stratégies d'investissement

Au PQI 2023-2033, des investissements de près de 11,9 G\$ visant la prise en charge du DMA sont prévus afin de réaliser des interventions sur ces actifs, ce qui pourrait, à terme, résorber jusqu'à 59 % de l'ensemble du DMA répertorié à ce jour. Toutefois, la dégradation naturelle des infrastructures routières influencera la variation du DMA des prochaines années.

De plus, il est à noter que les investissements réalisés et prévus permettront une résorption du DMA uniquement à la suite de la mise en service de l'infrastructure.

Par ailleurs, la réalisation de travaux liés à l'évolution fonctionnelle sur les infrastructures existantes, notamment pour accroître la sécurité routière, la gestion de la circulation ou pour adresser des enjeux de pérennité liés à l'adaptation aux changements climatiques, nécessitent l'utilisation d'une portion de plus en plus importante des enveloppes d'investissement disponibles en maintien du parc.

Chaussées du réseau supérieur

Le MTMD s'est doté d'une stratégie de planification des interventions en conservation des chaussées afin d'assurer une qualité de service élevée aux usagers du réseau routier et de maximiser les retombées à long terme des investissements. Le défi étant d'investir sur la bonne chaussée, au bon moment, avec la bonne technique grâce à une planification optimale des interventions et d'éviter le réflexe du « pire en premier ».

Ainsi, le MTMD prévoit consacrer la majorité des investissements disponibles pour réaliser des interventions de réhabilitation à haut rendement-bénéfice/coût visant à rétablir les chaussées en bon état et à prendre en charge leur DMA. L'objectif étant de réaliser, à court terme, une quantité optimale d'interventions ayant pour effet de prolonger considérablement la durée de vie utile et le confort de roulement des chaussées tout en résorbant une portion importante du DMA.

Le MTMD établit sa planification des interventions sur les principes modernes de saine gestion des actifs routiers. Celle-ci repose sur cinq volets complémentaires, soit :

- Déclencher immédiatement des travaux sur les chaussées dont l'état du revêtement pourrait compromettre la sécurité;
- Réaliser des travaux préventifs qui visent à préserver les chaussées en bon état et à augmenter leur durée de vie utile à l'aide d'interventions économiques;
- Réaliser les interventions de réhabilitation mineure dont le rapport-bénéfice/coût est élevé selon la durée de vie résiduelle des chaussées;
- Réaliser les interventions de réhabilitation majeure dont le rapport-bénéfice/coût est élevé selon la durée de vie résiduelle des chaussées;
- Limiter les travaux qui répondent à d'autres considérations et impondérables par des interventions qui ne cadrent pas dans les autres volets.

En complément des paramètres établis précédemment, le MTMD préserve un équilibre entre les investissements consentis aux interventions lourdes (corrigeant des déficiences majeures) et les investissements consentis aux interventions de surface (corrigeant des déficiences mineures). De plus, une attention particulière est portée aux segments de route à fort débit présentant des phénomènes d'ornièrage¹⁴.

Structures du réseau supérieur et des ponts du réseau municipal

La stratégie d'intervention en structures met en priorité les interventions assurant la sécurité du public. Les actions du MTMD visent également le maintien des actifs pour assurer la pérennité de ce parc. Enfin, en raison des investissements nécessaires, de l'importance stratégique des ouvrages et de la planification pluriannuelle des interventions, les structures d'envergure font l'objet d'un traitement distinct.

En effet, sur la base de la stratégie d'intervention intégrée 2021-2023, la conservation des structures s'articule autour de quatre grands principes :

- Ralentir la vitesse de dégradation du parc des structures par des interventions ciblées en entretien préventif et en réparations peu coûteuses visant à étaler les investissements requis pour des interventions majeures (de 5 à 10 ans);
- Réduire le nombre de structures à réparer sur le RSSCE;
- Concentrer les projets de réparation des structures aux interventions qui visent à corriger strictement des déficiences structurales ou d'autres problèmes liés à la sécurité, sans ajouts d'interventions « non prioritaires »;
- Modifier à moyen et à long terme la distribution des besoins d'intervention sur les structures de manière à disposer d'une plus longue période pour planifier et réaliser les interventions de réparations majeures.

Dans sa planification stratégique des travaux à réaliser au cours des prochaines années, le MTMD a prévu plusieurs projets de reconstruction et de réfection majeure sur les principales structures du réseau supérieur. Ces investissements permettront de résorber plus de 85 % du DMA de 8,4 G\$ actuellement répertorié sur ces dernières. Ces projets incluent notamment :

- La réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger et du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine;
- La reconstruction des ponts Honoré-Mercier, de l'île-d'Orléans et de l'Île-aux-Tourtes;
- La réfection des ponts Pierre-Laporte et Laviolette;
- La réfection majeure de l'autoroute 40 (autoroute Métropolitaine), secteur est.

¹⁴ Ornières : Dépressions longitudinales situées dans les pistes de roues.

Ponceaux de moins de trois mètres

La stratégie d'intervention pour les ponceaux de moins de trois mètres d'ouverture vise à répondre aux quatre objectifs suivants :

- Intervenir sur les ponceaux présentant un risque pour la sécurité des usagers ou pour le maintien du niveau de service du réseau routier;
- Intervenir sur les ponceaux situés sous des projets de chaussée;
- Intervenir de façon préventive sur des ponceaux en bon état;
- Intervenir sur des ponceaux en mauvais état qui ne nécessitent que des interventions mineures pour les rétablir en bon état.

Cette priorisation permet d'assurer la sécurité des usagers, l'utilisation optimale des ressources et la pérennité des ponceaux. De plus, elle permet d'éviter le réflexe du « pire en premier ».

L'ÉTAT DE SITUATION

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
Ministère des Transports et de la Mobilité durable						
2021-2022						
Réel	976,7	936,3	183,2	2 096,2	594,6	2 690,8
Prévu ¹	1 211,1	1 150,0	–	2 361,1	538,9	2 900,0
Écart	(234,4)	(213,7)	183,2	(264,9)	55,7	(209,2)
2022-2023						
Probable	974,2	1 035,3	125,5	2 135,0	662,7	2 797,7
2023-2024						
Prévu	1 153,8	1 221,6	135,6	2 511,0	794,2	3 305,2

¹ Prévu au PQI 2021-2031.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en maintien du parc en 2021-2022 totalisent 2 096,2 M\$, soit 264,9 M\$ de moins que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique par la réalisation moins rapide qu'anticipée de certains projets tels que :

- Pont Gouin, entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Iberville – Reconstruction;
- Échangeur de l'autoroute 13 et de l'autoroute 40, diverses structures – Montréal – Réfection et reconstruction;
- Pont Pie-IX (route 125), entre Montréal et Laval – Réfection.

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2021-2022 totalisent 594,6 M\$, soit 55,7 M\$ de plus que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique par la réalisation plus rapide de certains projets tels que :

- Autoroute 30, entre Brossard et Boucherville, chaussée et UAB – Réfection et aménagement;
- Route 138, entre Kegaska et La Romaine – Construction.

Maintien du parc

Les investissements réalisés en 2021-2022 et probables en 2022-2023 pour le maintien du parc totalisent respectivement 2 096,2 M\$ et 2 135,0 M\$. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

- Pont d'étagement du chemin des Quatre-Bourgeois au-dessus de l'autoroute 73 – Québec – Reconstruction;
- Pont de l'Île-aux-Tourtes, entre Vaudreuil-Dorion et Senneville – Reconstruction;
- Tunnels Ville-Marie et Viger – Montréal – Réfection;
- Échangeurs au nord des ponts Pierre-Laporte et de Québec intégrant des mesures pour le transport collectif – Reconstruction et aménagement.

Par ailleurs, pour l'année 2023-2024, les investissements prévus en maintien du parc totalisent 2 511,0 M\$ et seront, entre autres, alloués aux projets suivants :

- Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, entre Montréal et Longueuil – Réfection;
- Pont Pierre-Laporte, entre Québec et Lévis – Réfection;
- Pont Laviolette, entre Trois-Rivières et Bécancour, dalle – Réfection.

Bonification du parc

Les investissements réalisés en 2021-2022 et probables en 2022-2023 qui visent la bonification du parc totalisent respectivement 594,6 M\$ et 662,7 M\$. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

- Autoroute 55, entre Bécancour et Sainte-Eulalie – Élargissement et réaménagement;
- Autoroute 85, (Claude-Béchar) entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! (phase III) – Construction;
- Autoroute 30, entre Brossard et Boucherville – Élargissement;
- Autoroute 50, entre Gatineau et L'Ange-Gardien – Élargissement;
- Route 139 – Granby – Réfection et construction.

Pour l'année 2023-2024, des investissements de 794,2 M\$ sont prévus pour la bonification du parc. Ils permettront la réalisation des travaux ci-dessous :

- Autoroute de l'Aluminium (autoroute 70), entre le chemin de la Grande-Anse et l'arrondissement de La Baie – Construction;
- Autoroute 19, entre Laval et Bois-des-Filion – Construction;
- Échangeur des autoroutes 440 et 15, bretelle aérienne – Laval – Construction.

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion	PAGI 2022-2023	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2023-2024
	2022- 2023	2023- 2024		2022- 2023	2023- 2024						
Ouvrages de génie civil											
	Selon la longueur										
Chaussées du réseau supérieur	21	20	(1)	29	29	0					
							9 315,0	705,0	800,0	(736,0)	10 084,0
	Selon la valeur										
	21	20	(1)	27	27	0					
Structures											
	Selon le nombre										
Réseau supérieur	7	7	0	16	15	(1)					
							8 393,6	31,0	277,4	(261,9)	8 440,1
	Selon la valeur										
	8	7	(1)	38	37	(1)					
	Selon le nombre										
Ponts du réseau municipal	7	8	1	32	30	(2)					
							614,0	29,0	45,8	(72,5)	616,3
	Selon la valeur										
	8	10	2	31	30	(1)					
	Selon le nombre										
Ponceaux de moins de trois mètres	9	9	0	8	8	0					
							1 094,3	134,9	34,8	(190,2)	1 073,8
	Selon la valeur										
	9	8	(1)	8	8	0					
Total selon la valeur²	14	14	0	30	30	0	19 416,9	899,9	1 158,0	(1 260,6)	20 214,2

¹ Résultats basés sur les données des bilans 2020 pour le PAGI 2022-2023 et des bilans 2021 pour le PAGI 2023-2024.

² Le pourcentage global de l'IEG des actifs du MTMD, pondéré selon leur valeur, est présenté ici pour les besoins de reddition de comptes gouvernementale. Ces indicateurs ne sont pas utilisés par le MTMD dans le cadre du suivi de son Plan stratégique.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Globalement, l'état des infrastructures du réseau routier est demeuré stable, et ce, malgré la réalisation de travaux de réfection et de reconstruction sur l'ensemble des actifs routiers du MTMD.

Évolution du DMA

L'augmentation globale de 797,3 M\$ du DMA, passant de 19 416,9 M\$ à 20 214,2 M\$, tient compte de la dégradation naturelle du parc, de l'actualisation du coût de réalisation des travaux ainsi que de l'état d'avancement de certains projets.

Dégradation naturelle

Une augmentation de 899,9 M\$ résulte de la dégradation naturelle constatée lors des inspections régulières ou de l'auscultation qui se décline ainsi :

- 705,0 M\$ pour les chaussées ayant atteint une durée de vie résiduelle¹⁵ nulle ou de moins de trois ans :
 - 221,0 M\$ pour le vieillissement naturel de 265 kilomètres de chaussées qui ont franchi cette année le seuil de déficience majeure, entraînant ainsi des besoins d'intervention plus importants et coûteux;
 - 484,0 M\$ pour le vieillissement naturel de 963 kilomètres de chaussées qui ont atteint cette année une durée de vie résiduelle de moins de trois ans, soit le seuil afin de considérer qu'un segment de chaussée présente un DMA;
- 134,9 M\$ pour les ponceaux;
- 31,0 M\$ pour les structures du réseau supérieur et 29,0 M\$ pour les ponts du réseau municipal.

Nouveaux constats

Une hausse de 1 158,0 M\$ résulte principalement des éléments suivants :

- Augmentation globale de 800,0 M\$ en raison de la mise à jour du besoin d'intervention et de la révision à la hausse des coûts de travaux de réfection de chaussées;
- 277,4 M\$ pour les structures du réseau supérieur et 45,8 M\$ pour les ponts du réseau municipal à la suite de mises à jour des plans de travail et de nouvelles structures déficientes depuis cinq ans;
- 34,8 M\$ pour les ponceaux liés à la révision à la hausse des gabarits de coûts de travaux, l'ajout de nouveaux ponceaux à l'inventaire qui étaient en mauvais état lors de l'inspection ainsi qu'à l'effet de la nouvelle catégorisation de certains ouvrages hors de la catégorie « ponceau ».

Résorption

La résorption de 1 260,6 M\$ découle des travaux effectués sur les infrastructures déficientes :

- 736,0 M\$ des travaux de réfection réalisés sur des chaussées, qui visent à corriger leurs déficiences;
- 261,9 M\$ pour les structures du réseau supérieur et 72,5 M\$ pour les ponts du réseau municipal à la suite d'interventions visant la réfection, la reconstruction et la correction de déficiences;
- 190,2 M\$ pour des interventions de réparations, de réfections ou de reconstructions réalisées sur les ponceaux.

¹⁵ La durée de vie résiduelle d'une chaussée indique le nombre d'années restantes avant qu'elle atteigne le seuil de déficience majeure selon un des quatre indicateurs utilisés lors de l'auscultation. Ces indicateurs sont décrits à l'annexe 1.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Inspection et mise à jour des données

En raison des délais de collecte, de traitement et d'analyse des données à l'égard des inspections et des travaux réalisés sur les infrastructures routières sous la responsabilité du MTMD, le PAGI 2023-2024 a été préparé sur la base des données des bilans de 2021. Ce report permet ainsi au MTMD de présenter un bilan de l'état et du DMA aligné sur les dernières données certifiées d'inspections et arrimé aux stratégies d'interventions mises en œuvre durant la même période.

Chaussées du réseau supérieur

Le MTMD ausculte 83 % des chaussées sous sa gestion, soit 25 866 kilomètres des 31 131 kilomètres du réseau supérieur québécois. La portion des chaussées non auscultées concerne principalement les routes de gravier ainsi que les bretelles d'accès. Le MTMD vise à ausculter au moins la moitié des chaussées principales revêtues par année et, ainsi, couvrir l'ensemble des chaussées principales revêtues tous les deux ans.

Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)

Le programme d'inspection permet d'avoir un portrait complet de l'état de l'ensemble des structures sous la responsabilité du MTMD. Ce suivi est fait au moyen de différents types d'inspections et à des fréquences qui varient selon l'âge et le niveau de dégradation de la structure.

Ponceaux de moins de trois mètres

Les ponceaux sont inspectés selon la méthodologie établie par le programme d'inspection des ponceaux. Ces inspections permettent de connaître l'état des ponceaux se situant sous les routes composant le réseau routier sous la gestion du MTMD. La fréquence d'inspection d'un ponceau est déterminée selon son état, ses caractéristiques et l'importance du lien routier.

Méthodologie

Chaussées du réseau supérieur

L'évaluation du DMA et de l'IEG repose sur des données d'inspection réalisées au cours de l'année 2021. L'extrapolation pour le DMA et l'IEG s'effectue en tenant compte de la représentativité et de l'importance relative des portions de réseau non auscultées.

Indice d'état

Depuis plus de 20 ans, le MTMD procède à l'auscultation des chaussées principales revêtues, en suit l'évolution de l'état et publie un bilan annuel sur la base de différents indicateurs d'état de la condition de surface.

Jusqu'en 2019, l'IRI était le seul indicateur utilisé pour décrire la condition de la chaussée. Cet indicateur était employé par un très grand nombre d'administrations routières dans le monde. Sa définition et son calcul font l'objet de normes internationales. C'était l'indicateur utilisé par le MTMD pour évaluer sa performance au plan stratégique.

ANNEXE 1

(suite)

Depuis 2019, quatre indicateurs ont été combinés pour créer un nouvel indicateur intégré aux fins de l'IEG soit : l'IRI, l'indice d'orniérage, l'indice de fissuration ainsi que la vulnérabilité aux effets du gel de la chaussée. Un segment de route peut, en effet, offrir une bonne qualité de roulement tout en présentant un taux de fissuration assez élevé. La combinaison de ces quatre indicateurs a pour conséquence que le portrait tracé sur la base de l'IEG peut différer de celui reposant uniquement sur l'IRI. Par conséquent, recourir à cette combinaison d'indices permet de mieux lier l'état des infrastructures aux besoins d'investissements nécessaires pour permettre l'atteinte d'un état jugé satisfaisant ou mieux.

C'est sur ce nouvel indicateur que le MTMD établit ses cibles de performance en fonction du pourcentage du réseau routier en bon état. Le MTMD en rend compte dans son rapport annuel de gestion et en publie le suivi à l'intérieur de son *Bilan annuel d'état du réseau routier*. Une chaussée en bon état se définit comme un segment de route dont la valeur des quatre indicateurs est en dessous du seuil de déficience départageant un état jugé comme étant bon d'un état requérant une intervention.

Déficit de maintien d'actifs

La valeur du DMA des chaussées représente le coût des travaux pour réparer les chaussées en mauvais et en très mauvais état pour lesquelles les interventions requises n'ont pas été réalisées. Ces chaussées ont ainsi atteint un état de déficience majeure ou, pour certaines, leur durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois ans.

Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)

Indice d'état

Depuis plusieurs années, le MTMD utilise différents indicateurs pour suivre la sécurité, la fonctionnalité et l'état général des structures. Le principal indicateur employé par la très grande majorité des administrations routières est la « proportion du nombre de structures en bon état » qui, aux fins de l'IEG, correspond à l'ensemble des indices d'état au-dessus du seuil, soit très bon (A), bon (B) et satisfaisant (C), tandis que les ouvrages considérés comme étant « à réparer » se répartissent selon les indices d'état mauvais (D) et très mauvais (E).

Au MTMD, cet indicateur est notamment basé sur les données d'inspection en ciblant les éléments principaux dont l'état requiert une intervention d'ici les cinq prochaines années. D'autres indicateurs complémentaires sont aussi utilisés comme :

- L'indice de fonctionnalité d'une structure, qui mesure si un ouvrage répond aux besoins des usagers;
- L'indice de comportement de la structure, qui est un reflet de la stabilité et de la sécurité d'une structure.

La combinaison des résultats de ces indicateurs permet de sélectionner les interventions les plus intéressantes et avantageuses.

L'indicateur « proportion du nombre de structures en bon état » est formulé en nombres, ce qui en facilite l'interprétation. Cette façon de faire a cependant l'inconvénient d'attribuer le même poids à chacun des ouvrages, quelle qu'en soit l'envergure. Une autre façon de présenter l'information, et qui apparaît au tableau précédent, est en pourcentage de la valeur des structures. Cette façon a l'avantage de mettre en relation le besoin d'investissements au regard de l'importance relative des structures. Par conséquent, les structures de grande valeur ont une forte influence sur le portrait global de l'IEG des structures.

ANNEXE 1

(suite)

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des structures du réseau routier supérieur et des ponts du réseau municipal correspond à la somme des travaux requis depuis plus de cinq ans pour rétablir l'état des structures à réparer. Cette valeur est grandement influencée par quelques structures majeures sur lesquelles des travaux sont requis et pour lesquelles le MTMD a planifié réaliser des travaux majeurs, tels que le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, les tunnels Ville-Marie et Viger, le pont de l'Île-aux-Tourtes, le pont de l'Île-d'Orléans et le pont Honoré-Mercier. Le MTMD continuera à privilégier les interventions assurant la sécurité du public alors qu'il est engagé dans un cycle de remplacement et de maintien des actifs vieillissants pour de nombreuses années.

Enfin, d'autres indicateurs ont aussi été développés par le MTMD pour répondre à des besoins ciblés comme :

- L'indice de condition générale qui donne une représentation sommaire de l'état des structures pour le grand public en classant celles-ci en quatre grandes catégories :
 - Structures nécessitant un remplacement;
 - Structures nécessitant des travaux majeurs;
 - Structures nécessitant des réparations;
 - Structures ne nécessitant aucune intervention;
- L'indice des investissements à réaliser pour la remise en état, développé à la demande du Vérificateur général du Québec.

Le *Bilan de l'état des structures* présente l'information pour les structures du réseau supérieur et les ponts du réseau municipal sous la responsabilité du MTMD. On retrouve également, à l'intérieur du *Rapport annuel de gestion du ministère des Transports*, une reddition de comptes en fonction des cibles établies dans le cadre du Plan stratégique 2019-2023. Par ailleurs, le MTMD présente, sur son site Internet, les rapports d'inspection générale de ses structures.

Ponceaux de moins de trois mètres**Indice d'état**

Le MTMD inspecte les ponceaux selon 18 éléments qui sont répartis en quatre catégories, soit les éléments structuraux, les éléments hydrauliques, l'état du remblai et de la chaussée ainsi que l'état des autres éléments (ex. : mur de tête).

Ces inspections permettent d'attribuer à chaque ponceau un IEP. L'IEP permet de déterminer l'IEG associé à ces infrastructures.

Les ponceaux classés A, B ou C sont considérés comme étant en bon état et ne nécessitent aucune intervention majeure à court terme. Certains d'entre eux peuvent nécessiter des travaux d'entretien ou de réparation mineurs afin d'assurer leur bon fonctionnement et de prolonger leur durée de vie utile. Les ponceaux en mauvais état, appartenant aux classes d'état D et E, nécessitent des réparations, des réhabilitations ou des reconstructions.

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des ponceaux de moins de trois mètres d'ouverture représente le coût des interventions de maintien d'actifs nécessaire pour rétablir en bon état les ponceaux considérés en mauvais et en très mauvais état (IEG de D et E).

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

RESPONSABILITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les différentes sociétés de transport en commun sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de celles-ci, incluant le respect des réglementations afférentes.

Par conséquent, il revient à chacune des sociétés de transport en commun d'évaluer, de documenter et de mettre à jour les données relatives à l'état de ses infrastructures, et ce, afin de soutenir une gestion optimale axée sur leurs priorités.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun se compose d'immeubles tels que des terminus et des abribus, de garages nécessaires à l'entretien mécanique des équipements, de gares ainsi que d'immeubles administratifs et de services.

Les ouvrages de génie civil incluent les infrastructures liées à l'exploitation du métro, soit les stations, les tunnels et les structures auxiliaires, les voies réservées aux autobus ainsi que les stationnements et les terrains nécessaires à la gestion adéquate du parc de véhicules. Ceux-ci incluent également les infrastructures liées à l'exploitation du réseau de trains, soit les voies ferrées, les ponts, les ponceaux, les tunnels et les murs.

Finalement, les équipements comprennent les voitures de métro, dont les nouvelles voitures AZUR, conçues à la fine pointe de la technologie et alliant une meilleure fiabilité, une capacité accrue et un confort amélioré. Les équipements liés à l'exploitation du réseau de trains, soit les locomotives et les voitures de passagers sont également sous la responsabilité des sociétés de transport en commun. L'inventaire des équipements en transport collectif est complété par un parc d'autobus offrant un service de transport collectif de qualité, des véhicules d'intervention et tous les autres équipements essentiels à la continuité des services.

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion
		2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024	
Immeubles							
Gares	23	50	50	0	1 220 253 m ²	1 220 253 m ²	0
Garages et ateliers	35	44	44	0	1 447 027 m ²	1 505 391 m ²	58 364
Terminus	16	61	57	(4)	411 604 m ²	457 829 m ²	46 225
Administratifs et services	40	17	17	0	125 779 m ²	115 136 m ²	(10 643)
Abribus, abris de protection et stations tempérées	12	5 001	5 073	72	53 584 m ²	59 339 m ²	5 755
Ouvrages de génie civil							
Métro							
Stations	46	68	68	0	249 701 m ²	595 004 m ²	345 303
Tunnels	44	92	92	0	67 km	67 km	0
Structures auxiliaires ²	44	119	119	0	ND	ND	s. o.
Trains							
Voies ferrées	9	s. o.	s. o.	s. o.	55 km	55 km	0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	26	214	210	(4)	s. o.	s. o.	s. o.
Voies réservées	12	s. o.	s. o.	s. o.	428 km	402 km	(26)
Stationnements incitatifs	12	47	42	(5)	625 096 m ²	642 967 m ²	17 871
Équipements							
Voitures de métro							
MR-73	46	360	360	0	s. o.	s. o.	s. o.
AZUR	5	612	639	27	s. o.	s. o.	s. o.
Autobus							
Standards	8	3 701	3 794	93	s. o.	s. o.	s. o.
Articulés	9	465	466	1	s. o.	s. o.	s. o.
Minibus	5	137	148	11	s. o.	s. o.	s. o.
Trains							
Locomotives	18	41	41	0	s. o.	s. o.	s. o.
Voitures passagers	15	206	208	2	s. o.	s. o.	s. o.
Véhicules d'intervention	8	754	1 051	297	s. o.	s. o.	s. o.
Autres ³	11	79	85	6	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Les résultats sont basés majoritairement sur les données du 31 décembre 2022.

² Les structures auxiliaires correspondent aux infrastructures qui renferment les équipements électriques et mécaniques du métro.

³ La catégorie « autres » inclut les éléments suivants : plateformes élévatoires, balais mécaniques et laveurs, chariots élévateurs, laveuses à planchers, voiturettes électriques et nacelles.

Variation à l'inventaire

La diminution du nombre d'infrastructures des catégories « terminus » et « stationnements incitatifs » résulte principalement du retrait de certaines infrastructures qui ne sont plus sous la responsabilité des sociétés de transport.

L'augmentation du nombre d'infrastructures des catégories « véhicules d'intervention » et « autres » s'explique principalement par la mise à jour de l'inventaire des équipements de la STM.

Enfin, pour les catégories « stations de métro », « garages et ateliers », « terminus » et « stationnements incitatifs », l'augmentation de la dimension observée découle de la mise à jour des données. Plus spécifiquement, la superficie totale de plancher, incluant tous les étages, est maintenant considérée plutôt que celle de l'empreinte au sol.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Portrait de l'état des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) (%)					
	A	B	C	ABC	D	E
Immeubles						
Gares	2	26	42	70	30	0
Garages et ateliers	11	30	20	61	21	18
Terminus	35	31	23	89	8	3
Administratifs et services	31	25	19	75	0	25
Abribus, abris de protection et stations tempérées	21	27	40	88	4	8
Ouvrages de génie civil						
Métro						
Stations	19	47	21	87	7	6
Tunnels	95	4	1	100	0	0
Structures auxiliaires	5	5	29	39	32	29
Trains						
Voies ferrées	0	0	100	100	0	0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	40	26	16	82	15	3
Voies réservées	29	58	13	100	0	0
Stationnements incitatifs	33	43	21	97	3	0
Équipements						
Voitures de métro						
MR-73	0	0	0	0	100	0
AZUR	100	0	0	100	0	0
Autobus						
Standards	37	29	23	89	6	5
Articulés	0	15	28	43	55	2
Minibus	40	23	14	77	20	3
Trains						
Locomotives	2	22	76	100	0	0
Voitures passagers	78	0	19	97	3	0
Véhicules d'intervention	35	18	19	72	14	14
Autres	21	18	10	49	40	11
Total – Infrastructures²	35	25	18	78	13	9

¹ Les résultats sont basés majoritairement sur les données du 31 décembre 2022.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

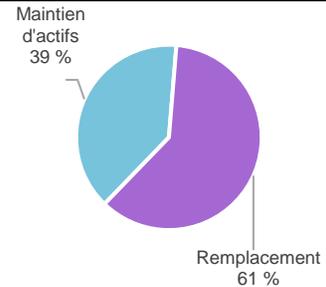
Objectifs

- Assurer une offre de services sécuritaire de qualité répondant aux normes en vigueur;
- Maintenir en bon état (IEG de A, B ou C) les infrastructures par des interventions en continu de remplacement et de réfection d'équipement, de matériel roulant et d'infrastructures ayant atteint leur fin de vie utile.

Investissements en maintien du parc au PQI 2023-2033

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Transport collectif	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 091,2	39
Remplacement	1 701,1	61
Total	2 792,3	100



Stratégie d'investissement

Le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun est majoritairement en bon état (IEG de A, B ou C). Cette situation illustre les efforts qui sont consentis par les sociétés, appuyées par les programmes d'aide du MTMD, pour maintenir et développer des infrastructures qui assurent un service de qualité et efficient répondant aux besoins de la population.

Conséquemment, afin d'assurer des services sécuritaires, fiables et rapides et contrer la dégradation du parc d'infrastructures, des investissements de près de 2,8 G\$ sont prévus pour le maintien et le remplacement des infrastructures en fin de vie utile.

Concrètement, les principaux projets d'investissement prévus en maintien du parc visent :

- Le remplacement des équipements fixes du métro, dont les escaliers mécaniques, la ventilation, les ascenseurs et les équipements de contrôle des trains;
- La réfection générale des composantes critiques des ouvrages de génie civil du métro, telles que les systèmes électriques, mécaniques et structuraux;
- La reconstruction et la mise à niveau d'immeubles, tels que le centre d'exploitation du RTL à Saint-Hubert et les gares de L'Île-Perrot d'exo;
- Le remplacement de matériel roulant, dont des voitures de passagers et des locomotives du réseau de trains, des voitures de métro et des autobus.

Enfin, considérant l'importance relative de la valeur de remplacement des infrastructures du métro (stations, tunnels, structures auxiliaires, garages et ateliers), la réalisation de travaux de maintien d'actifs importants sera nécessaire afin de contrer leur dégradation et de les maintenir ou de les rétablir dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C).

L'ÉTAT DE SITUATION

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
Sociétés de transport en commun						
2021-2022						
Réel	677,1	–	182,9	860,0	1 371,9	2 231,9
Prévu ¹	182,5	–	180,6	363,1	532,1	895,2
Écart	494,6	–	2,3	496,9	839,8	1 336,7
2022-2023						
Probable ²	149,9	–	214,7	364,6	1 229,5	1 594,1
2023-2024						
Prévu	167,5	–	192,6	360,1	648,2	1 008,3

¹ Prévu au PQI 2021-2031.

² Les investissements en bonification du parc en 2022-2023 incluent le versement par anticipation d'une aide financière de 500,0 M\$ pour des projets en transport collectif de l'ARTM et de deux sociétés de transport en commun, soit le RTC et la STL.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en 2021-2022 sont supérieurs de 1 336,7 M\$ à ceux prévus initialement. Ce résultat est principalement attribuable au versement d'une aide financière anticipé de 1 120,0 M\$, qui n'était pas prévue en 2021-2022, à des projets sous la responsabilité de la STM. Ce financement anticipé du gouvernement permettra la réalisation de plusieurs projets en maintien et en bonification du parc.

En maintien du parc, ces sommes sont allouées aux programmes Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures qui regroupent les projets de réfection d'équipements fixes et d'infrastructures du métro. De plus, en bonification du parc, l'aide financière a été allouée aux programmes d'accessibilité des stations du métro, qui permet d'améliorer l'accessibilité universelle, et au projet de prolongement de la ligne bleue du métro.

Maintien du parc

À l'égard des sommes allouées par le MTMD pour soutenir les sociétés de transport en commun, les investissements probables en 2022-2023 et prévus en 2023-2024 totalisent respectivement 364,6 M\$ et 360,1 M\$ et permettront la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Métro de Montréal, voitures de métro AZUR – Remplacement;
- La poursuite des programmes de réfection du métro de Montréal :
 - Programme Réno-Infrastructures (réfection de stations, de structures auxiliaires, du tunnel, des garages et des ateliers);
 - Programme Réno-Systèmes (remplacement ou mise à niveau des équipements liés à l'exploitation, incluant, entre autres, la ventilation, les ascenseurs et les équipements de voies tels que des supports de rails et des barres de guidage).

Bonification du parc

Les investissements probables en 2022-2023 et prévus en 2023-2024 totalisent respectivement 1 229,5 M\$ et 648,2 M\$ et permettront la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Service rapide par bus intégré sur le boulevard Pie-IX entre Montréal et Laval – Aménagement et construction;
- Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (travaux préparatoires) – Construction;
- Métro de Montréal, programme Accessibilité des stations (phases I et II) – Bonification;
- Garage Côte-Vertu de la STM – Montréal – Construction;
- Métro de Montréal, ligne bleue de la station Saint-Michel à Anjou (travaux préparatoires) – Prolongement.

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)		
	PAGI		Variation	PAGI		Variation
	2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024	
Immeubles						
Gares	30	30	0	0	0	0
Garages et ateliers	23	21	(2)	19	18	(1)
Terminus	11	8	(3)	6	3	(3)
Administratifs et services	0	0	0	25	25	0
Abribus, abris de protection et stations tempérées	8	4	(4)	2	8	6
Ouvrages de génie civil						
Métro						
Stations	12	7	(5)	9	6	(3)
Tunnels	0	0	0	0	0	0
Structures auxiliaires	32	32	0	29	29	0
Trains						
Voies ferrées	0	0	0	0	0	0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	16	15	(1)	3	3	0
Voies réservées	1	0	(1)	0	0	0
Stationnements incitatifs	0	3	3	0	0	0
Équipements						
Voitures de métro						
MR-73	100	100	0	0	0	0
AZUR	0	0	0	0	0	0
Autobus						
Standards	3	6	3	3	5	2
Articulés	55	55	0	2	2	0
Minibus	8	20	12	2	3	1
Trains						
Locomotives	0	0	0	0	0	0
Voitures passagers	0	3	3	0	0	0
Véhicules d'intervention	55	14	(41)	1	14	13
Autres	33	40	7	14	11	(3)
Total – Infrastructures¹	14	13	(1)	6	9	3

¹ Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

L'état des infrastructures des sociétés de transport en commun s'est légèrement détérioré. Ce constat s'explique principalement par la dégradation des immeubles de la catégorie « abribus, abris de protection et stations tempérées » ainsi que du vieillissement des autobus standards et des minibus.

Par ailleurs, la diminution nette de 28 % (diminution de 41 % de l'IEG de D et augmentation de 13 % de l'IEG de E) de la proportion des véhicules d'intervention en mauvais état s'explique principalement par l'ajout de 584 véhicules en bon état (IEG de A, B ou C) lors de la mise à jour de l'inventaire de la STM.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Programmes d'aide financière du ministère des Transports et de la mobilité durable répondant aux besoins des sociétés de transport en commun

Le MTMD administre des programmes d'aide financière pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Le principal objectif de ces programmes d'aide financière est de soutenir les autorités organisatrices de transport dans leurs projets d'immobilisations nécessaires à l'organisation et à l'exploitation des services. Ces programmes visent à favoriser le maintien, l'amélioration et le développement des équipements et des infrastructures de transport collectif.

Les sociétés de transport en commun bénéficient, notamment, des programmes de subvention suivants :

- **PAGTCP – Volet immobilisation** : les objectifs ciblés de ce programme consistent à maintenir en bon état les actifs existants, à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle ainsi qu'à développer de nouveaux services;
- **Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL** : ce programme, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, vise la réalisation de projets d'immobilisation en matière de transport en commun. Les sources de financement proviennent d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, des revenus des droits d'immatriculation sur les véhicules automobiles de forte cylindrée et des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre;
- **PAFFITC** : ce programme découle de l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun conclue le 29 juin 2016. Ce programme vise à soutenir les investissements permettant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant l'élaboration d'études en appui aux projets d'expansion de réseaux dont la réalisation est planifiée à plus long terme;
- **PAGITC** : ce programme découle de la signature de l'EBI avec le gouvernement du Canada et vise à soutenir les projets de nouvelles constructions, d'expansion, d'amélioration et de remise en état d'infrastructures de transport en commun ainsi que des projets de transport actif.

ANNEXE 1

(suite)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Inspection et mise à jour des données

L'inventaire des infrastructures en transport collectif intègre la majorité des infrastructures détenues par les sociétés de transport en commun, soit l'ARTM, exo, la STM, le RTC, le RTL, la STL, la STO, la STLévis, la STTR, la STS (Saguenay) et la STS (Sherbrooke).

Le MTMD n'étant pas propriétaire des infrastructures en transport collectif, l'inventaire repose sur les données disponibles fournies par les sociétés de transport en commun. Au regard des lignes directrices gouvernementales, le MTMD effectue, en collaboration avec l'ensemble des sociétés de transport en commun, la collecte et le traitement des données pour établir et tenir à jour un portrait complet et représentatif de l'état des infrastructures appartenant à ces sociétés. Cette approche vise à planifier les investissements à réaliser par le gouvernement du Québec en soutien aux sociétés de transport en commun, et ce, au cours des dix prochaines années, tout en respectant les responsabilités respectives rattachées à la propriété des infrastructures concernées.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés en fonction du nombre d'infrastructures pour toutes les catégories, à l'exception des voies réservées et des voies ferrées, qui sont pondérées en fonction du nombre de kilomètres.

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

VISION

Une société d'État performante et innovante, chef de file en transport maritime.

ORIENTATION

Offrir des services fiables par le biais d'une flotte et d'un parc d'infrastructures terrestres performants et sécuritaires.

RESPONSABILITÉS

La STQ, qui est sous la responsabilité de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, doit s'assurer que les infrastructures dont elle est propriétaire lui permettent d'atteindre les objectifs mentionnés dans le présent document. Pour y arriver, la STQ doit leur accorder les ressources nécessaires pour :

- Garantir leur intégrité;
- Faire en sorte de respecter les exigences réglementaires applicables;
- Réaliser les travaux permettant de prolonger leur durée de vie utile;
- Procéder à des améliorations afin de répondre à de nouvelles exigences;
- Remplacer les infrastructures en fin de vie utile.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La STQ est responsable du maintien des services de deux dessertes et 11 traverses¹⁶, dont neuf sont exploitées par elle. Elles sont principalement localisées le long du fleuve Saint-Laurent, entre Sorel-Tracy et la Basse-Côte-Nord.

Outre le bâtiment de son siège social, la STQ possède des infrastructures qui comprennent 22 navires (15 traversiers, 3 embarcations de passagers et 4 embarcations de travail), des immeubles (gares, bâtiments de service, passerelles piétonnières, entrepôts, ateliers), des quais, des embarcadères ainsi que d'autres ouvrages de génie civil (aires d'attente, voies d'accès, stationnements, empièvements).

¹⁶ Traverse : chemin suivi par un traversier sur un cours d'eau.

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024	
Immeubles	22	85	86	1	9 005 m ²	9 543 m ²	538
Ouvrages de génie civil							
Quais	38	26	26	0	65 022 m ²	65 022 m ²	0
Embarcadères	19	20	20	0	3 604 m ²	3 604 m ²	0
Autres	34	22	22	0	161 298 m ²	161 298 m ²	0
Équipements							
Navires	27	22	22	0	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Données de novembre 2022.

Variation à l'inventaire

La variation à l'inventaire des immeubles s'explique par la construction d'une nouvelle gare à Chevery, dont les travaux se sont terminés en 2022.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles³	83	11	0	94	6	0	–	–	–
Ouvrages de génie civil									
Quais	8	9	10	27	73	0	126,4	–	126,4
Embarcadères	36	0	64	100	0	0	–	–	–
Autres	83	17	0	100	0	0	–	–	–
Équipements									
Navires	54	20	15	89	11	0	14,2	–	14,2
Total – Infrastructures	52	16	15	83	17	0	140,6	–	140,6

¹ Données de novembre 2022.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

³ Les immeubles en mauvais état (IEG de D) n'ont pas de DMA puisque les travaux répertoriés sur ceux-ci ne sont pas évalués comme étant prioritaires par la STQ.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au cours des prochaines années, les cibles présentées au tableau ci-dessous sont liées à l'objectif opérationnel de maintenir à 99,5 % la prestation du nombre des traversées prévues.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats		Cible
	PAGI de référence	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI cible
Atteindre, pour les quais, une proportion d'infrastructures ayant un IEG supérieur ou égal à C de 35 %	27 %	24 %	27 %	35 %
	PAGI 2021-2022			PAGI 2025-2026
Réaliser au moins 28,3 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des quais ¹	0 M\$	s. o.	10,4 M\$	28,3 M\$
	PAGI 2022-2023			PAGI 2026-2027
Atteindre, pour les navires, une proportion d'infrastructures ayant un IEG supérieur ou égal à C de 92 %	89 %	89 %	89 %	92 %
	PAGI 2021-2022			PAGI 2025-2026
Réaliser au moins 34,6 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des navires ^{1, 2}	0 M\$	s. o.	20,4 M\$	34,6 M\$
	PAGI 2022-2023			PAGI 2026-2027

¹ Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

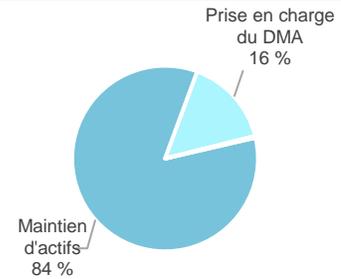
² Initialement établie à 10,0 M\$, une nouvelle cible a été établie à 34,6 M\$ pour tenir compte de l'augmentation du coût de certains projets tel que celui pour la réfection et le réaménagement du NM *Joseph-Savard*.

La proportion des quais dans un état satisfaisant (IEG de A, B ou C) ne s'est pas améliorée depuis deux ans, soit depuis le dépôt du PAGI 2021-2022. Ce résultat est dû au fait que les travaux de maintien d'actifs réalisés sur ceux-ci n'ont pas été suffisants pour contrer la dégradation constatée en raison de leur vieillissement. Dans les prochaines années, plusieurs projets de réfection ciblés, permettant de ralentir la dégradation, et d'autres projets de plus grande envergure, contribueront à améliorer leur état.

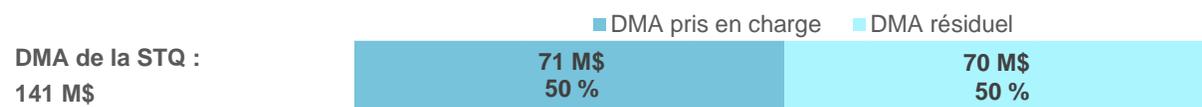
Investissements en maintien du parc au PQI 2023-2033

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	STQ	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	386,3	84
Prise en charge du DMA	70,8	16
Remplacement	1,4	0
Total	458,5	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



Stratégie d'investissement

Pour assurer la pérennité de ses actifs et maintenir leur performance, la STQ doit mettre à jour et en œuvre ses plans d'investissement en tenant compte des principales étapes du cycle de vie : acquisition, exploitation, entretien, maintien d'actif et disposition. Les décisions prises à tout moment durant ce cycle peuvent avoir une incidence sur la durée de vie résiduelle des actifs de la STQ. Cela est particulièrement important étant donné que plusieurs infrastructures sont vieillissantes et requièrent des investissements pour contrer leur dégradation ainsi que pour demeurer fonctionnelles.

Plus concrètement pour le plan d'investissement des navires, il est important de planifier à long terme pour optimiser les interventions qui requièrent une mise en cale sèche et assurer la continuité du service. Ainsi, les travaux planifiés en fonction du cycle de vie incluent :

- Des interventions de mi-vie lorsqu'un navire atteint un âge d'environ 30 ans;
- L'inspection et l'entretien en profondeur de chacun des navires sur une période de cinq ans qui visent des travaux tels que :
 - La remise en état des composantes de structure du navire;
 - La réfection des composantes mécaniques (moteurs, propulseurs), électriques (systèmes de distribution de puissance), électroniques (radars, systèmes de communication) et autres systèmes (détection et suppression d'incendie, équipements et systèmes de sauvetage).

Ces travaux permettent l'obtention des certifications requises pour le maintien des activités des navires.

La stratégie d'investissement de la STQ consiste à prioriser des travaux de réfection ciblés sur des composantes essentielles pour les maintenir fonctionnelles et prolonger leur durée de vie utile. En procédant ainsi, la STQ dispose d'un délai supplémentaire pour planifier les projets de reconstruction de ces quais et de ces embarcadères, lesquels contribueront, dans les années à venir, à une prise en charge supérieure du DMA répertorié et répondront aux besoins liés à l'évolution de l'offre de services. À titre d'exemple, le projet de maintien d'actifs actuellement en planification aux quais de L'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive permet de prolonger la durée de vie utile de ces infrastructures en prévision d'un projet majeur de reconstruction qui est à l'étude et qui, à terme, permettra de résorber son DMA.

De plus, pour certaines catégories d'infrastructures, et plus particulièrement pour les navires, des interventions imprévues à la planification initiale peuvent être requises pour corriger des bris imprévus de composants ou pour répondre à de nouvelles normes. Lorsque possible, celles-ci sont réalisées au cours des périodes de maintien planifiées au plan d'investissement.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société des traversiers du Québec						
2021-2022						
Réel	14,1	12,6	–	26,7	11,3	38,0
Prévu ¹	12,0	22,1	2,0	36,1	14,3	50,4
Écart	2,1	(9,5)	(2,0)	(9,4)	(3,0)	(12,4)
2022-2023						
Probable	16,3	31,0	3,9	51,2	3,6	54,8
2023-2024						
Prévu	38,3	17,4	1,4	57,1	11,6	68,7

¹ Prévu au PQI 2021-2031.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en 2021-2022 pour le maintien du parc d'infrastructures de la STQ totalisent 26,7 M\$ alors que les investissements prévus étaient de 36,1 M\$. Cet écart de 9,4 M\$ résulte de la réalisation moins rapide qu'anticipée de certains projets, dont celui relatif à la réfection et au réaménagement du NM *Joseph-Savard*, pour lequel des travaux prévus en 2021-2022 ont été reportés en 2022-2023 en raison des retards observés dans la chaîne d'approvisionnement de composantes.

Maintenance du parc

Les investissements probables en maintenance du parc de 51,2 M\$ en 2022-2023 ont permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Réfection et réaménagement du NM *Joseph-Savard* – Traverse L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive;
- Réfection des quais de L'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive avant la réalisation du projet majeur;
- Reconstruction du quai de Saint-Augustin de la traverse de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord);
- Reconstruction de la jetée côté est, à Matane.

Les investissements prévus en 2023-2024 s'élèvent à 57,1 M\$. Ces investissements permettront la poursuite ou la réalisation des projets suivants :

- Travaux de maintien d'actifs du NM *Didace-Guèvremont*;
- Reconstruction de la jetée (composante du quai) côté est, à Matane;
- Reconstruction du quai de Saint-Augustin de la traverse de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord);
- Maintien d'actifs aux quais de L'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive;
- Remplacement du moteur du NM *Radisson*.

Bonification du parc

Les investissements réalisés en 2021-2022 pour des projets de bonification du parc ont atteint 11,3 M\$ alors que pour 2022-2023, les investissements probables sont de 3,6 M\$. Ces sommes ont permis de réaliser ou de poursuivre les projets suivants :

- Construction d'un navire de transport de marchandises à la traverse de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord), soit le NM *Rivière Saint-Augustin*;
- Construction d'un bâtiment multifonctionnel à Chevery;
- Amélioration de la fluidité de la circulation à la traverse reliant Sorel-Tracy à Saint-Ignace-de-Loyola.

Les investissements prévus en 2023-2024 pour des projets de bonification du parc totalisent 11,6 M\$. Ceux-ci permettront la planification de nouveaux projets ou la poursuite de ceux en cours, dont le projet d'acquisition de navires pour des traverses de l'ouest du Québec, soit celles de Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine, L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive et Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola.

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2022-2023	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2023-2024
	2022-2023	2023-2024		2022-2023	2023-2024						
Immeubles	1	6	5	0	0	0	-	-	-	-	-
Ouvrages de génie civil											
Quais	63	73	10	13	0	(13)	117,2	19,6	-	(10,4)	126,4
Embarcadères	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Autres	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Équipements											
Navires	11	11	0	0	0	0	10,0	-	21,6	(17,4)	14,2
Total – Infrastructures	15	17	2	2	0	(2)	127,2	19,6	21,6	(27,8)	140,6

¹ Les pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

La proportion des immeubles de la STQ en mauvais état (IEG de D) a connu une variation à la hausse de 5 %. Cette détérioration de l'état s'explique par la réalisation d'inspections en cours d'année qui a permis de constater de nouveaux besoins sur certains immeubles.

Pour les quais, la variation à la hausse de 10 % de la proportion évaluée en mauvais état (IEG de D) est attribuable au fait que deux quais sont passés d'un très mauvais état (IEG de E) à un mauvais état (IEG de D), dû à des travaux de maintien d'actifs réalisés dans la dernière année. De plus, l'état d'un quai a été révisé, passant d'un IEG de D à un IEG de C, à la suite d'une récente inspection qui a démontré une durée de vie utile résiduelle supérieure à celle anticipée.

La proportion des navires en mauvais état (IEG de D) est demeurée stable. Des projets visant le maintien du parc sont en cours de réalisation et contribueront à améliorer l'état des navires d'ici les deux prochaines années.

Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA de 13,4 M\$, passant de 127,2 M\$ à 140,6 M\$, s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'augmentation du DMA de 19,6 M\$, qui découlent de la dégradation naturelle due au vieillissement des quais, dont plusieurs se rapprochent de leur fin de vie utile ou l'ont dépassée;
- Les nouveaux constats observés sur les navires de 21,6 M\$, qui résultent d'une augmentation du coût des travaux de réfection du NM *Joseph-Savard* et du NM *Radisson* ainsi que du besoin de remplacement du VCA *L'Esprit de Pakuashipi* qui a atteint sa durée de vie utile;
- La résorption de 27,8 M\$, qui résulte des travaux suivants :
 - La réfection de mi-vie réalisés sur le NM *Joseph-Savard* qui a permis une résorption de 17,4 M\$ du DMA;
 - Les interventions sur les quais qui ont permis la résorption de 10,4 M\$.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Inspection et mise à jour des données

Un calendrier d'inspection en continu a été établi, ciblant les composantes critiques des immeubles et des ouvrages de génie civil essentiels afin de rendre le service requis. L'objectif est de conserver un portrait à jour de l'état des infrastructures de manière à soutenir les décisions à leur égard.

Pour les navires, un programme d'inspections et de suivis périodiques de l'entière des composantes est exigé en fonction des obligations législatives et normatives imposées, notamment par la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* ainsi que par les règlements statutaires des sociétés de classification. À la suite de ces inspections, chaque navire obtient les approbations statutaires périodiques exigées afin de maintenir la certification requise à l'accomplissement de sa mission.

Méthodologie

L'âge moyen des quais et des embarcadères représente l'âge apparent, qui prend en considération l'âge chronologique de l'infrastructure ainsi que les travaux réalisés sur celle-ci, le cas échéant, afin d'assurer sa capacité à rendre le service jusqu'à la fin de sa vie utile.

Pour ce qui est des navires, des immeubles et des ouvrages de génie civil, l'âge moyen de ces infrastructures correspond à leur âge réel.

L'IEG des immeubles et des « autres » ouvrages de génie civil est établi en fonction de l'IVP. Exprimé en pourcentage, l'IVP est calculé de la façon suivante :

$$\text{IVP} = (\text{Somme des coûts des travaux de maintien d'actifs à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans} / \text{Valeur de remplacement}) \times 100 \%$$

Lorsque l'IVP est supérieur à 15 %, l'infrastructure est considérée en mauvais état (IEG de D ou E).

Pour les embarcadères et les quais, la détermination de l'IEG passe graduellement d'une méthodologie basée sur un modèle de dégradation théorique en fonction de leur âge apparent à une méthode basée sur l'analyse des rapports d'inspection détaillés.

Avec les années, les indices d'état seront tous appuyés par des rapports d'inspection et le modèle de la courbe de dégradation sera graduellement délaissé.

Pour les navires, la méthode d'évaluation de l'état prend en compte leur indice de vétusté physique ainsi que leur âge afin de mieux refléter la réalité. Cette méthode permet de soutenir des décisions d'investissement éclairées à leur égard.

Les travaux de maintien d'actifs (et leurs coûts) à inclure dans le DMA sont ceux répertoriés sur les infrastructures ayant un IEG de D ou de E et qui permettent de corriger une défektivité qualifiée de prioritaire par la STQ.

La STQ détermine la priorité des travaux à réaliser en fonction des répercussions potentielles de ceux-ci sur la santé et la sécurité, la continuité des services et sur l'accélération de la dégradation qui pourrait en résulter.

